

CREDOC

TYPOLOGIE DE L'ENVIRONNEMENT

RAPPORT DE SYNTHÈSE

Sou1975-2512

1975

Typologie de l'environnement -
Rapport de synthèse / J.F.
Bernard. (4 décembre 1975).

CREDOC•Bibliothèque



T DE DOCUMENTATION SUR LA CONSOMMATION
RE - 75634 PARIS CEDEX 13 TEL. : 707-97-59

CREDOC
BIBLIOTHÈQUE

R⁴ 85 (3)

CENTRE DE RECHERCHES ET DE DOCUMENTATION
SUR LA CONSOMMATION

CREDOC
BIBLIOTHÈQUE

TYPOLOGIE DE L'ENVIRONNEMENT

RAPPORT DE SYNTHÈSE



ETUDE REALISEE POUR LE
MINISTERE DE LA QUALITE DE LA VIE

JF. BERNARD /LL

avec la collaboration de :

C. BASSAC - J. DESCE - J. TABOULET

N° 4466

4 DECEMBRE 1975

SOMMAIRE

	<u>Pages</u>
I N T R O D U C T I O N	1
I - DEFINITION ET METHODOLOGIE DE LA RECHERCHE	3
I.1 - Définition de la recherche	4
I.2 - Méthodologie conceptuelle	5
I.3 - Méthodologie appliquée	10
II - HISTORIQUE DE LA RECHERCHE	12
III - PRINCIPAUX RESULTATS	16
III.1 - TRAVAUX THEORIQUES : Eléments pour une théorie de l'environnement	17
III.1.1 - Aperçu général	18
III.1.2 - La relation d'environnement	18
III.1.3 - Méthodologie de la définition de l'environnement ..	19
III.1.4 - Le contenu concret de la relation d'environnement .	22
III.1.5 - Le système environnemental et les systèmes associés	28
III.1.6 - Un langage de l'environnement	45
III.2 - TRAVAUX EMPIRIQUES	62
III.2.1 - Les discours sur l'environnement	63
I - Les notions de sens et de discours	63
II - Discours sur l'environnement : une première	
approche partielle	67
III.2.2 - Avant-projet de questionnaire d'impact environnemental	70
III.2.3 - Adaptation de la nomenclature des investissements de	
l'Etat	88
III.2.3.1 - Recherche d'un système d'information	88
III.2.3.2 - Recherche d'une méthodologie active	90
I - Approfondissement de la notion de nomenclature.	90
II - Problématique générale del'adaptation des nomen-	
clatures publiques aux problèmes de l'environne-	
ment	94
III - Application de ces principes à une nomenclature	
particulière	98

	<u>Pages</u>
IV - CONCLUSIONS	106
IV.1 - Etat d'avancement des travaux	107
IV.2 - Développements ultérieurs	107
B I B L I O G R A P H I E	111

I N T R O D U C T I O N

Le présent rapport présente et synthétise les travaux conduits au CREDOC à l'initiative du Ministère de la Qualité de la Vie, sur le thème "Typologie de l'Environnement".

La clef méthodologique de cette recherche est un concept appelé "relation d'environnement", posé dès l'avant-projet, puis le projet de recherche [1] (*). associée à une notion dite de "sens environnemental" [4] [8]

L'étude a commencé en Mai 1973 avec le projet même qui pose ce concept. Mais la recherche proprement dite a commencé en Automne 1973. Deux années étaient prévues. Etant donné l'ampleur et la difficulté du sujet, le CREDOC n'avait cru pouvoir prendre qu'un engagement de "moyens" et non de "résultats". Pourtant, dès Juillet 1975, les principaux résultats suivants étaient acquis :

- . Un concept d'environnement [4] [8] développé de façon à fournir pratiquement tous les éléments (en fait tous, sauf l'infrastructure épistémologique) d'une théorie de l'environnement (cf. présent rapport, III.1).
- . Un début de nomenclature ([9] et présent rapport, III.1).
- . Une adaptation de la nomenclature des investissements de l'Etat de 1970 ([4] et présent rapport III.2.3).
- . Un projet de questionnaire d'impact environnemental ([10] et présent rapport, III.2.2).

Il faut ajouter d'autres résultats non moins intéressants :

- . Un rapport de Madame BASSAC intitulé "les discours sur l'environnement" ([11] et présent rapport III.2.1)
- . Un travail de recherche sur le concept d'espace ([7])
- . L'insertion de l'environnement dans un schéma socio-économique d'ensemble ([4] [6])
- . Un rapport documentaire critique ([3])
- . De nombreux "cas de figures concrets" appliquant la relation d'environnement.
- . Une méthodologie de l'adaptation des nomenclatures ([5]).

Pourtant, étant donné leur nombre même, ces travaux ne suffisent pas à donner une vue d'ensemble de la recherche. Un document de synthèse était donc nécessaire pour en montrer l'articulation et l'unité.

(*) - Les nombres entre crochets renvoient à la liste (fin du rapport) des travaux produits par le CREDOC sur ce thème.

Tel est le but du présent rapport. Il constitue, d'une certaine façon, un guide de lecture pour les quelque 350 pages déjà produites. Mais, reproduisant des extraits des rapports antérieurs, les ordonnant selon leur logique propre, les complétant sur certains points et les rapprochant les uns des autres, il suffit, croyons-nous, à donner une idée de cette recherche, de son but, de sa méthode, de ses résultats et enfin de l'usage que l'on peut en faire.

Le plan sera donc le suivant :

- I - Définition et méthodologie de la recherche.
- II - Historique.
- III - Principaux résultats.
- IV - Conclusions.

o

o o

I-DEFINITION ET METHODOLOGIE DE LA RECHERCHE

I.1 - DEFINITION DE LA RECHERCHE

I.2 - METHODOLOGIE CONCEPTUELLE

I.3 - METHODOLOGIE APPLIQUEE

I.1 - DEFINITION DE LA RECHERCHE

Le thème de la recherche a été défini ainsi : "Recherche d'une typologie concrète de l'environnement - Applications pratiques".

Ces formules lapidaires ne suffisent évidemment pas à définir la recherche entreprise. Aussi devra-t-on se reporter au projet de recherche [1] pour connaître la définition de la recherche telle qu'elle a été formulée au départ.

Sans changer de contenu, cette définition peut être reformulée, à la lumière des résultats acquis, de la manière suivante :

- 1 - La croissance économique rapide des pays industrialisés s'est accompagnée de nombreuses nuisances dont l'opinion et les pouvoirs publics se sont émus. L'actuelle "crise" ne change pas ces problèmes. Elle consiste, en effet, dans des phénomènes économiques et sociaux d'inflation, de chômage, de restructuration, qui n'altèrent ni le rapport de l'homme à la nature et à son cadre de vie, ni les rythmes de prélèvement, de pollution, etc... A la limite on peut même se demander si la réalité chaque jour observable de ces agressions et leur multiplication, ne jette pas quelque doute sur la profondeur et surtout la nature de cette "crise". Celle-ci affecte le système de production dans ses structures de système "capitaliste". Elle ne l'affecte pas, ou très peu, en tant que système industriel. C'est donc une erreur profonde que tendre comme on le fait parfois à reléguer au deuxième plan les problèmes d'environnement pour privilégier les problèmes "économiques" (1).

Dans la mesure, d'ailleurs, où la "crise" affecte non seulement les conditions économiques et sociales du système de production, mais encore son infrastructure idéologique, elle s'accompagne d'une prise de conscience plus aigüe de l'importance des éléments qualitatifs des conditions de vie, par rapport à la visée du "niveau de vie" qui a longtemps prévalu sur d'autres valeurs collectives. Malgré la "crise", la problématique de l'environnement demeure. A cause de la "crise", elle prend un tour plus aigü et tend à devenir un des éléments même de cette "crise", dont elle agrandit les dimensions.

Or, un des handicaps qui pèsent sur l'action publique dans ce domaine, est l'insuffisance d'une connaissance approfondie et rigoureuse du champ de cette action.

L'environnement même est une notion mal définie, limitée pour les uns aux problèmes de la pollution et aux équilibres écologiques, étendue par d'autres à la société et à la totalité de tout ce qui, d'une façon ou d'une autre, importe pour l'homme. Loin de manquer de définitions, on en a trop. Mais elles ne se recourent pas. Trop souvent, elles sont comme édictées d'un point de vue "scientifique", qui en réalité réduit la problématique psycho-socioéconomique réelle aux dimensions d'une seule discipline.

(1) - "Les problèmes nés de la crise vont mettre un peu de plomb dans la tête des maniaques de l'environnement" s'écriait un homme d'affaires américain, dans la Harvard Business Review.

Par ailleurs, les interdépendances entre les objets appelés, tous ensemble, "environnement", les recoupements entre les milieux, une notion aussi essentielle que le "cadre de vie", forment un tout, dont l'inorganisation conceptuelle limite considérablement l'organisation de l'action publique, puisqu'elle prive celle-ci de la "vision" sans laquelle il n'y a pas d'action possible.

La recherche entreprise par le CREDOC répond à la nécessité de mettre de l'ordre dans cette matière, en se plaçant plus particulièrement du point de vue de l'action publique.

2 - Cette recherche comporte, en outre, des points d'application immédiate.

- a) - La première série d'applications prévue dès le départ, est l'adaptation des nomenclatures publiques aux problèmes de l'environnement. L'action publique nécessite, en effet, un certain nombre de nomenclatures permettant notamment le repérage des points d'intervention, l'analyse économique et budgétaire de celle-ci, etc... Plus généralement, l'action publique nécessite un système d'information. La recherche "typologique" doit donc se raccorder aux systèmes existants et en permettre le développement. Ici, encore, notons-le, une méthodologie de "l'adaptation" est préférable au "bricolage" en série des nomenclatures existantes. Les rapports [2] et [5] ont été plus particulièrement consacrés à cet aspect de la recherche. (cf. IV.1 du présent rapport)
- b) - En cours de recherche, le CREDOC a été invité à préparer des questionnaires d'impact environnemental. Le rapport [10] présente un premier résultat.
- c) - La théorie de la relation d'environnement resterait vide si elle ne s'accompagnait d'une observation du "sens environnemental" comme fait social. Le rapport [11] a commencé par un aspect particulier: la production "scientifique" de ce sens environnemental, considérée comme un élément particulièrement important de la "production sociale de sens".
- d) - Enfin, il semble que le débouché le plus conforme à la logique de cette recherche réside dans la recherche de batteries "d'indicateurs" d'environnement. Ce point a été abordé seulement à la fin de la présente phase. Mais la notion même a été étudiée dans [4]

1.2 - METHODOLOGIE CONCEPTUELLE

En bref, nous dirons qu'établir une typologie de l'environnement :

- . répond à un besoin d'action publique,
- . consiste à délimiter, non point un certain nombre d'objets, mais un certain nombre de "valeurs", ou "significations", ou encore "dimensions" de ceux-ci, c'est-à-dire ce que nous avons appelé une "région de sens" [8]
- . consiste à classer ces objets, en mettant en oeuvre un concept adéquat, que nous croyons devoir être d'ordre syntaxique,
- . débouche par là-même sur une théorie de l'environnement, au sens de la formation d'un langage spécifique.

Mais comment conduire ce travail ? Il nécessite une méthodologie conceptuelle suffisamment forte, qui sera brièvement exposée ci-après.

I.2.1 - La méthodologie de cette recherche a pour clef de voute un concept appelé "relation d'environnement" [1] [2] [4] [6] [8] [9] [10]. Ce concept sera explicité plus loin (III.1). Il consiste plutôt dans une constatation que dans une "idée" : lorsqu'il est question d'environnement, il est toujours question d'objets avec lequel un sujet entretient une relation. Définir celle-ci, la caractériser, c'est définir l'environnement, non pas en un sens absolu (cette démarche serait contraire aux mécanismes même selon lesquels fonctionne une langue, ou plus généralement un langage : [8]) mais au sens de la délimitation d'un champ d'étude et d'action [1] [2] [4] [8] et plus précisément de ce que les linguistes appellent un "réfèrent" [8]

Ce concept guide à la fois la construction théorique ([2] [3] [4] [8] et plus loin III.1) et l'application de celle-ci à des problèmes pratiques ([2] [5] [9] [10] [11] et plus loin, III.2 - III.3 - III.4).

Il a deux modalités, l'une "abstraite", l'autre "concrète". Sous cette forme concrète, il est inséparable d'un autre concept, dit de "sens environnemental" ([4] [8] et plus loin III.1). En écrivant s R o la modalité abstraite, S r O la modalité concrète et E le sens environnemental, on peut écrire, conceptuellement :

$$\boxed{s R o + E = S r O}$$

(les signes + et = n'ont évidemment ici aucune signification quantitative).

I.2.2 - a) Mais l'idée de relation d'environnement n'est, en fait, que le résultat d'une méthodologie profonde, et largement d'une attitude.

Les problèmes de l'environnement ont donné lieu, au cours des années récentes, à un spectaculaire déferlement de "discours" [11], dont il faut, hélas, reconnaître qu'ils ont souvent été inspirés par le souci de faire (ou suivre) la mode, et de briller à bon compte, plutôt que par celui de tenir un langage solide, pertinent, présentant quelque utilité. Définitions flamboyantes mais en fin de compte incompréhensibles et inutilisables, formules bien frappées mais en réalité médiocres, modèles, terminologies sans contenu saisissable, rien de tout cela n'a eu en réalité pour but de poser une problématique et jeter les bases d'une analyse sérieuse.

La sévérité extrême de ce jugement, certes, doit être tempérée par la mise en valeur de quelques travaux exemplaires. Citons l'ouvrage de P. SAINT-MARC, l'essai de définition de R. PRUDHOMME, la première approche par laquelle la SEDES a tenté la mise en place d'un système d'information. Ces travaux et quelques autres, nous ont été fort utiles, même si finalement nous n'adoptons pas entièrement leurs points de vue.

Mais, étant donné le but assigné à la recherche entreprise par le CREDOC, une question lancinante se posait, à laquelle nous ne trouvons nulle part de réponse satisfaisante pour nous : de quoi s'agit-il lorsqu'il est question d'environnement ? A quel champ étendu d'action correspond le projet théorique ?

Il fallait pour répondre à cette question, non point partir d'une définition arbitraire, mais d'une méthodologie de cette définition même.

Il fallait aussi que cette méthodologie elle-même ne fût pas arbitraire. Or, définir par exemple l'environnement en termes de ressources rares, c'est partir arbitrairement de la méthodologie économique orthodoxe. Le définir en termes d'espace, c'est partir arbitrairement d'une méthodologie liée à la théorie de l'espace. Le définir comme représentation collective, c'est partir arbitrairement de la psycho-sociologie.

etc..., etc...

Bref, c'est toujours ramener l'environnement à une conceptualisation pré-établie. C'est privilégier l'économique, le géographique, etc... au risque de laisser de côté l'environnemental.

- b) Il est certain, pourtant, que l'environnemental est tout à la fois économique, sociologique, géographique, etc...

On se contente en général de régler le problème en employant le mot magique de "pluridisciplinarité".

Mais qu'est-ce que la pluridisciplinarité ? Est-ce un géographe, plus un économiste, plus un sociologue ? Les tentatives en ce sens conduisent en général à des études à facettes multiples, dont aucune n'est clairement reliée à l'autre, et dont la réunion ne peut guère être considérée comme un tout.

Est-ce une discipline enrichie par d'autres, ou la combinaison de plusieurs disciplines au niveau conceptuel ? Cette idée, fort répandue, est superficielle, car elle ne tient pas compte de la nature profonde d'une discipline scientifique. Une discipline est un langage. L'idée est devenue banale. Or, ce terme a un sens profond et concret. Un langage est défini par la linguistique moderne comme un "système de signes". Alors, ou bien l'on dit qu'une discipline est un "langage" sans se référer à aucun fait précis, ou bien l'on veut dire par là qu'une discipline est constituée par une sémantique, inséparable d'une syntaxique. Ou bien encore, on donne à "langage" un sens radicalement nouveau, mais jusqu'à présent ce sens n'a été nulle part évoqué.

Par contre, il se trouve que les concepts issus de la linguistique et de la sémiologie servent excellemment à analyser la connaissance comme fait de langage et de discours, y compris le rapport entre la connaissance abstraite et l'expérimentation.

La seule façon sérieuse de parler de pluridisciplinarité et d'en tenter la pratique est donc d'en parler comme une combinaison de langages et de la pratiquer comme telle.

Mais le problème reste posé. Le langage de l'économie, de la sociologie, etc... sont des structures, plus ou moins consistantes (très solides pour le langage de l'économie politique orthodoxe et du marxisme, beaucoup moins pour la sociologie), mais telles que selon la règle de tout langage, le sens même des éléments sémantiques, la validité des éléments syntaxiques, résultent de leurs relations INTERNES. Sortir un élément de cette structure, c'est donc, sans doute, emprunter une forme signifiante, mais c'est, du fait même qu'on la sort de son contexte, la couper du concept qu'elle véhicule (le "signifié") et la vider plus ou moins de son sens. Transplantée dans une autre structure, le mot perd son sens spécifiquement "économique" "sociologique", etc... et tend à redevenir un mot de la langue courante.

Autant la pluridisciplinarité "réussit" dans les conditions propres aux sciences de la nature (recours aux mathématiques comme syntaxe commune, recours à l'expérimentation comme mode de signification des concepts), autant elle échoue dans les sciences sociales, sauf au niveau superficiel de la description.(1).

- c) Confrontée à un problème de synthèse comme la constitution d'un système d'information concernant un objet manifestement existant, mais sur la définition duquel il n'y a aucun consensus, la recherche a une ressource : remonter au-delà de l'apparence des discours et des faits, à des "radicaux", sortes de plus petits dénominateurs communs conceptuels, autour desquels les discours, quels qu'ils soient (propos du public, langage de la recherche, propos politiques, problèmes concrets exprimés par les responsables de l'action publique) s'organisent. Ceci, sans renoncer pour autant aux hypothèses auxquelles non seulement le chercheur a le droit, mais sans lesquelles il n'y aurait pas de recherche à proprement parler.

Telle a été notre démarche.

La "relation d'environnement" nous a paru être le radical conceptuel de toute définition de l'environnement [1] et même de tout emploi du terme. [8]

Mais la nature syntaxique de ce concept implique une complémentation d'ordre sémantique pour que le concept d'environnement puisse prendre un sens concret. C'est ce que nous avons appelé le sens environnemental.

En un mot, nous sommes partis de l'idée qu'il y a une spécificité de l'environnemental, c'est-à-dire des qualités que prennent certains objets au regard de certaines valeurs collectives, plus ou moins largement partagées et qu'elle qu'en soit la genèse sociale. De même, les économistes orthodoxes définissent "l'économique" et non "l'économie".

La conclusion logique de cette hypothèse est qu'il doit y avoir un langage environnemental spécifique.

(1) - Ce bref aperçu d'un problème aussi complexe concernant un nombre aussi élevé de recherches, ne peut être que très superficiel. Nous nous en excusons auprès du lecteur qui voit, derrière notre propos, davantage de questions posées que de problèmes résolus.

C'est à quoi, ambitieusement certes (mais est-il interdit d'être ambitieux ?) tend à long terme une recherche comme celle-ci.

Mais une autre question se pose alors : le rapport entre l'approche théorique et le traitement de problèmes pratiques permet-il d'entrevoir une utilisation de ce langage, et à quel terme ?

La meilleure réponse à cette question consiste, sans doute, à renvoyer aux parties III.2 et III.3 du présent rapport.

Pourtant, puisque nous venons de parler de méthodologie conceptuelle, nous pouvons encore préciser quelques points de méthodologie appliquée.

o

o o

I.3 - METHODOLOGIE APPLIQUEE

Le péril que court toute recherche théorique, même animée par la ferme intention d'être "opérationnelle", est de tendre toujours davantage vers l'abs-trait et de moins en moins vers le concret, au fur et à mesure qu'elle s'élabore.

Ceci, croyons-nous, n'est pas une fatalité et tient à deux raisons :

- 1° - L'insuffisance déplorable de l'épistémologie des sciences humaines, que l'on veut calquer sur les sciences de la nature, en se référant le plus souvent à une épistémologie très désuète de celles-ci. Nous n'insisterons pas sur ce point, mais précisons tout de même que, sous les éléments de théorie de l'environnement élaborés dans le cadre de cette recherche, se trouve une "théorie de la théorie" consistant plus précisément dans une analyse formelle et psycho-sociale du "discours" scientifique dont nous n'avons pas craint, lorsque c'était nécessaire, de faire état, sans l'exposer systématiquement (1).
- 2° - L'autre raison du trop fréquent divorce entre recherche fondamentale et recherche appliquée, est que l'on néglige trop l'apport réciproque de l'une à l'autre, dans le cours même de la recherche. On retrouve ici en partie l'argument précédent : c'est faute d'une vision assez claire du discours théorique que le passage à l'opérationnel ne peut être défini.

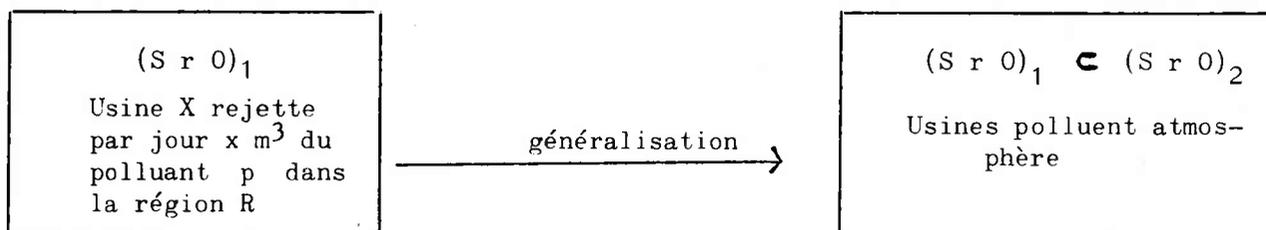
Dans la recherche du CREDOC, la clef de ce "passage" est le "sens environ-nemental" de plus en plus concret que peuvent prendre les termes de la relation d'en-vironnement, selon la formule :

$$s R o + E = S r O$$

qui sera commentée plus loin.

On a en effet, d'une part un concept abstrait de relation d'environne-ment $s R o$, et d'autre part la traduction concrète $S r O$ de ce concept (cf. plus loin III.1).

Ces relations concrètes sont elles-mêmes de plus ou moins grande généra-lité. Par exemple :

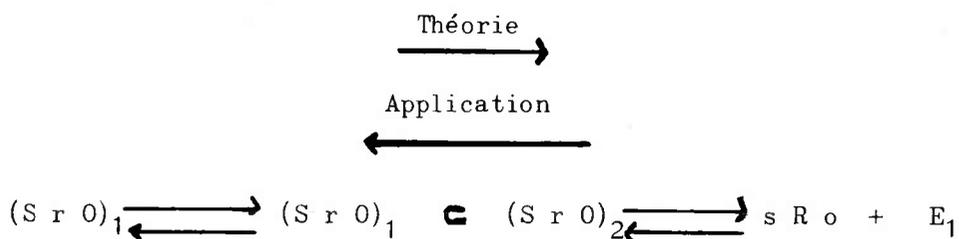


Le dernier degré de généralisation est le passage d'une $S r O$ très générale à la relation "syntaxique" $s R o$

(1) - Pour un exposé plus systématique cf. "Epistémologie de la recherche socio-économique - JF. BERNARD, ronéoté, CREDOC, 1973.

Ainsi, parler en termes de $s R o$ "abstraite" c'est par voie d'implication parler de toutes les $S r O$ "concrètes". Réciproquement, raisonner sur une $S r O$ concrète, c'est contribuer à la théorie de la relation $s R o$.

Nous avons constamment travaillé de la sorte, selon le va et vient qu'illustre ce schéma :



où " E_1 " est le "sens environnemental" propre aux objets concrets O et aux relations concrètes r considérées. Par exemple les diverses valeurs "promenade", "spectacle", "ressources naturelles", etc... que peut prendre une forêt.

Ainsi, la recherche sur la "typologie" a été conduite sur la base de la structure $S r O$, qui se retrouve dans la nomenclature souche [9] et dans l'avant-projet de questionnaire d'impact [10]. La recherche concernant les nomenclatures a consisté dans une critériologie donnant au "sens environnemental" un contenu concret ([4] annexes). Mais réciproquement, c'est en conduisant ces recherches concrètes que nous avons mis au point la théorie de la relation d'environnement, telle qu'elle sera exposée plus loin.

o

o

o

II - HISTORIQUE DE LA RECHERCHE

II - HISTORIQUE

Ce qui vient d'être dit de la méthodologie, fait d'avance comprendre qu'il n'y a pas eu une "phase théorique" et une "phase appliquée", mais une progression simultanée sur les deux plans.

Par ailleurs, l'avancement des travaux a été celui d'un produit complexe mais unique (eût-il deux volets : le théorique et l'appliqué) qui prend forme progressivement, plutôt qu'un enchaînement de phases distinctes et prévues d'avance.

On a donc plutôt procédé comme si l'on montait le long d'une échelle, dont les montants à gauche et à droite seraient la théorie de la relation d'environnement et les problèmes de nomenclatures publiques, et dont les barreaux seraient les étapes successives de la recherche. De même qu'en montant une échelle le poids du corps porte plus vers la droite ou vers la gauche, nos travaux ont été plus théoriques ou plus appliqués, mais ils ont toujours été les deux à la fois (cf. Schéma page 15)

La progression a été la suivante :

L'échelle repose sur la notion générale de relation d'environnement sRo (projet de recherche, Mai 1973) qui sert de base.

- I - Dans une première phase on a raccordé le concept très abstrait de relation d'environnement et le problème très concret des nomenclatures publiques. Le rapport [2] "les nomenclatures publiques face aux problèmes de l'environnement" pose donc à la fois des définitions, des problèmes pratiques, et applique la relation d'environnement à l'élaboration d'une matrice d'échanges physiques du genre Léontief.
- II - On a ensuite confronté la relation d'environnement avec un certain nombre de modèles de théorie économique. Cette recherche fait apparaître notamment que tous ces modèles reposent implicitement sur la notion de relation d'environnement, qui se trouve ainsi validée du point de vue conceptuel [3]
- III et IV - L'avancement de la recherche n'étant pas seulement soumis à un programme, mais aussi à des accidents de parcours divers, l'étape suivante, consistant à insérer la relation d'environnement dans un schéma socio-économique général, a été franchie à l'occasion d'un projet demandé par le Ministère sur les relations entre dépenses des ménages et environnement. En même temps, et à l'occasion de cette recherche, ainsi qu'en réfléchissant à des cas concrets, on a éclairci la très importante notion de sens environnemental. Le "sens environnemental" est en gros l'ensemble des

significations qui se greffent sur la relation d'environnement abstraite SrO pour donner un sens concret aux termes de celle-ci et engendrer les "relations environnementales" concrètes SrO . Ceci est exposé dans Typologie 3. C'est une notion fondamentale pour la définition du champ de recherche. L'article [8] a fondé cette analyse sur une théorie psycho-sociologique du "sens".

V et VI - Dans l'étape suivante, on a cherché des occasions de traduction concrète des concepts, notamment en se rendant sur le terrain (visites de zones industrielles, villages, grands ensembles dans la région Mantaise et d'Evry).

Dans Typologie 3 également on pose trois relations d'environnement :

- . prélèvement
- . rejet
- . voisinage (typiquement environnemental et spatial, recouvre notamment le bruit, les odeurs et la vue, et tous les autres inconvénients et avantages résultant du voisinage proche ou lointain)

Dans cette même période, à l'occasion d'un appel d'offre, un texte a défini une notion d'espace environnemental dans laquelle s'applique la relation d'environnement. [7]

Enfin, nous avons adapté la nomenclature des investissements publics parue au Journal Officiel du 25 Décembre 1970. [5]

VII et VIII - La dernière période se termine en Juillet 1975, avec un article sur le concept d'environnement pour la revue Consommation et le rapport "les discours sur l'environnement", "l'avant-projet de nomenclature-souche", "l'avant projet de questionnaire".

Au cours de cette étape, outre des résultats concrets, on a posé un certain nombre de concepts nouveaux :

- . circonstances environnementales
- . milieu
- . grappes
- . effet environnemental.

On arrive ainsi au sommet de l'échelle, et là, se trouve constituée une base élargie pour une deuxième échelle. Cette base élargie consiste :

1° - dans la nouvelle écriture de la relation d'environnement :

$$S_e \quad r_e \quad \begin{bmatrix} 0 \\ e \end{bmatrix} = E$$

e = circonstances environnementales

$[0]$ = milieu (également "grappes")

E = effet environnemental

2° - dans la conception d'un "système environnemental" ξ (v. III.1 p. 29)

On voit donc que, s'il y a eu un indiscutable recoupement entre l'ordre logique et l'ordre chronologique de la recherche, exposer celui-ci ne rend pas compte de celui-là.

C'est donc à cet exposé que nous viendrons maintenant.

Rapports
Textes

TRAVAUX

Indicateurs
statistiques
Etudes
questionnaires
nomenclatures

Problèmes
Pratiques

Théorie
de l'environnement

- Base théorique élargie : $S_e \pi_e [O_e] = E$
- Début de documentation concrète
- nomenclature - souche
- Vue claire des rapports : « théorie - pratique »

VIII - Rapports de Juillet 1975 :
- « mise en place de la nomenclature souche »
- « les discours sur L'environnement »
- « Avant projet de questionnaire »

Juillet

Documentation
empirique
Application et
mise en forme
VII des concepts

1975

VII - Article : « Pour une
définition de L'environnement »

Mai

- Concepts
nouveaux
- travail sur le
questionnaire
VI

VI : « Adaptation de la nomenclature
des investissements publics »

Décembre

V : « espace environnemental
et relation d'environnement »

septembre

- Traduction concrète
des concepts
- Conceptualisation des
problèmes concrets
IV

1974

IV - typologie 3 :
« conception et représentation
de L'environnement »

Juin

notion de "sens
environnemental"
Développement du schéma
Recherche de cas concrets
III

III - typologie 2 :
« Les modèles de
L'environnement »

Décembre

Inserion de ARO dans
un schéma socio-économique
II

II - typologie 1 :
« les nomenclatures publiques
et aux problèmes de
'environnement »

Décembre

confrontation de ARO et
de La théorie économique
I

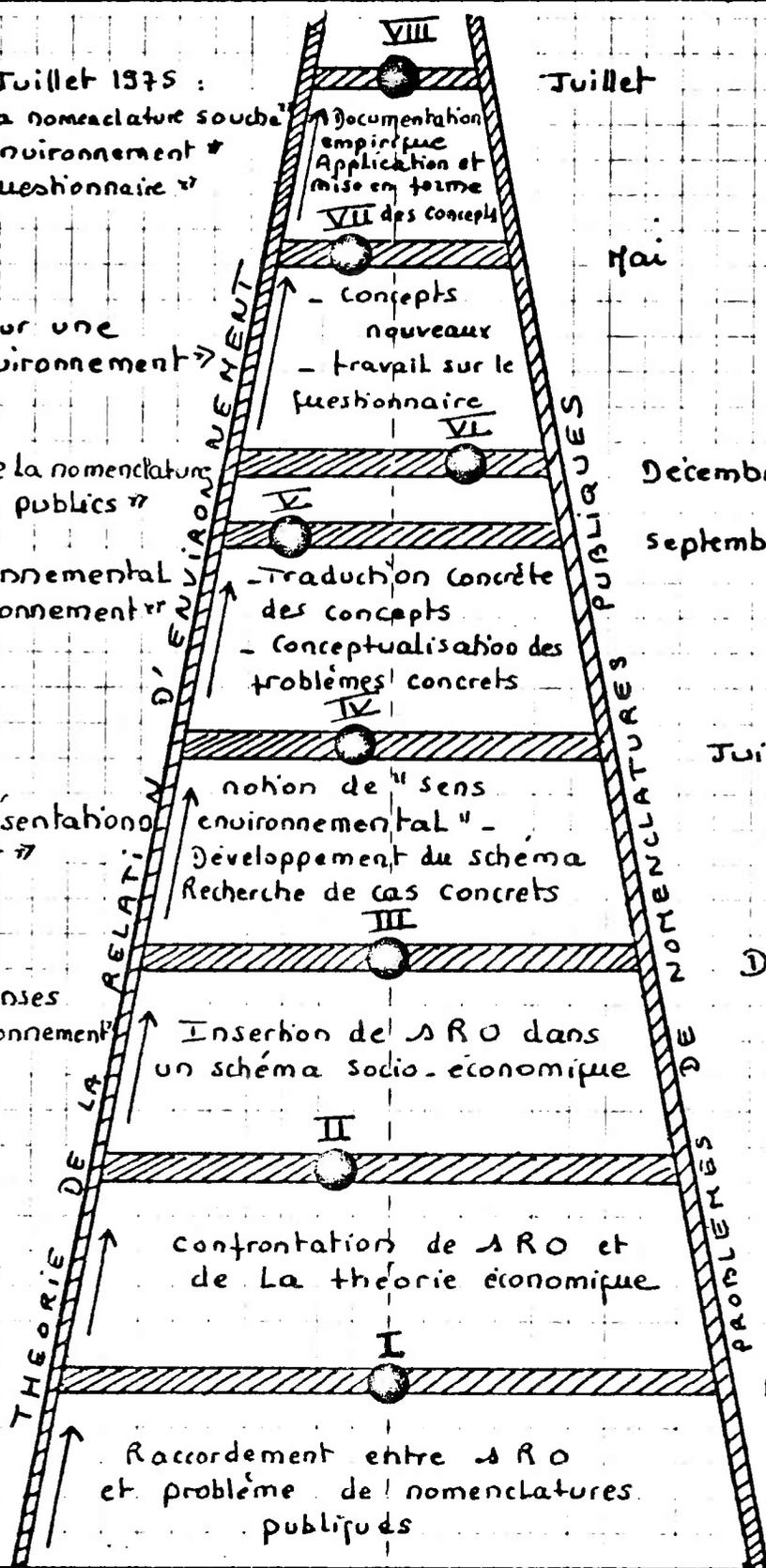
1973

I - typologie 1 :
« les nomenclatures publiques
et aux problèmes de
'environnement »

Novembre

Raccordement entre ARO
et problème de nomenclatures
publiques

MAI



NOTION GENERALE DE RELATION D'ENVIRONNEMENT
(Projet de recherche)

III - PRINCIPAUX RESULTATS

III.1 - TRAVAUX THEORIQUES

III.2 - TRAVAUX EMPIRIQUES

III.1 - TRAVAUX THEORIQUES : Eléments pour une
théorie de l'environnement

par J.F. BERNARD

III.1 - ELEMENTS POUR UNE THEORIE DE L'ENVIRONNEMENT

III.1.1 - Aperçu général :

Au cours de la recherche dont les étapes viennent d'être décrites, le concept de départ s'est enrichi. Il en résulte de nombreux éléments et des voies de recherche conduisant à une théorie de l'environnement originale. En effet, alors qu'il n'existe guère, jusqu'à présent, que des éléments de théorie économique de l'environnement [3] ou bien des éléments d'ordre conceptuel ne suffisant pas à constituer une théorie "environnementale" de l'environnement, nous pensons avoir jeté les bases d'une approche synthétique, spécifique et originale :

- 1 - en posant le concept spécifique de relation d'environnement [1]
- 2 - en distinguant deux modalités de ce concept [4] [8] :
 - . la modalité abstraite, ou concept syntaxique,
 - . la modalité concrète, ou "relation environnementale" proprement dite.
- 3 - en définissant par référence à des hypothèses d'ordre psycho-social sur la notion de "qualité de la vie" [8] un concept dit de "sens environnemental" [4] faisant lui-même appel à ce que l'on pourrait appeler une théorie psychosociologique du langage et de la communication [4] [8]
- 4 - en organisant ces divers éléments sous forme de "système" [8]
- 5 - en situant enfin ce système :
 - . au sein d'un schéma socio-économique général [4] [6]
 - . par rapport à des systèmes dits associés [4] [8]

Nous essayerons ici d'exposer brièvement cet appareil conceptuel. Son apport à la compréhension de l'environnement et sa valeur opérationnelle seront discutés plus loin

III.1.2 - La "relation d'environnement"

Le point de départ est la notion dite de relation d'environnement. Celle-ci est, en fait, fort simple. De quelque façon que l'on parle d'environnement, en effet, et quels que soient les objets environnementaux dont il s'agit (polluants, cadre urbain, patrimoine écologique, etc...), il est toujours question d'objets, qui entretiennent avec un sujet, une certaine relation, présentant au moins les caractéristiques suivantes :

- . elle est observable et souvent perceptible par les sens,
- . elle a une certaine fréquence, ou une certaine régularité et à la limite elle est permanente,
- . elle est soumise à (et largement définie par) des jugements de valeur, qui peuvent d'ailleurs ne pas être le fait du sujet lui-même.

Il ne s'agit pas là, soulignons-le, d'une hypothèse sur la nature de la relation, ni sur celle du sujet, ni sur celle des objets, mais d'un concept formel, relationnel, ou, disons encore, syntactique.

A ce niveau purement syntaxique, les termes de la relation d'environnement $s R o$ sont donc définis sans aucun contenu concret, et uniquement par leur relation:

- . le sujet s est "ce qui" entretient la relation R avec les objets o
- . les objets o sont "ce avec quoi" le sujet s entretient cette relation R
- . la relation R est "ce qui" relie le sujet s aux objets o

C'est en quelque sorte une structure de type "sujet-verbe-complément". Sa mise à jour résulte d'une démarche consistant à réduire le contenu d'un terme comme le terme "environnement" (ou d'ailleurs tout autre) à une structure, ou à un contenu minimum de sens.

C'est sous cette forme que la "relation d'environnement" a été introduite dès le projet de recherche du CREDOC [1] dans le passage reproduit ci-après :

Ainsi, qu'il vient d'être noté, les notions de base souffrent souvent d'une ambiguïté, du fait du grand nombre de connotations de tous ordres que comportent les termes "environnement", "pollution" etc... On verra plus loin qu'une approche trop exclusivement axée sur le "mesurable" n'échappe pas à ce risque.

Pour éliminer ces connotations et se rapprocher le plus possible de schémas formels, les notions devraient en premier lieu être réduites à leur contenu conceptuel minimum.

Ainsi, l'environnement, réduit à son contenu conceptuel minimum, consiste dans une série d'objets mis en relation avec une série de sujets, ce qui peut se symboliser par l'écriture $E : S r O$, que nous appellerons la relation d'environnement. Il s'agit bien là d'un schéma purement formel, dont les termes ne se définissent que les uns par rapport aux autres, et par leur place dans la relation. L'environnement sera "défini" lorsque les termes S, r, O , auront été caractérisés par des prédicats, eux-mêmes définis de façon aussi formelle que possible. Des exemples élémentaires apparaîtront dans cette note.

III.1.3 - Méthodologie de la définition de l'environnement

Or, cette notion qui pourrait paraître de pure satisfaction intellectuelle, conduit à d'importants développements, relatifs, premièrement à la définition de l'environnement, deuxièmement à son analyse théorique et troisièmement à son étude empirique.

On constate que cette structure n'est pas propre à l'environnement au sens qui nous occupe, mais à tout emploi du terme et donc à l'apparition d'une notion générale dans la langue (peu importe son origine étymologique).

Voici quelques exemples, pris dans le langage actuel :

- . environnement social d'une personne ou d'une famille,
 - . environnement biologique d'une cellule,
 - . environnement musical d'une note,
 - . environnement administratif d'un organisme,
 - . environnement historique d'un évènement,
- etc...

(Pour une étude plus élaborée de cette question se référer à [8])

Sur la base de cette constatation d'ordre linguistique, on fera les réflexions constructives suivantes :

- 1° - tous les emplois du terme "environnement", qui sont autant de "signes" de l'existence d'un concept "signifié" (1), sont régis par la structure syntaxique s R o. En d'autres termes, tout emploi du mot "environnement" signifie que l'on se réfère à un sujet particulier, entretenant une relation particulière avec certains objets ; lesquels objets, sujet et relation, peuvent être de nature quelconque. Donc la notion d'environnement qui nous occupe est un cas particulier de la notion générale [8]
- 2° - mais qu'est-ce qui fait que l'on parle de tel environnement particulier, à propos de tel sujet particulier ? La réponse est que, à propos de ce sujet, l'on se préoccupe des relations qu'il entretient avec une partie de la totalité des objets constituant le monde, préoccupation intimement liée à certaines valeurs positives accordées à ces objets ou aux problèmes qu'ils posent, soit au sujet lui-même, soit à l'observateur. Il n'y a d'environnement que relatif à, et défini par, une problématique, qui peut, selon les cas, être perçue par le sujet de la relation d'environnement lui-même, ou être propre à l'observateur de ce sujet et de son environnement.
- 3° - Ceci étant, il est contraire à la règle linguistique qui régit l'emploi général du mot environnement, de chercher, comme on le fait presque toujours, à définir l'environnement comme s'il y avait un ensemble d'objets constituant "objectivement" l'environnement de l'homme. Ce n'est pas l'environnement qu'il faut définir, mais l'environnemental, c'est-à-dire les valeurs et les problèmes, ou disons mieux, le "sens" pris par certains objets, qui font que la collectivité est venue à employer le mot "environnement" pour les désigner. Les seuls éléments d'une définition objective de l'environnement sont :
 - . que le sujet considéré est humain. Il peut s'agir d'un individu (ce cas est rare), ou d'un groupe (habitants d'une ville), ou d'une collectivité plus large et plus hétérogène (habitants d'un pays), ou à la limite de cet ensemble flou, mais néanmoins existant et important, inscrit non seulement dans l'espace, mais surtout dans le temps qu'on appelle l'Humanité ou l'Homme [3]

(1) - Sur le rapport terme/concept/objet, (ou selon la terminologie linguistique moderne "signifiant-signifié-référent" avec le concept supplémentaire "signe = signifiant + signifié", voir [8] première partie et la bibliographie afférente).

- . l'existence (non le contenu) d'une relation de type R
- . l'existence (non la nature) d'un observateur
- . l'existence (non le contenu) d'une problématique, perçue soit par le sujet, soit par l'observateur, soit encore, avec tous les problèmes que cela implique, par les deux.

Sur cette base on peut définir un concept formel d'environnement.

Mais une définition nominale, ou si l'on préfère "concrète", c'est-à-dire la désignation des objets constituant l'environnement, ne peut être que subjective et relative, car elle dépend :

- . de la nature exacte du sujet considéré
- . du contenu de la problématique qui guide, soit ce sujet, soit l'observateur.

4° - On peut donc conclure cette méthodologie de la définition de l'environnement comme suit :

- . lorsque l'on essaye de définir "objectivement" l'environnement sans référence aux valeurs et aux problèmes qui engendrent le "sens environnemental" on aboutit :
 - soit à une définition dont l'objectivité est illusoire, puisqu'en fait elle implique, et ne peut qu'impliquer, un ensemble de valorisations particulières (économiques, notamment),
 - soit à étendre la notion d'environnement à la totalité des objets, faits, personnes, institutions, etc..., avec lesquels tout sujet humain entretient des relations,

Bref, ou bien on le restreint à un point de vue implicite (cas des définitions économiques, écologiques, philosophiques, etc...), ou bien on l'étend à la totalité du monde (cas de la définition du CILFE).

- . par contre, en considérant le "sens" qui habille concrètement la relation syntaxique, on est conduit à envisager :
 - soit une définition d'ordre psycho-social, basée sur l'observation des valeurs et des problèmes qui engendrent le sens environnemental comme fait social de communication, avec toutes les différenciations de groupes ou de classes que cela implique, [8]
 - soit une définition plus particulière à l'observateur, que celui-ci procède d'un point de vue de recherche scientifique, d'intervention technique, d'action politique ou tout autre (1).

(1) - Dans ce cas, il se pose un problème très important de rapport entre la notion socialement existante ("sens commun") et la notion de cet observateur ou acteur, qui fait le plus souvent partie lui-même de la société considérée et qui, lorsqu'il s'agit d'un organisme politique ou administratif, est responsable de la gestion des affaires de celle-ci.

Il n'est pas possible de s'étendre ici sur ces problèmes, mais peu de mots suffisent à caractériser deux d'entre eux :

- . lorsqu'il s'agit d'un observateur scientifique, le problème est d'ordre épistémologique, en entendant par "épistémologie" la théorie formelle et sociologique du discours scientifique.
- . lorsqu'il s'agit d'un responsable administratif ou politique, c'est une question de démocratie et de conception politique qu'a cet organisme de son rôle.

III.1.4 - Le contenu concret de la relation d'environnement

Il faut donc passer, dans le cas où l'on emploie le terme "environnement" pour parler de problèmes très divers qui vont de la protection de la nature à l'encombrement des routes, en passant par la qualité du spectacle urbain et rural, au contenu concret de la relation d'environnement. Cela veut dire :

- . donner un sens concret au "sujet" : nous avons vu plus haut qu'il s'agit du "sujet humain" et nous avons noté au passage quatre niveaux auxquels celui-ci peut être saisi (individu, petit groupe relativement homogène, grand groupe hétérogène, "humanité").
- . donner un sens concret à la relation R
- . donner un sens concret aux objets o

On ne sera plus alors en présence de la "relation d'environnement" syntaxique et abstraite $s R o$, mais en présence d'une relation, ou plutôt d'une longue série de relations concrètes. Pour distinguer de la précédente nous appellerons celle-ci "relation environnementale", ou encore tout simplement "relation d'environnement concrète". Nous l'écrivons $S r O$.

Mais nous avons montré que pour désigner concrètement les r et les O , il faut passer par un préalable : définir, soit en termes psycho-sociaux, soit autrement, les "valeurs" et les "problèmes" qui engendrent leur sens environnemental.

Nous avons opté [8] pour des hypothèses d'ordre psycho-social, qui nous ont permis [4] [8] de formuler des hypothèses sur de grandes "relations" de synthèse, à partir desquelles nous pensons arriver à une mise en ordre, une classification des objets [8] [9]

a) - Les valeurs environnementales, niveau de vie à long terme et qualité de la vie :

L'hypothèse psycho-sociale est que l'environnement est défini comme représentation collective, par une préoccupation de niveau de vie à long terme, et par une préoccupation de "qualité de la vie".

La préoccupation du niveau de vie à long terme est relative au rapport population/subsistances, donc au moins à la protection de certaines ressources et des grands équilibres écologiques.

La préoccupation de la qualité de la vie peut être définie comme le jeu de diverses valeurs sociales parmi lesquelles il nous paraît important de retenir [8] l'agrément du cadre de vie, la santé et une notion d'équilibre écologique.

La notion "vie" elle-même n'a pas été laissée au hasard. A partir des définitions linguistiques du dictionnaire Robert, nous avons posé un concept de "vie" définie comme un ensemble d'activités, mettant en oeuvre certains moyens en présence de certains événements. A partir de cette notion structurelle, nous avons, en essayant de spécifier concrètement la nature des "activités", "moyens", "événements", défini quatre "secteurs" (ou mieux "régions de sens") :

- . la "vie biologique individuelle",
- . la "vie biologique de l'espace",
- . la "vie en société",
- . la "vie quotidienne".

La notion psycho-sociale "qualité de la vie" est alors analysée et définie comme le résultat d'une genèse, représentée par le schéma suivant, où la case "V" à gauche résume le processus conceptuel de formation de la notion de "vie". (v. [8])

(cf. schéma page suivante)

Ces hypothèses n'ont rien de "risqué". Elles ne correspondent pas exactement à l'idée un peu naïve, mais qui reste très répandue, qu'une hypothèse est une proposition dont le degré de vérité est entièrement inconnu, une "supposition", que l'on vérifie par l'observation empirique (1). Mais elles sont, justement, suffisamment "probables" pour qu'il soit permis d'élaborer sur leur base un minimum de construction théorique. Par ailleurs, elles sont d'ordre empirique ; elles sont donc de nature à orienter une importante recherche sociologique et psychosociologique sur les perceptions et les représentations collectives signifiées par le terme "environnement".

b) - Les grandes relations environnementales

Les hypothèses concernant les relations environnementales consistent à définir quatre grandes relations de synthèse :

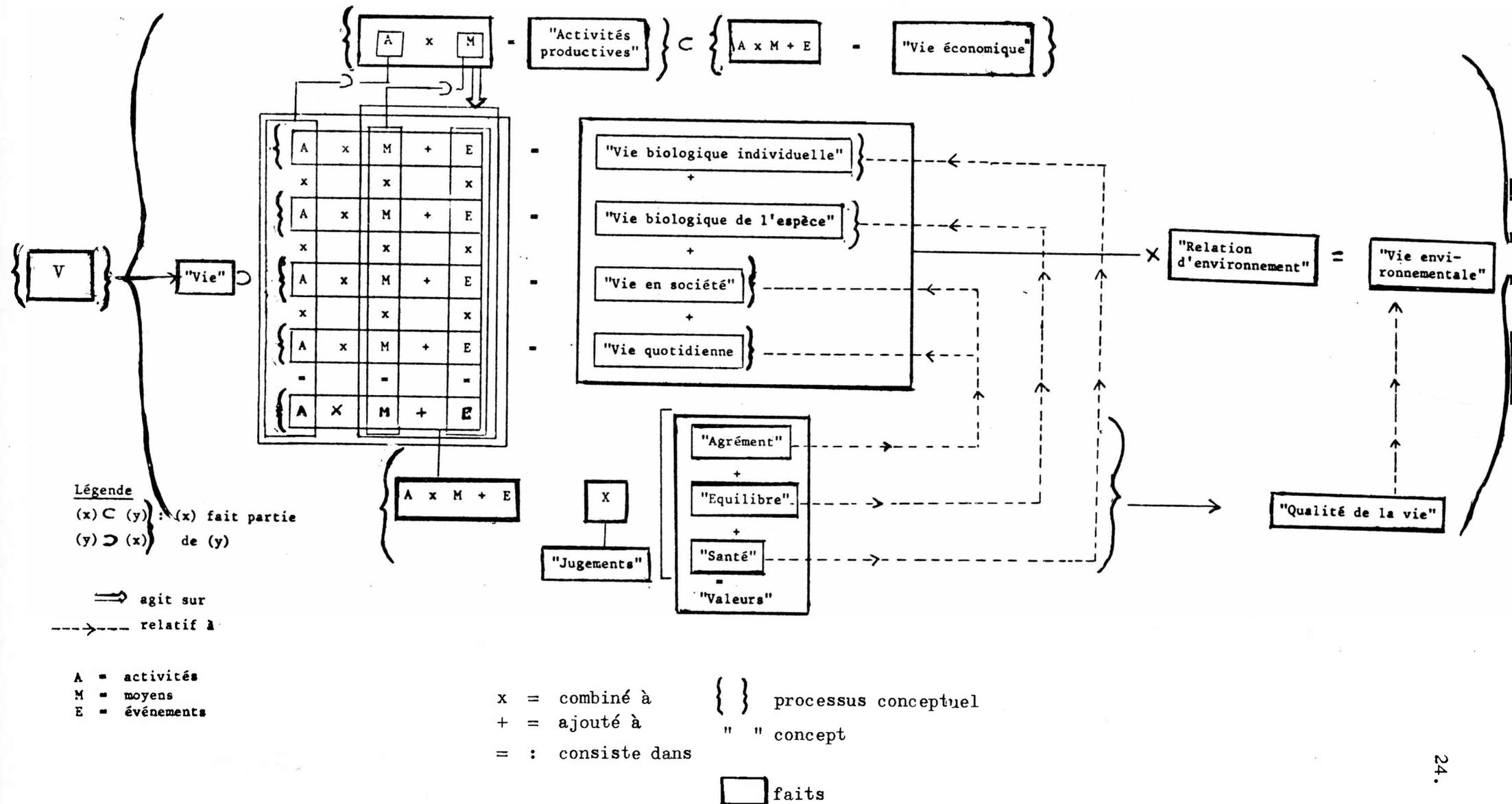
- . l'usage des objets environnementaux, qui consiste, soit dans un prélèvement destructif (ressources non renouvelables), soit dans l'utilisation non destructive comme l'occupation d'espace, soit dans l'utilisation d'une ressource telle que l'air, l'eau, etc..., inscrite dans un cycle de renouvellement (2).
- . le rejet de sous-produits en général considérés comme "agressants".
- . l'accès à certains ensembles fixes (tels qu'immeubles, voirie, espaces naturels) qui peut se définir comme une utilisation impliquant un déplacement (par opposition à l'occupation).
- . le voisinage, défini comme le fait de tirer un avantage ou un désavantage d'un objet suffisamment proche, sans qu'il y ait usage de celui-ci, ni accès (3). Les principaux cas de la relation de voisinage sont notamment le fait de voir des objets, les entendre, en respirer les odeurs (ces deux derniers cas étant en quelque sorte l'inverse des deux relations de rejet que constituent l'émission de bruit et d'odeurs).

(1) - Cette conception est héritée de la méthodologie expérimentale formulée par des chercheurs comme Claude BERNARD et Henri POINCARÉ à la fin du XIX^e siècle et au début du XX^e. Mais cette méthodologie expérimentale est aujourd'hui très dépassée à la suite de la révolution relativiste intervenue en physique d'une part, et de l'importance prise par l'épistémologie néo-positiviste d'autre part (Popper), celle-ci étant elle-même fort bousculée par des développements plus récents (Kuhn).

(2) - Le dictionnaire Robert définit l'usage comme "le fait d'appliquer, de faire agir (un objet, une matière), pour obtenir un effet qui satisfasse un besoin, que cet objet, cette matière subsiste, disparaisse, ou se modifie".

(3) - Le dictionnaire Robert définit "voisiner" comme "être placé près de". Il est évident que cette relation de proximité est essentielle.

GENÈSE DE LA NOTION DE "QUALITE DE LA VIE"



Ces quatre grandes relations, notons-le, n'épuisent probablement pas la liste des relations "de synthèse".

Par ailleurs, elles n'épuisent pas, étant donné justement qu'elles se situent à un niveau élevé de synthèse, le détail d'une situation concrète.

Considérons, par exemple une usine qui produit des chaussures (1). Si on la considère sous son aspect "entreprise", elle constitue un sujet juridique, soit un S. Si on la considère comme un bâtiment où s'effectuent des opérations techniques, c'est un objet O. D'autres "points de vue" sont possibles, que nous n'envisagerons pas ici. Nous examinerons seulement quelques "relations" d'environnement à propos de cette usine comme S et comme O.

1°/ L'activité technologique de l'usine consiste à mettre en relations des matières premières et de l'énergie (laissons de côté le travail, qui nous entraînerait à un développement trop long). Celles-ci sont des "objets" O, produits par d'autres usines S. Passons sur la chaîne des relations intermédiaires, nous arrivons à des objets "naturels" : les animaux source du cuir, le pétrole, l'eau ou le charbon, sources d'énergie. On pourrait même aller plus loin et entrer dans le détail biologique, donc "écologique" des relations liées à ces objets. Nous avons bien en tout cas une mise en relations d'objets O par un sujet, soit S r O, ou mieux S r (OO).

On voit que, sous ce premier aspect, la relation d'environnement va déjà au-delà de la relation envisagée, par exemple, par un tableau d'échanges interindustriels, qui ne concerne que les relations OO où les O sont des produits, (ou par l'écologie, qui concerne les relations OO où les O sont des objets "naturels"). La relation S r O synthétise sous une forme très abrégée, presque symbolique, mais sujette à tous les développements possibles, trois points de vue essentiels : l'entreprise, ou tout autre "sujet" S, les objets O, les relations r entre S et O, ou entre les O et même entre les S. Il est évident qu'à partir de S r O, toutes les écritures seront possibles.

2°/ L'occupation de l'espace doit être également considérée, et cela tout d'abord sous son aspect purement physique, soit :

O_b O_n , où O_b désigne l'usine comme "objet" (le bâtiment), et O_n l'espace "naturel".

(1) - Cet exemple est emprunté au rapport [2] à un moment où nous n'avions pas encore clairement distingué s R o et S r O. D'où quelques ambiguïtés terminologiques.

- 3°/ Mais cette occupation constitue, d'un point de vue juridico-économique, une "appropriation", ou une location, soit cette fois SO_n où S représente l'usine comme "entreprise" et O_n l'espace. La "location" entraînerait une écriture plus complexe où interviendrait une relation SS entre l'entreprise et un bailleur.
- 4°/ Toujours comme objet O, l'usine constitue un élément du spectacle urbain ou rural, et en tant que telle, elle forme une partie de l'environnement de certaines personnes. Soit à nouveau $S r O$, où S, cette fois, représente les "voisins" r la relation "de voisinage", O, l'usine comme "objet". On pourrait détailler cette écriture en remarquant que c'est comme relation avec d'autres bâtiments ou objets, que l'usine fait partie de l'environnement des voisins S, soit $S r (OO)$ comme précédemment.
- 5°/ Enfin, l'usine a une cheminée qui fume beaucoup ! Donc, tout d'abord une relation de type $S r O$ que nous écrirons $O_b r (O_c O_n)$ où O_b désigne l'usine comme "objet", O_c la "fumée" (en fait, un complexe d'objets), O_n les éléments "naturels" dans lesquels cette fumée se répand ("air", mais aussi "espace", composants de l'air, etc... c'est-à-dire un complexe d'objets également). L'écriture $S r (O_c O_n)$ signifierait la responsabilité juridique de l'"entreprise" dans ce phénomène.
- 6°/ Finalement, la fumée se dépose sur les façades des voisins, soit cette fois $O_b r (O_c O_v)$, où O_v désigne les façades des voisins. r signifie pour l'instant, seulement "dépôt de fumée".
- 7°/ Mais les voisins trouvent que "ça fait sale" : ils portent un jugement sur $O_b r (O_c O_v)$, et nous arrivons à l'écriture déjà plus complexe : $S r_p [O_b r_d (O_c O_v)]$ où S désigne cette fois les voisins, r_p la relation de pollution, c'est-à-dire le jugement défavorable porté sur le fait de dépôt de fumée sur les façades de S, r_d cette relation "dépôt" etc....

Le fonctionnement de la relation d'environnement étant exposé, nous pouvons indiquer ci-après quelques relations repérables dans le cas d'une usine envisagée sous son aspect S ou O.

Précisons que nous n'avons pas encore adopté un mode définitif d'écriture. Précisons aussi que, s'agissant ici d'un exemple, nous nous soucions peu de critiquer nos notions, et consentons même à une certaine "naïveté". Ce qui nous importe est surtout la procédure.

Soit :

S_e	l'usine comme entreprise	r_n	les relations "naturelles" entre O_n ,
S_v	les "voisins"	r_t	les relations technologiques entre O_n
S_b	les autres agents sociaux		
O_b	l'usine comme bâtiment		
O_u	d'autres usines voisines	r_d	la "distribution" du produit
O_v	les maisons des voisins	r_v	la relation de "voisinage"
O_n	les objets "naturels"	r_s	les relations "sociales"
O_e	l'espace		

On a en particulier les relations suivantes :

r_t production comme activité technologique : $O_b r_t (O_n r_n O_n)$
l'usine établit (r_t) des relations (r_n) entre les objets naturels.

r_e production comme activité "économique" : $S_e r_e [(O_n r_t O_n) r_d S]$
l'usine comme "sujet" distribue (relation r_d) aux autres sujets S le résultat d'une relation technologique r_t entre objets "naturels".

r_E relation d'"environnement" stricto sensu : $S_v r_E (O_b r_v O_u)$
l'usine comme objet O_b est en relation de voisinage r_v avec les usines avoisinantes O_u , et cet ensemble est "perçu" (r_E) par les voisins S_v .

r_o relation d'occupation : $O_b r_o O_e$
l'usine comme objet est en relation "naturelle" avec l'espace.

r_a relation d'appropriation : $S_e r_a (O_b r_n O_e) = S_e r_a r_o O_e$
l'usine comme "entreprise" s'approprie la relation d'occupation précédente : $r_o = O_b r_n O_e$

r_f émission de fumée : $O_b r_f (O_n r_n O_n)$
l'usine combine des éléments naturels (formule identique à la relation r_t , soit $r_f \equiv r_t$)

r_d dépôt de la fumée :
 $O_v r_d r_f O_b = O_v r_d [O_b r_f (O_n r_n O_n)]$
La fumée comme résultat de r_f se dépose (r_d) sur les maisons voisines (S_v).

r_p relation de pollution :

$$(S r_s S_v) r_p (r_d O_b) \text{ et } (S r_s S_v) r_p (r_d S_e)$$

$$= (S r_s S_v) r_p \left\{ O_v r_d \left[O_b r_f (O_n r_n O_n) \right] \right\}$$

et la même formule en remplaçant O_b par S_e

soit : les relations sociales ("culture") r_s entre les S_v et le reste de la Société S , sont telles que les S_v ("voisins" de l'usine) jugent défavorablement (r_p) la relation r_d , en la rapportant, soit à l'usine comme "objet" O_b , soit à l'entrepreneur S_e .

III.1.5 - Le système environnemental et les systèmes associés

a) - L'environnement comme système :

Au point où nous en sommes, nous avons tous les éléments, sauf un, d'un concept d'environnement. Nous pouvons, en effet, définir l'environnement comme :

- . l'ensemble des objets relatifs à la qualité de la vie et au niveau de vie à long terme d'une collectivité humaine donnée, soit que les membres de cette collectivité en fassent usage, soit qu'ils y aient accès, y rejetant dans ces deux cas un certain nombre d'effluents, soit enfin qu'ils voisinent simplement avec eux.

L'élément qui nous manque est de considérer cet ensemble comme un système.

L'idée de considérer l'environnement comme un système est assez classique. On peut, en effet, considérer comme système toute collection d'éléments interdépendants dont les relations sont telles (notamment du fait qu'elles forment un tout "fermé" et sans doute aussi du fait qu'elles sont assez stables pour définir une période d'observation), que le tout peut être considéré comme une entité distincte.

La très grande hétérogénéité physique des éléments que nous considérons, fait qu'il n'y a pas d'interdépendance totale entre eux.

Par contre, ils sont tous unis :

- . par le fait qu'ils sont en "relation d'environnement" avec la collectivité considérée ;
- . par le fait qu'ils ont un "sens environnemental" homogène.

On peut alors analyser la nature systémique de cet ensemble à partir des notions de relation d'environnement $s R o$, de relation environnementale SrO , de "sens environnemental" et à partir du fait que le sujet considéré est "humain".

En effet, si l'on considère le sujet S et l'objet O de la relation environnementale (relation "concrète"), on voit que chacun peut prendre indifféremment la position de sujet s ou d'objet o de la relation syntaxique. En d'autres termes, il n'y a pas que l'action du sujet humain sur son environnement, il y a aussi l'action de l'environnement sur l'homme, et les relations entre objets environnementaux, dont l'écologie est le type.

Bref, on a la matrice suivante :

$$\begin{array}{c}
 \begin{array}{cc}
 & \begin{array}{c} o \\ \hline S \quad O \end{array} \\
 \begin{array}{c} s \\ \left\{ \begin{array}{l} S \\ O \end{array} \right. \\
 \end{array}
 \end{array}
 \begin{array}{|c|c|}
 \hline
 SS & SO \\
 \hline
 OS & OO \\
 \hline
 \end{array}
 \end{array}$$

Mais par ailleurs le sujet humain a deux aspects :

- . un aspect physique que nous désignerons par S, qui ne le distingue guère, en fait, d'un objet O et qui fait de lui, sans plus, un objet "vivant". De ce point de vue, les relations SS ne paraissent pas avoir grand intérêt environnemental.
- . un aspect psychique et social que nous désignerons par S'. Or, c'est dans le cadre des relations sociales S' que s'opère toute la genèse des valeurs "qualité de la vie" et "niveau de vie".

C'est donc des relations S'S' que résultent des jugements J qui, appliqués à la matrice des relations SO, OS, OO, engendrent l'ensemble des valeurs regroupées dans le signifié collectif "qualité de la vie" "Q".

L'environnement, au sens physique, est constitué par l'ensemble des objets O. Pour marquer cette notion de "milieu", nous écrivons :

$$E = [O]$$

et la relation environnementale de base devient :

$$S r [O]$$

Mais le système environnemental est l'ensemble conceptuel articulant entre eux les relations S'S', les jugements J, la matrice S r O et le signifié collectif Q. Soit :

$$\mathcal{E} = \left\{ \boxed{S'S'} \quad \overset{*}{J} \quad \begin{array}{|c|c|} \hline \text{SS} & \text{SO} \\ \hline \text{OS} & \text{OO} \\ \hline \end{array} \quad = \quad \boxed{Q} \right\}$$

Raisonnement sur l'environnement, agir sur lui, ce n'est pas intervenir seulement au niveau de tel ou tel objet O (l'air, l'eau, etc...). C'est agir sur l'ensemble du système environnemental \mathcal{E} par l'intermédiaire d'une action sur le O considéré.

Alors que l'action peut se situer au seul niveau d'un O (ou de Q, ou de tout autre élément de \mathcal{E}), la théorie doit avoir tout l'ensemble \mathcal{E} comme objet. Nous pensons (mais l'établir ici entraînerait à un trop long développement épistémologique) que c'est la seule façon réellement "objective" d'aborder le problème de l'environnement.

b) - Les systèmes associés1° - La notion de système associé :

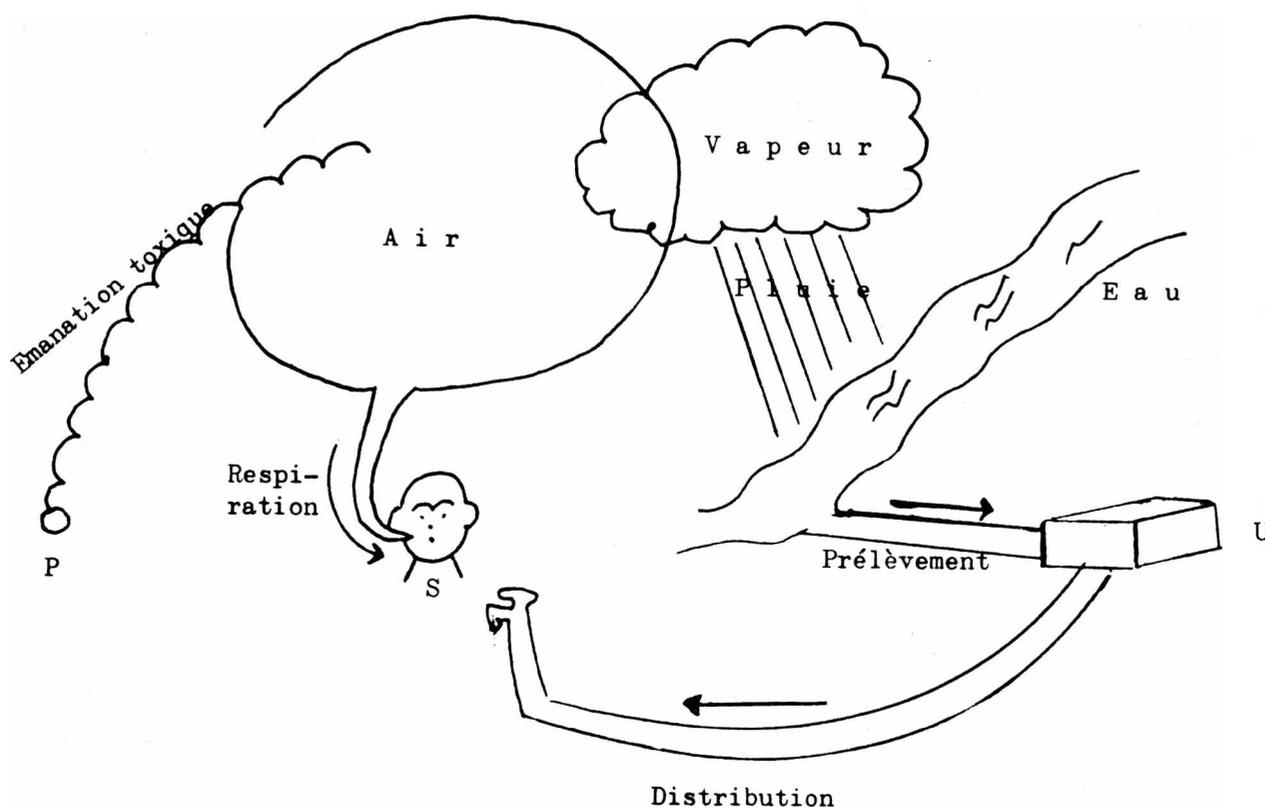
Ce système n'existe pas isolément. Tous les objets O sont en relation avec d'autres objets du monde physique. Ils entrent également dans d'autres systèmes de valorisation que le système environnemental.

(Le passage suivant est extrait de [4]).

Considérons quelques objets dont nous savons qu'ils sont "environnementaux" par exemple :

- . l'air ;
- . l'eau ;
- . une source P de pollution de l'air ;
- . une usine U de prélèvement, de traitement et de distribution de l'eau.

Les relations entre ces objets et un sujet S peuvent être aisément représentées, et même "dessinées", comme le montre le dessin suivant, dont la naïveté n'est qu'apparente.

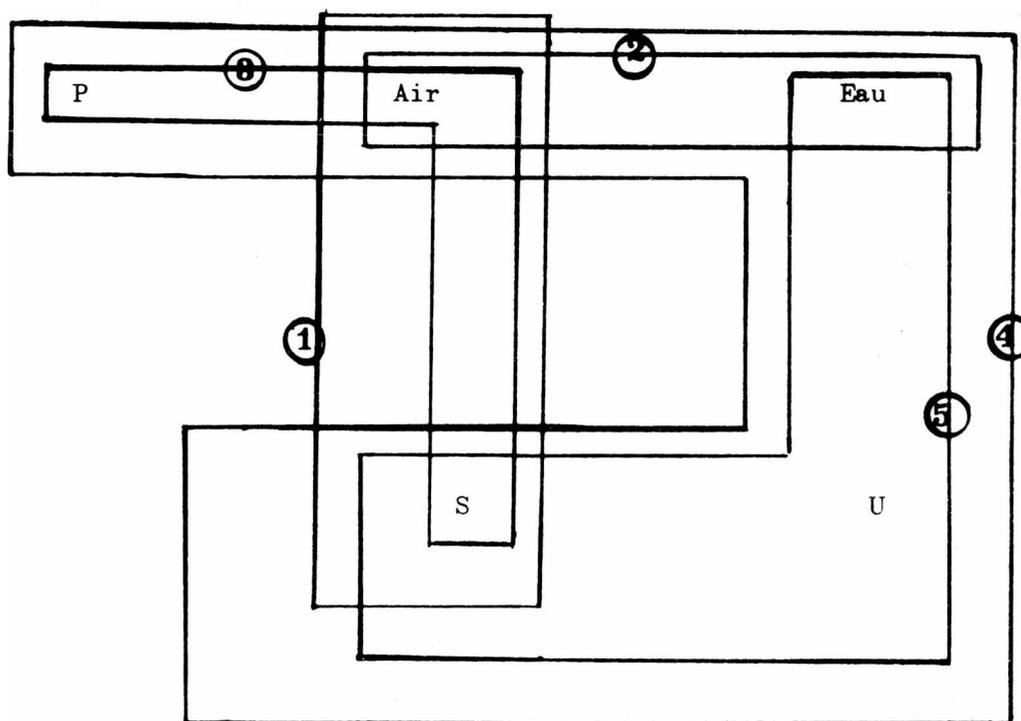


Il est aisé de repérer dans ce dessin un certain nombre de relations :

- 1 - relation air-sujet : la respiration
- 2 - relation air-eau : échanges écologiques
- 3 - relation P-air-sujet : pollution (ou selon la terminologie :
P-air = pollution
air-sujet = intoxication (nuisance))
- 4 - relation P-air-eau-S : diffusion de la pollution d'origine P
- 5 - relation eau-U-sujet : alimentation en eau.

Un schéma est cette fois nécessaire pour faire apparaître la façon dont ces relations s'articulent entre elles. Sa complexité ne peut manquer de frapper l'attention, pour un si petit nombre d'éléments.

Relations entre un sujet et quatre objets environnementaux



Pourtant, ce système ne nous dit pas, à lui seul, le sens des objets qui le composent : celui-ci tient à l'insertion des objets dans d'autres systèmes, auquel le système environnemental, pour avoir un sens, doit être associé et que l'on peut donc appeler ses "co-systèmes".

- l'intelligibilité de l'air, par exemple, tient à ce que nous savons de ses rapports de ressemblance et de différences avec les autres éléments naturels, et à ce que nous savons de sa composition chimique. De même pour l'eau, de même pour l'usine, et les canalisations que nous "reconnaissons" sur le dessin bien que l'exactitude de leur représentation soit à peu près nulle. Mais le cas le plus frappant est celui de l'objet P : si nous ne disposons que de notre représentation de l'environnement, P n'aurait strictement aucun sens autre que celui de la lettre P ; ce serait un objet absurde, car jamais on n'a vu une lettre P polluer l'air !
- la signification, ou valeur (1), des objets, tient également à leur association à d'autres objets, au sein de systèmes autres que l'environnement. Par exemple, l'air et l'eau sont valorisés parce qu'ils contribuent à l'équilibre biologique et physiologique de l'homme, par leur rôle dans ce que, justement, on appelle "le système" respiratoire et le "système" digestif. L'usine fait partie d'un

(1) - rappelons que nous associons "signification" et "valeur" sans nous justifier sur ce point, qui n'a rien de classique en sémiologie.

système de production et de relations juridiques, sociales, etc... et c'est pourquoi il importe de la faire figurer dans notre représentation. Nous pourrions d'ailleurs nous placer encore de certains points de vue particuliers, qui nous feraient valoriser tel ou tel objet généralement non retenu d'un point de vue environnemental. C'est ce que fait, par exemple, l'auteur d'un modèle que nous avons eu l'occasion d'examiner, lorsqu'il considère la structure administrative des entreprises, pour y faire apparaître des "fonctions" liées à l'environnement (1).

2° - Insertion de l'environnement dans un schéma socio-économique général

La relation s R o conduit ainsi à (et doit être inséré dans) un schéma auquel il ne manque guère que la monnaie pour qu'il devienne un schéma socio-économique général. Notamment, ce schéma comprend manifestement la consommation comme "usage", et le travail [4] [6] [8]

Les bases de ce schéma sont :

- . le fait que l'usage et l'accès se traduisent par des activités, (par exemple : habitat, travail, approvisionnement, déplacement), que l'on peut et doit spécifier en termes de temps (durée, moment) et de lieu.
- . l'idée que ces activités sont productives, ce qui revient à ré-interpréter la consommation des individus comme une production (2).

Les produits des activités du sujet sont pour la plupart immatériels

En ce qui concerne les emplois, il tombe sous le sens qu'au cours de ses activités, l'individu fait usage d'un certain nombre d'objets matériels et immatériels, qui sont les inputs de sa fonction de production (cases 2 à 4 et 8 à 13 du schéma p. 38).

La notion de produit est, par contre, plus difficile à saisir.

On partira du cas le plus simple, qui est le bricolage : l'individu se procure des planches, des outils, des clous, etc... et moyennant une certaine dépense de temps et d'énergie, il fabrique une armoire : il la "produit" au sens général du terme "produire", indépendamment de toute considération sur sa valeur et sa destination. Un certain nombre d'objets matériels peuvent ainsi résulter d'une activité (case 18).

(1) - Cf. Typologie de l'Environnement - 2 : Les Modèles.

(2) - Cette idée n'est plus nouvelle. Elle a été exploitée en particulier dans le cadre de la théorie économique micro-classique par l'économiste G.S. BECKER. Nous comptons la reprendre nous-même dans "Au-delà de la consommation", en préparation, PUF - Collection SUP.

Mais en fait, la plupart des produits de l'activité individuelle sont immatériels (même case). L'activité ménagère, par exemple, avec des biens "de production" comme un aspirateur, une cuisinière, etc... produit, outre quelques objets matériels comme les plats cuisinés, ou les vêtements qu'elle peut faire elle-même, des biens abstraits dont les biens "propreté" et "ordre". Ces mêmes biens peuvent d'ailleurs être produits par une autre personne, voire une entreprise, à titre onéreux et parfois gratuit (aide entre parents).

Un service majeur produit par l'individu de cette façon, est l'éducation des enfants, à partir de l'input "temps" et de l'input "culture" et moyennant l'emploi inputs matériels tels que livres, etc...

De même, l'individu produit sa culture, et on peut considérer qu'il produit également sa santé. Dans les sociétés non policées, il doit produire lui-même sa sécurité, avec des armes comme biens "de production".

Ces produits (au sens strict d'objets résultant d'une production) sont réintégrés dans la fonction de production de l'individu (case 20 et flèche ← 20-15).

On remarquera que ces produits sont également presque tous sociaux, au sens qu'ils entrent dans la communication de l'individu avec les autres (case 22 et flèche en forme de boucle). Parmi ces biens sociaux d'échange, se trouvent notamment les discours que produit l'individu.

C'est donc, d'une certaine façon, lui-même, que l'individu produit, non seulement comme être individuel, mais comme être social, ce qui autorise à dire qu'il produit (marginale) la société. Le sujet se produit comme élément de l'environnement social des autres.

Aliment de la société

. La distinction entre deux catégories de sujets : la personne humaine et l'entité productive.

. le "sujet" proprement dit, qui est la personne humaine. Notre perspective de départ est délibérément microscopique.

Le qualificatif "humain" est ici vidé de toute connotation philosophique, morale, etc... Nous opposons simplement le sujet humain, d'une part, à ce qui n'est pas humain (le sujet animal, végétal, etc...) ; d'autre part, aux sujets qui, tout en étant "humains" ne seraient pas des personnes considérées dans leur individualité (groupes sociaux, entreprises, Etat, etc...).

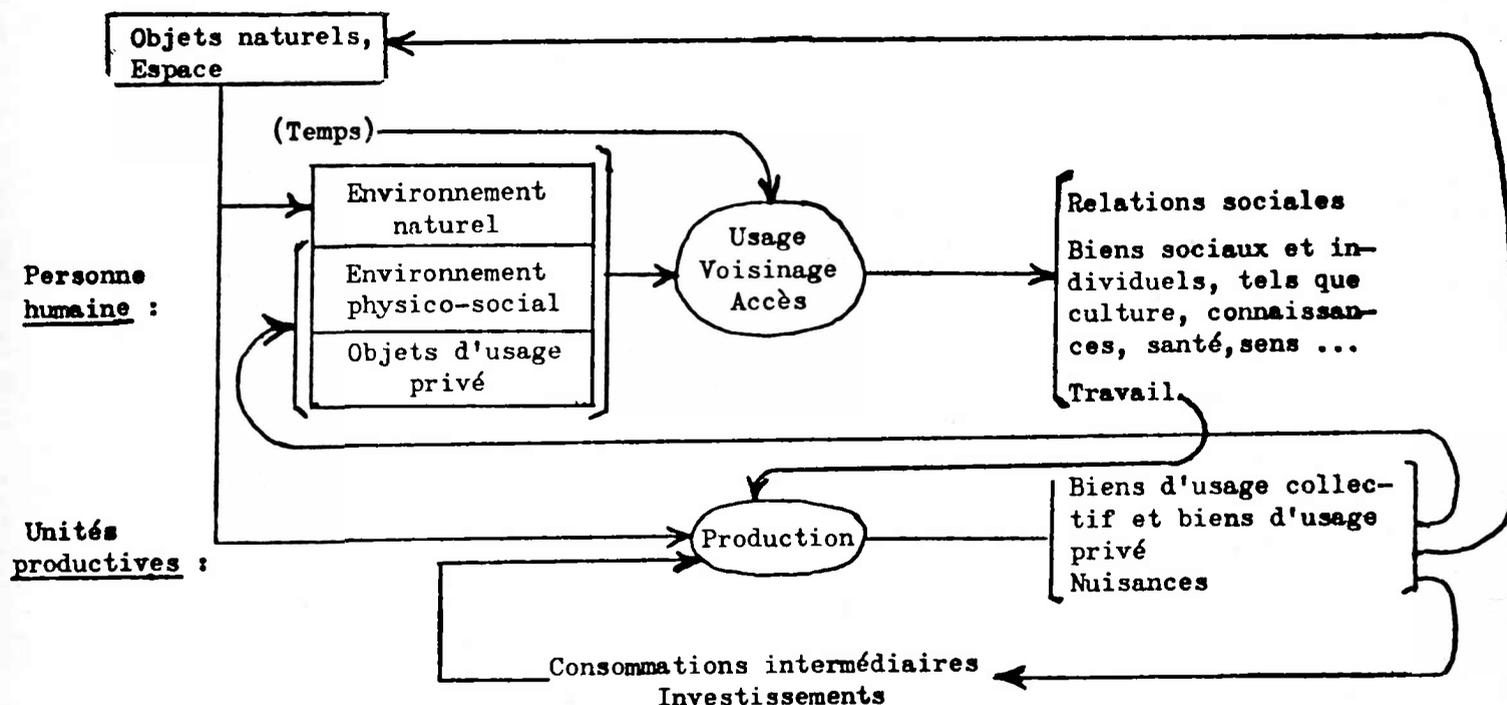
. l' "entité productive", conçue également comme un siège d'activités, mais dénuée de toutes les facultés qui caractérisent la personne humaine (décision, perceptions, etc...). L' "entreprise", au sens juridico-économique, est évidemment une entité productive. Mais la personne humaine, peut, comme on le verra, se décomposer en une entité "sujet", siège de certaines activités, et une "entité productive", siège de certaines autres. On évitera donc d'assimiler purement et simplement "entité productive" et "entreprise", bien qu' évidemment, en posant ce concept, ce soit principalement à l'entreprise que nous songeons.

Ceci étant, il est possible de distinguer une notion de travail comme le produit de l'activité portant ce nom, lequel produit est livré à l'entité productive en général (mais pas nécessairement) physiquement différente de la personne humaine et contre rémunération.

On parlera donc d'inputs et d'outputs de ces fonctions. Quant aux fonctions elles-mêmes, on pourrait les appeler "fonctions environnementales" (1).

La structure du schéma est donc la suivante :

Représentation simplifiée des relations organiques



(1) - Mais l'appellation "fonction de production" devrait être évitée, car elle est trop spécifique de la théorie économique néo-classique, où "production" a un sens précis et restreint de production d'utilité.

Certains inputs ou outputs sont environnementaux : ce sont ceux qui ont un "sens environnemental", tel que nous l'avons défini plus haut.

- 1 - On trouve en premier lieu les "objets naturels" tels que l'air, l'eau les objets sur lesquels l'homme prélève des ressources (case 1 et flèches 1-4 et 1-6). On fera figurer l'espace parmi ces objets (case 8, flèche 8-15). On pourra leur associer, au niveau de la personne, l'input "temps" qui est une ressource indiscutablement "naturelle", mais qui pourra être considéré séparément (1). (case 2 et flèche 2-15).

Les objets naturels constituent des inputs directs tant pour la personne (air respiré) que pour l'entité productive (matières premières et énergie).

En fait, peu d'objets naturels sont directement utilisés par les personnes. L'eau par exemple, est rarement de nos jours, tirée à une source naturelle, telle que puits, rivière, etc...

L'espace, comme objet "naturel" peut, ou non, faire l'objet d'un usage direct. Mais sur la relation physique, se greffe le plus souvent une relation juridique concernant l'appropriation de l'espace. Il sera donc préférable d'insérer entre l'espace et la personne, une entité productive "produisant" l'espace, au sens, notamment, qu'elle le gère (entretien des forêts, par exemple, services de sécurité, etc...). Du moment qu'un espace est, par exemple, protégé par une action publique, le terme "naturel" employé dans la langue, n'est plus très exact, car il n'y a rien, justement, de très "naturel", dans le fait de prendre un décret pour "créer" un parc (enchaînement : case 1, flèche 1-6, case 6, flèche 6-17, case 17 flèche 17-19,24, flèches 24-3 et 24-11). (2)

- 2 - Considérons, maintenant, les autres inputs de la personne. Ils sont tous procurés par le milieu humain (case 3). C'est ce qui porte parfois à dire que "tout est environnemental". Nous avons réglé cette dernière question par nos considérations sur le sens du terme "environnement". [8]

(1) - Nous avons abordé ce problème dans "budget-temps et choix d'activité" .- Revue Consommation, 1971.

(2) - Pour une définition de l'espace comme objet environnemental, à partir d'une notion d'espace-concept et par application de la relation d'environnement, voir [7] .

Une partie des inputs de la personne est d'usage strictement individuel; durables ou non durables, ils font partie de son "avoir" : meubles, voiture automobile, biens alimentaires, etc... y compris le logement (cases 12 - 13). On peut les appeler "environnement personnel", (case 10) défini comme la part de l' "hyper-environnement" qui fait l'objet d'un usage strictement individuel. (1)

Le cas du logement serait à considérer séparément. En toute rigueur, le logement ne devrait pas, croyons-nous, être considéré comme un bien environnemental, car il lui manque la dimension collective nécessaire (nous devrions donc accepter que, lorsqu'une personne ne loge pas chez elle, lorsqu'elle est par exemple à l'hôtel, ou dans une collectivité, à ce moment, et à ce moment seulement, son logement serait "environnemental" !). D'un point de vue concret, le logement est un élément trop important du "cadre de vie", il comprend trop de dimensions environnementales (par exemple, son voisinage, et aussi le fait qu'il constitue un voisinage pour les autres personnes), pour qu'on puisse l'éliminer purement et simplement. Et surtout, le logement est un élément essentiel de la perception même de l'environnement. C'est un lieu de pratiques environnementales et à ce titre, autant un élément constitutif de la personne elle-même, qu'en quelque sorte il "prolonge", qu'un élément de l'environnement. Si nous l'intégrons à l'environnement comme champ d'étude, ce serait donc plutôt comme une caractéristique du "S" de la relation $S r O$, que comme une catégorie de "O".

D'autres objets sont mis collectivement à la disposition des personnes.

Considérons, tout d'abord, les objets matériels. Le cas typique est la voirie. Mais ces objets sont en fait innombrables. Ils comprennent notamment toute la partie des installations productives à laquelle le public a accès : lieux de vente, bureaux de renseignements, tous les lieux publics, etc... Ils constituent typiquement l'environnement physico-social (case 11).

Outre ces objets matériels collectifs, l'individu bénéficie de services collectifs, tels que les services de sécurité, de santé, de justice, etc... (case 9). Si l'on s'en tient à une notion "physique" de l'environnement, ces biens doivent en être exclus. Si on retient la dimension collective, et le fait que l'environnement est défini par référence à la notion de "qualité de la vie", ils devront être retenus. On voit bien ici se confirmer l'idée, que l'extension de l'environnement dépend des "valeurs" sociales auxquelles on le rapporte. Si on parle de "cadre de vie", on évoque plutôt un contenu physique qui exclut les services. L'expression "qualité de la vie" est plus large.

(1) - Dans "Typologie 4", d'où le passage est extrait, on a appelé "hyper-environnement" la totalité des objets et personnes avec lesquels le sujet humain entre en relation. Cette terminologie a été abandonnée par la suite, la notion elle-même n'ayant qu'un intérêt didactique.

3) - Enfin, tournons-nous vers les outputs environnementaux.

a) - la première part est constituée par tous les objets matériels (et éventuellement immatériels), que nous venons d'appeler "environnement physico-social." Ce sont des outputs des entités productives (case 24 et flèche 24-11). Mais ne faut-il pas retenir aussi comme environnementaux des biens de production, produits par les entités productives et reversés en inputs de celles-ci, mais auxquels les personnes ont malgré tout accès ? Tel est le cas de l'usine, du bureau, etc... comme cadre de l'activité du travail, et aussi en tant qu'objet de voisinage pour le passant, les personnes qui habitent à proximité, etc... Assurément, il s'agit là d'une dimension environnementale de ces objets, qui doivent sous cet aspect être considérés comme faisant partie des inputs des personnes. Nous reviendrons plus loin sur ce point capital, en introduisant la notion de voisinage à côté de l'usage (case 16 et flèches 4-16 et 11-16).

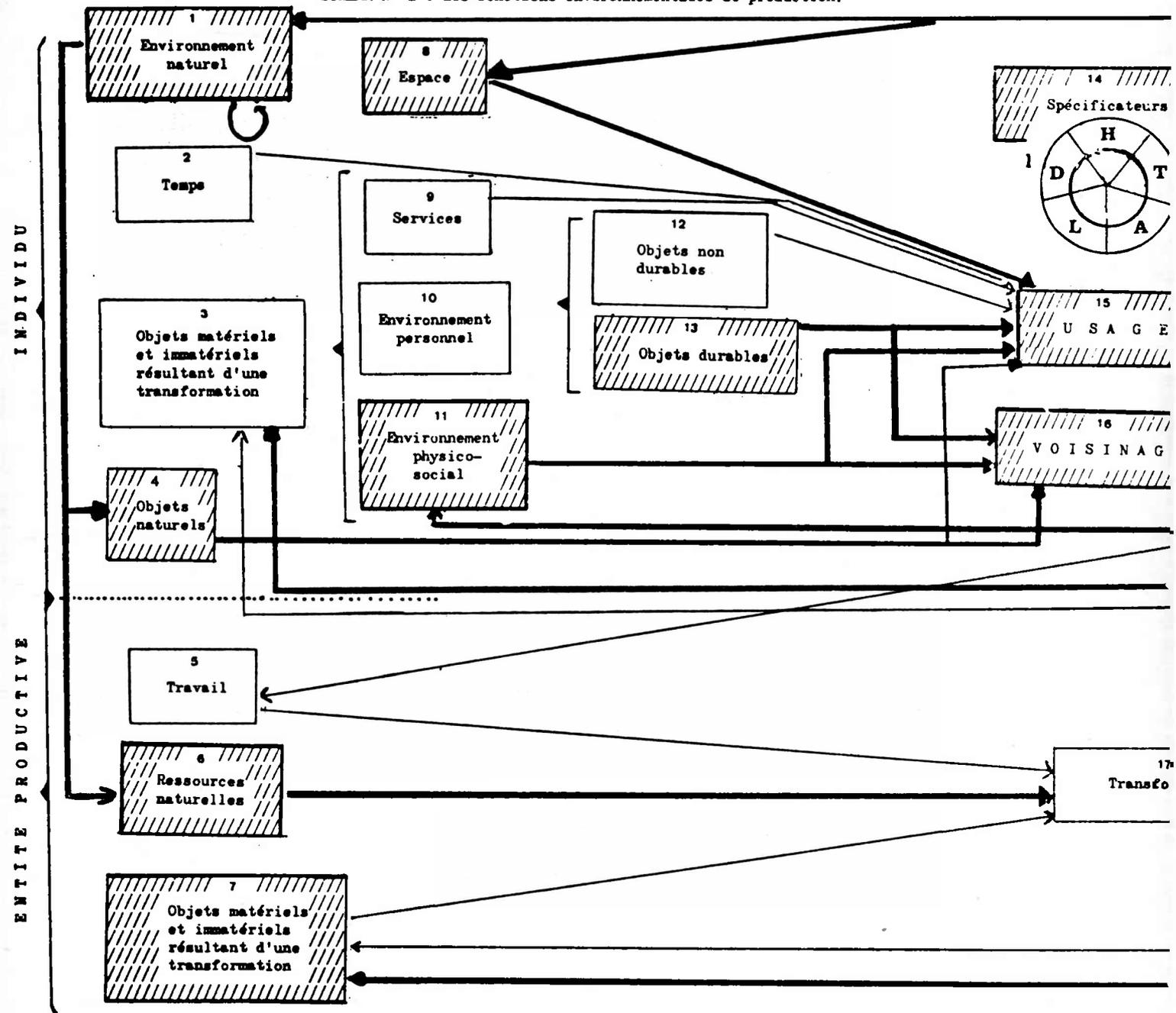
b) - Enfin, on trouve parmi les outputs, tous les sous-produits indésirables, sources de pollution, encombrement, etc... (cases 21 et 25, détaillées en 27 à 29 et 30 à 33).

A côté des résidus solides, gazeux et liquides, on retiendra le bruit, les odeurs, considérés sous leur aspect physique, indépendamment des jugements sociaux qui les transformeront en "pollution" et "nuisances". Nous ne devrions donc pas retenir encore deux importantes notions environnementales : la nuisance esthétique, et le gaspillage, qui ne sont pas des "objets", mais des "valeurs" (négatives) d'objets. Toutefois, ce n'est pas trop nuire à la cohérence de la représentation que faire figurer le gaspillage à côté des sous-produits dans la mesure où on peut le définir, d'une première façon, comme une quantité d'inputs qui a été utilisée alors qu'elle aurait pu ne pas l'être : à ce titre, les inputs "gaspillés" se retrouvent bien du côté des outputs. En fait, cette définition "technique" est insuffisante et nous devons reprendre cette question.

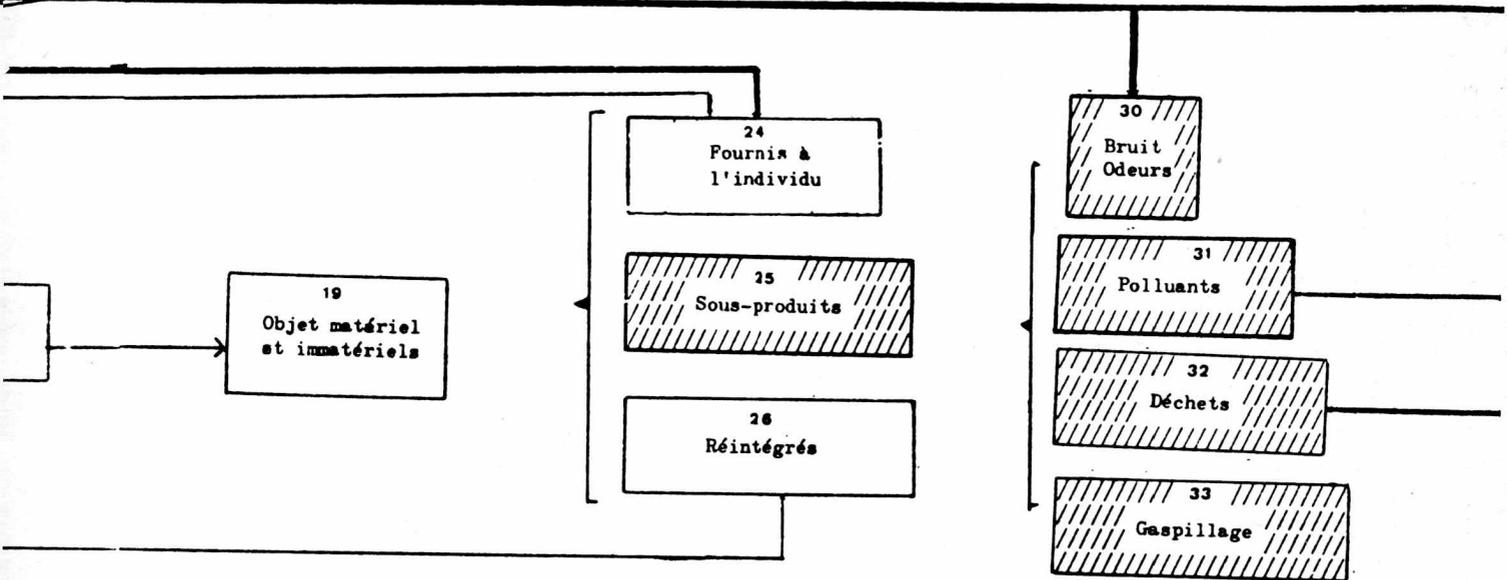
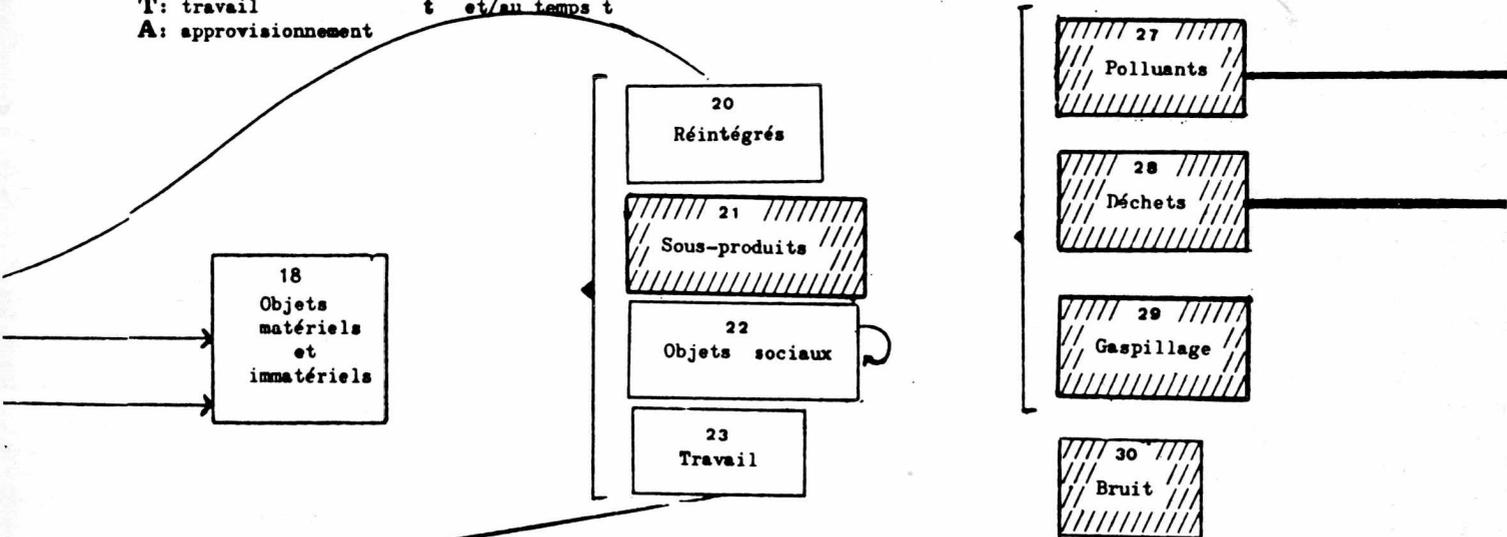
Ces sous-produits, sont, les uns rejetés dans l'environnement naturel (flèches 27-1, 28-1, 31-1, 32-1), les autres, recyclés ou traités (flèches 27-7, 28-7, 31-7, 32-7).

Le bruit et les odeurs affectent directement l'individu au niveau de son environnement physico-social (flèches 30-11). Nous éliminons pour simplifier, l'intermédiaire "naturel" (air) par lequel ils se transmettent.

SCHEMA N° 2 : Les fonctions environnementales de production.



I: lieux de ...
H: habitat
T: travail
A: approvisionnement
U: loisirs
D: déplacement
t et/ou temps **t**



3° - Un schéma "microscopique" des relations environnementales et des systèmes associés :

Dans le modèle exposé ci-dessus, les éléments de l'environnement ne sont pas isolés, ni classés. Le schéma page 42 [4] les regroupe et les relie à l'ensemble de ce que nous avons appelé les co-systèmes, en privilégiant, parmi ceux-ci, le système économique (production-consommation-échange).

Ce schéma se situe au niveau "microscopique", c'est-à-dire qu'il organise les O et les r autour d'un S (1), que l'on peut imaginer être une entité concrète (collectivité humaine de dimensions réduites, ou entité productive).

Ce sujet est mis en relations r avec divers éléments O .

En outre, le schéma distingue le système environnemental, dans sa partie supérieure, des systèmes associés, parmi lesquels est sélectionné le système économique (production, consommation, échange).

Enfin, il comporte une partie, à droite, qui amorce un autre volet de la théorie, à savoir le système d'évaluation de l'environnement, sur lequel nous reviendrons (indicateurs).

Nous reproduisons ce schéma et son commentaire tels qu'ils ont été introduits dans [4]. Postérieurement, certains éléments de terminologie ont changé et on a ajouté la relation "accès" aux relations usage, voisinage, rejet.

Mais la structure et la plupart des éléments du schéma restent valables.

Secteurs I et II

- a) -Au centre du schéma se trouve le "sujet" ; ce peut être, maintenant, un individu, une entreprise, etc... bref, toute entité concrète à laquelle l'environnement est rapporté (définition de "S" dans la relation d'environnement).

Ce sujet a plusieurs "dimensions" : outre qu'il est "sujet d'environnement", il est sujet au sein d'autres systèmes, notamment le système socio-économique, et la série des autres systèmes sociaux de sens. Nous avons donc, sous la lettre S de la relation $S r O$, une colonne des sens possibles de S (ce qui attribue à la relation $S r O$ une généralité bien plus grande que sa vertu représentative en matière environnementale). Insistons bien sur le fait qu'il ne s'agit pas de plusieurs sujets, mais des dimensions d'un même sujet, et plus précisément, de ses divers "sens".

Ce sujet est "constitué", au sens strict et fort d'une création (cf. dictionnaire Robert, sens 3° et 4° ; "institué" conviendrait également), par les relations qu'il entretient avec d'autres sujets et plus généralement avec les éléments de son hyper-environnement. C'est pourquoi une grande accolade regroupe les deux secteurs I et II sous cette appellation. Et on observera que toutes les flèches convergent vers la case "sujet". Dans chacun des systèmes (système environnemental, système socio-économique etc...) ces relations constituent le sujet dans sa spécificité, par rapport à ce système.

(1) - Rappelons qu'en analyse sociale, les préfixes "micro" et "macro" ne signifient pas "petit" ou "grand" mais "un seul" élément et "un ensemble agrégé" d'éléments.

- b) - Sous le r de la relation S r O, on trouve les relations qui ont servi à élaborer le schéma des fonctions environnementales.
- . L'usage et le voisinage "constituent" le sujet environnemental
 - . Les relations écologiques concernant les seuls objets naturels
 - . Les sous-produits de l'usage : ils sont rejetés vers les objets naturels et ils affectent le sujet par l'intermédiaire de la relation de voisinage.

Dans le secteur II on trouve les relations de production et de consommation au sens socio-économique, et les relations "x" au sens des autres systèmes de sens.

- c) - Sous la colonne O, on trouve dans le secteur I, les inputs et les outputs des fonctions environnementales. Dans le secteur II, on trouve les objets de production, de consommation, et d'échange, au sens socio-économique. On remarquera que les objets privés et collectifs non durables ne figurent que dans ce secteur, ainsi que les objets collectifs immatériels (services) : nous avons vu plus haut que le cas de ceux-ci reste à régler.

L'espace figure dans le secteur I, car c'est indiscutablement un objet environnemental. Le temps figure dans le secteur II, bien qu'une tendance existe à assimiler le problème social du temps à un problème environnemental.

Des flèches relient entre eux certains éléments du système environnemental et du système socio-économique ; notamment, l'usage et la case "production, consommation, échange" sont reliés par un trait : c'est qu'en effet les phénomènes concrets d'usage ont un sens environnemental et un sens socio-économique. La production des objets constituant l'environnement psycho-social a un sens économique ; à la notion d'usage, correspond la notion économique de consommation. Nous aurions pu également introduire un système "technologique", centre de la production physique des biens, reliés à la production économique par une relation de sens (le même fait productif a un sens technologique et un sens socio-économique).

Enfin, au prix d'une approximation "héroïque", nous avons placé les valeurs sociales parmi les objets sociaux, produits par les sujets "x". Etudier davantage ce point nous aurait entraînés trop loin, dans une étude des mécanismes sociaux de la production de valeurs. Ce qui nous intéresse ici, est moins le mode de production des valeurs sociales, que leur existence, et leur rôle dans la formation du système environnemental. C'est-à-dire la relation entre les secteurs I, II et III, auxquels nous venons maintenant.

Secteur III

La plupart des éléments avec lesquels les êtres humains entrent en relation font, à un titre ou un autre, l'objet d'une valorisation, positive ou négative. C'est pourquoi nous avons associé le sens et la valeur dans la théorie du sens ébauchée plus haut, bien que cette association ne soit, à notre connaissance, classique ni en économie politique, ni en sémiologie.

A l'économie politique, nous emprunterons encore les termes d' "utilité" et "désutilité", pour évoquer la "mesure" subjective de la valeur. Il n'y a là aucune référence explicite à la théorie économique de l'utilité, dont l'erreur est d'avoir imaginé un individu isolé de la société.

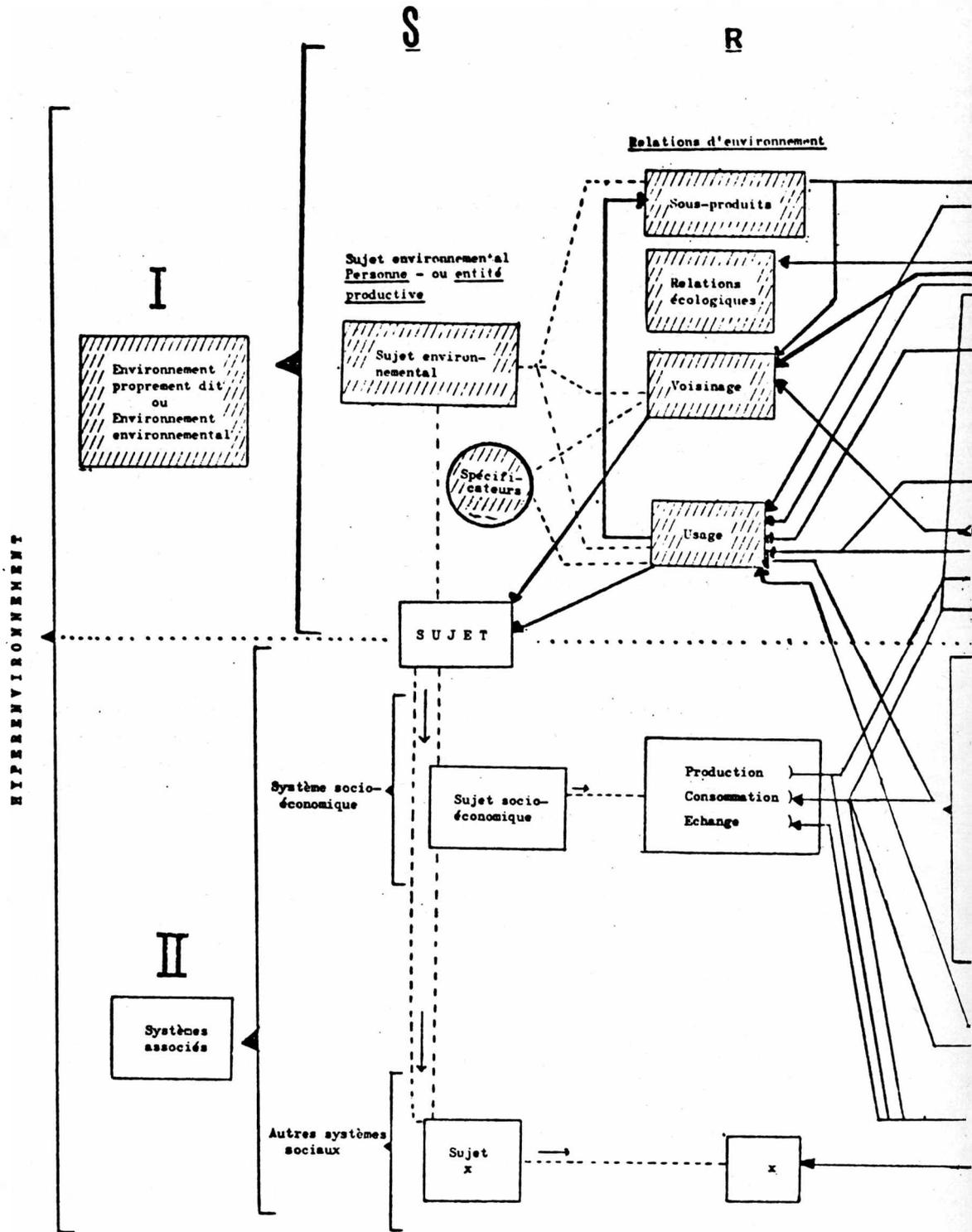
Ici encore, nous pensons que l'utilité exprime un rapport entre un sujet qui l'attribue, et un objet qui la porte. L'utilité des objets environnementaux est donc une relation SrO parmi les autres. Nous ne dirons pas que le sujet est individuel ou collectif, mais qu'il est simple ou complexe : il est simple si, individuel ou collectif, il apprécie la valeur d'un objet au regard d'une finalité simple ; il est complexe si, individuel ou collectif, son critère est complexe. En fait, il n'y a évidemment pas des critères ou des finalités "simples", et d'autres "complexes", mais des combinaisons plus ou moins complexes, d'un nombre plus ou moins grand de critères. L' "utilité" de l'air au regard de la respiration est relativement simple. La désutilité de la pollution de l'air est infiniment plus complexe, car elle met en balance l' "utilité" de l'air avec l'utilité des activités polluantes.

Tous les objets et toutes les relations figurant dans les secteurs I et II sont donc porteurs d'utilité et de désutilité. C'est ce que signifient les deux accolades dans le secteur III. Ces utilités n'existent pas objectivement, mais sont engendrées par les valeurs sociales. Elles mesurent la valeur des biens au regard de ces dernières. Nous pouvons donc, maintenant, faire une place à part aux gaspillages, comme valeurs négatives résultant des jugements d'utilité, et non le contraire (v.2.5.3) :

Nous avons, dans le secteur III, rappelé les valeurs sociales qui, selon nous, engendrent les utilités environnementales. De ces utilités, et compte tenu des relations organiques résumées dans les secteurs I et II, il est possible de déduire des indicateurs d'environnement. Ceux-ci, comme le souligne B. Cazes (1), ne mesurent pas les phénomènes, mais tentent d'en rendre compte de façon indirecte. Ils jouent donc un rôle de signe sémiologique (2).

(1) B. Cazes "Indicateurs de qualité d'environnement et indicateurs" sociaux, cf. notamment pp. 139 à 142 ; in "Evolution de l'environnement", rapport provisoire du groupe interministériel d'évaluation de l'environnement, p. II 138.

(2) voir annexe.



LECTURE

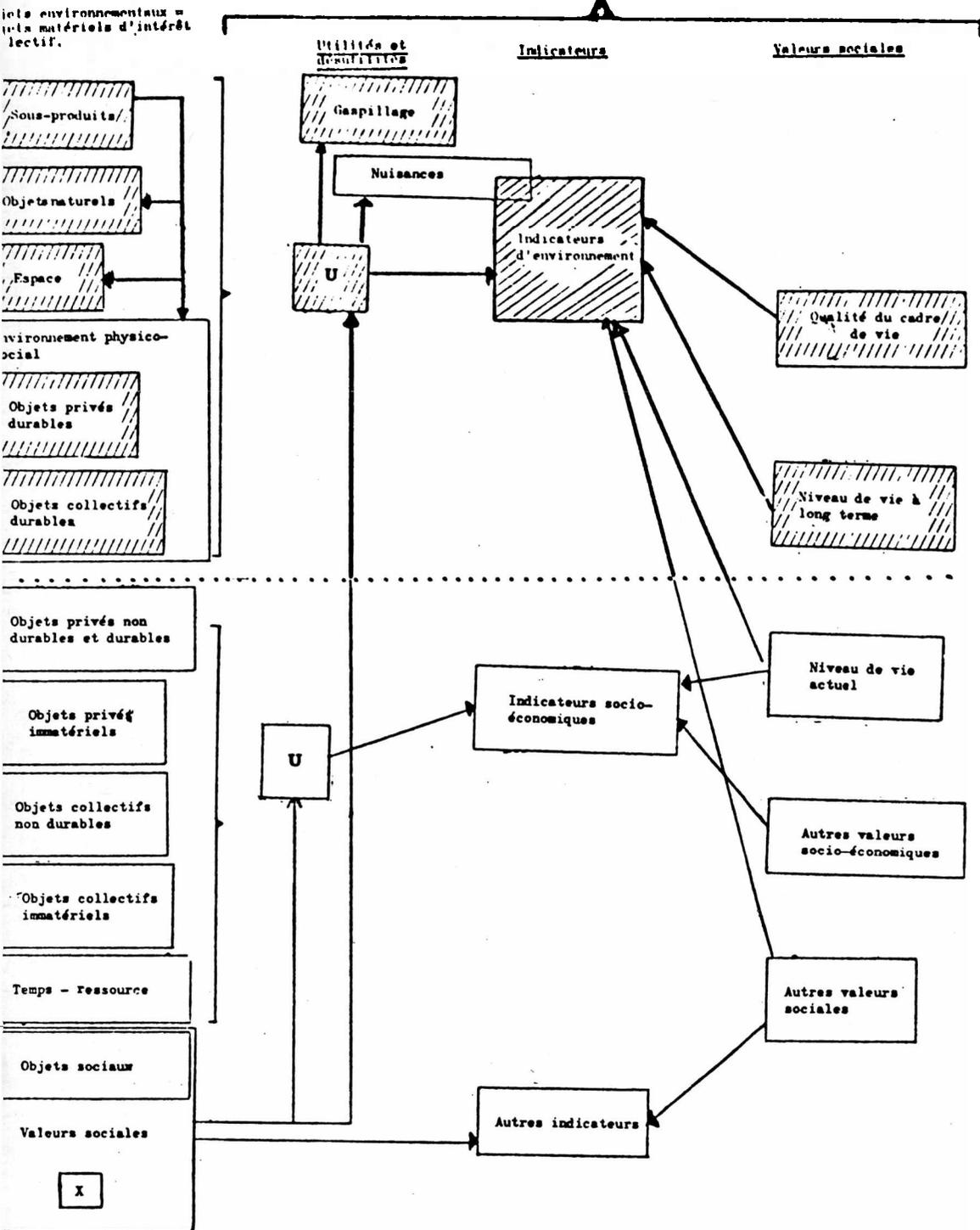
- I - Toute personne (ou groupe de personnes), toute entité productive (ou groupe d' d'environnement avec les objets environnementaux (objets matériels d'intérêt c
- II - Cette même personne ou entité productive est en même temps un sujet de relat
- I et II - Les relations intra-systèmes concourent à la création matérielle ou à la const
- Sujet socio-économique, soit comme sujet d'une autre catégorie "x". Elles sont
- II et III - Parmi les systèmes associés, le système des valeurs sociales (produites en II)
- Cette évaluation consiste notamment dans la formation de jugements collectifs
- Elle consiste également dans la construction d'indicateurs sociaux qui traduis

1, II, et III.

- 1) Les indicateurs d'environnement mesurent les utilités et désutilités des relat
- de qualité du cadre matériel de vie.
- 2) L'ensemble des objets environnementaux proprement dits et des autres objets et
- considéré, c'est-à-dire son environnement au sens de la langue.

III EVALUATION

Objets environnementaux =
Objets matériels d'intérêt
collectif.



SCHEMA

tés) peut être considérée comme un sujet environnemental, entretenant des relations
ctif). Exemples : un individu, un hôpital, un établissement administratif, culturel etc...
ans d'autres systèmes, notamment le système socio-économique.
ion sociale, psychologique etc... du sujet, soit comme sujet environnemental, soit comme
ociées entre elles par des relations inter-systèmes.
concourt à l'évaluation (en III) des objets et relations appartenant aux divers systèmes.
ilité et de désutilité (U positif ou négatif).
certaines valeurs sociales et mesurent les utilités et désutilités collectives.

et objets environnementaux, par référence à deux critères de niveau de vie à long terme et
sonnes avec lesquels un sujet est en relation, constituent l'hyper-environnement du sujet

4° - Un schéma macroscopique du système environnemental

Nous avons noté que la représentation exposée ci-dessus est relative à un sujet. Il reste donc une étape à franchir, qui est l'agrégation des sujets S.

Cette agrégation a pour corollaire la "socialisation" du sujet, c'est-à-dire son insertion en tant que lieu de jugements et de perceptions S' dans le cadre des relations S'S'.

C'est ce que nous avons fait dans [8] sous forme d'un schéma simplifié et d'un schéma développé, où figurent cette fois tous les éléments exposés dans la présente section 3.

Ces schémas sont complexes, mais ils sont accompagnés de légendes qui les explicitent. Il nous paraît suffisant, bien que l'effort demandé au lecteur soit certain, de les reproduire sans commentaire.

On notera simplement que le sujet physique S est appelé "objectal" et noté S_0 dans ces schémas pour des raisons exposées dans [4] et dans [8]. De même, le sujet psychique et social est appelé "subjectal" et noté S_s . Mais cette différence terminologique, si elle permet d'affiner le concept, ne change pas le fond.

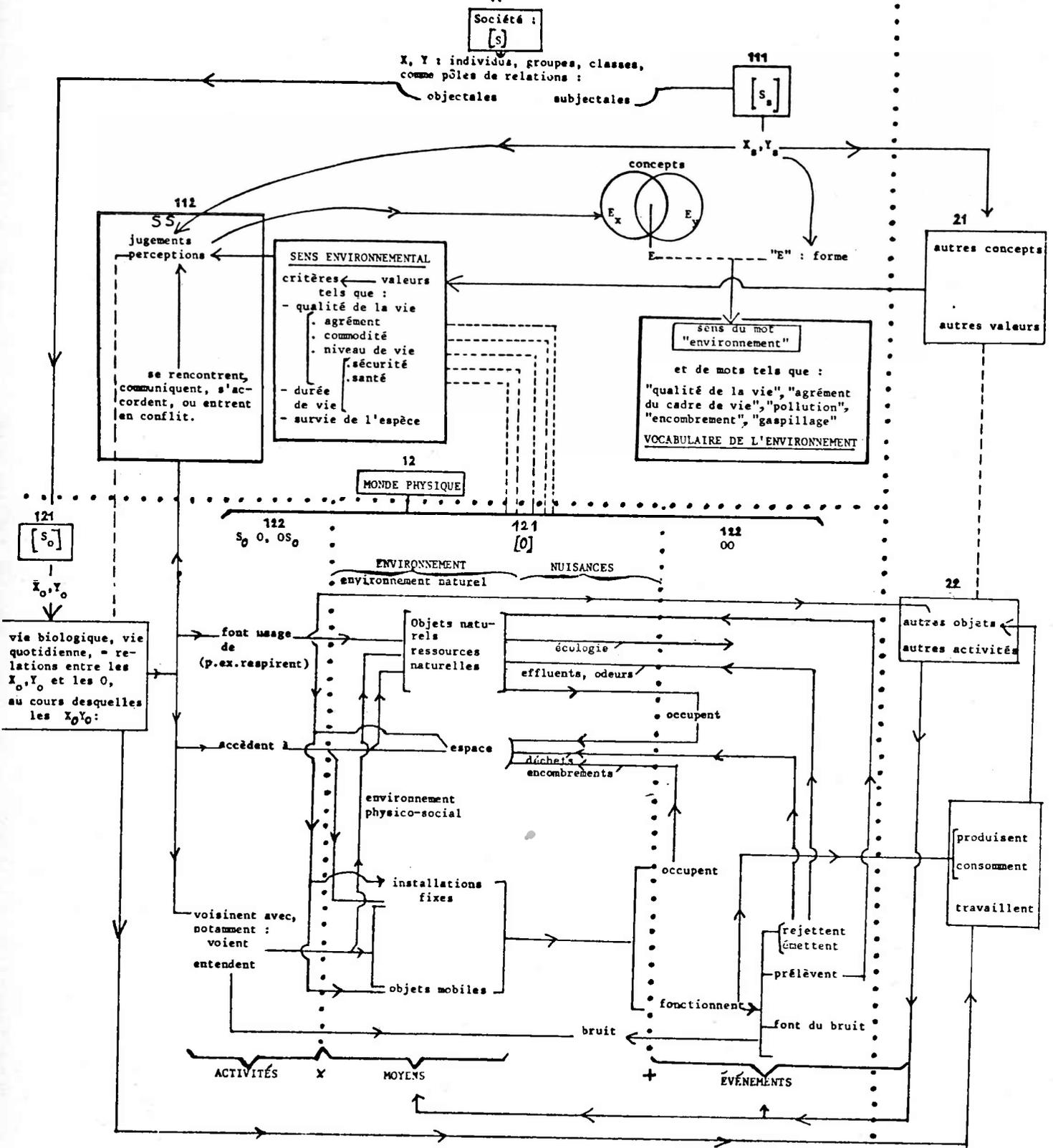
L'ENVIRONNEMENT COMME SYSTEME SOCIAL DE SENS

1

2

STRUCTURE GÉNÉRALE

SYSTEMES ASSOCIÉS



- : production (de valeurs, de concepts etc ...)
- - - : association
- : liaison sujet-verbe-complément, avec sens de lecture
- ... : limites entre catégories d'éléments et de relations

[S] : [S_s], [S_o], S_o, O, OS_o, [O], OO
 SS : cf. texte § 5.32 b

III.1.6 - Un langage de l'environnement

a) - Un vocabulaire :

Nous avons introduit de nombreux concepts et nous les avons reliés entre eux. Ces concepts forment les éléments d'un langage, et si nous parlons de "théorie de l'environnement", nous ne prenons pas "théorie" en un sens vague. Nous entendons par ce terme un discours, exposant la logique d'un système de relations réelles, en articulant entre eux des éléments de vocabulaire ayant un sens concret.

Un des derniers documents que nous avons produit dans le cadre de cette recherche est donc une classification des termes, selon une logique qui est celle de la relation d'environnement. [9]

Nous avons désigné cette classification du terme de "nomenclature", ou plus exactement "nomenclature-souche". Ce terme n'a pas exactement, croyons-nous, le sens qu'il a, lorsque l'on parle d'une nomenclature administrative, comptable, ou statistique. C'est la mise sous forme linéaire des éléments de langage élaborés au cours de cette recherche. Une "nomenclature de l'environnement" au sens restreint, c'est-à-dire une nomenclature des objets O et des milieux $\{O\}$, ne comprendrait que la partie B.

Enfin, il ne s'agit que d'un avant-projet dont nous reprenons ici presque intégralement le texte.

Cet avant-projet est structuré selon le principe de la relation d'environnement. Il comprend en effet :

- . les "agents environnementaux", qui correspondent à la notion de "sujet" de la relation d'environnement,
- . l'environnement proprement dit, qui correspond aux objets O ,
- . leurs interactions, qui correspondent à la relation r .

Mais l'établissement de la nomenclature a conduit à y intégrer un certain nombre de notions complémentaires, qui enrichissent la relation d'environnement :

- Dans la catégorie des " O ", on a distingué les objets environnementaux proprement dits, considérés isolément (l'air, l'eau etc...) et les "milieux", définis comme des ensembles distincts d'objets environnementaux. En première approche, on a distingué trois catégories de milieux :

- . les milieux à dominance naturelle
- . les milieux à dominance physico-sociale
- . les milieux mixtes

- On a ajouté une notion nouvelle de "circonstance environnementale". On peut définir cette notion comme une caractéristique d'ordre temporel, spatial, ou autre, qui s'applique aux termes de la relation d'environnement, c'est-à-dire soit au

"sujet", soit à "l'objet", soit à la relation "r" elle-même (1). Dans l'état actuel de la nomenclature, on distingue cinq catégories de circonstances environnementales :

- . les caractéristiques temporelles
- . les caractéristiques spatiales
- . les caractéristiques numériques
- . les caractéristiques économiques, juridiques, etc..., dont on notera qu'elles appartiennent en fait à ce que nous appelons les "co-systèmes"
- . les caractéristiques de valorisation environnementales, parmi lesquelles entrent les indicateurs de qualité de l'environnement.

Dans le présent état de la nomenclature, le détail de ces catégories n'est pas très poussé.

- On a ajouté enfin une notion d'"effet environnemental". On peut définir un effet environnemental comme la conséquence, pour un objet environnemental, ou pour un sujet, ou pour un milieu, de l'interaction entre ce sujet et ces objets ou ce milieu. D'une certaine façon, la notion d'effet environnemental recoupe la notion d'interaction ; pourtant, il a paru utile de les distinguer, par simple analogie avec la notion traditionnelle de relation cause-effet.

Enfin, il pourrait s'avérer nécessaire de distinguer deux notions d'"agents", selon qu'ils occupent la position s ou la position o dans la relation d'environnement, nouvelle écriture (2). Lorsque le sujet humain a la position s, c'est un agresseur, ou en tout cas un producteur (de bruit, de spectacle, etc...). Lorsqu'il a la position o, il est agressé, et éventuellement bénéficiaire. Or, rien ne dit que la typologie des agents est la même dans les deux cas.

(1) - Cette notion a déjà servi, en fait, dans "Typologie 3", schéma des relations organiques. Cf. également J.F. BERNARD "Budget-temps et choix d'activité" - Consommation 1971.

(2) - Dans "Pour une définition de l'environnement", on a introduit deux écritures correspondant à deux concepts :

- sRo, appelé relation d'environnement, désigne la notion syntaxique de relation entre un sujet quelconque et des objets quelconques, relation caractérisée principalement par le fait qu'on s'y "intéresse".
- SrO, appelé relation environnementale, correspond aux relations concrètes qui s'établissent entre le sujet humain et certains objets, lorsque sRo prend un "sens environnemental" :

$$s R o * \text{"sens environnemental"} = S r O$$

V. aussi plus haut le présent rapport.

Ceci étant, la relation d'environnement pourrait donc s'écrire :

$$S_e r_e O_e = E$$

où les indices e désignent les "circonstances environnementales", et où E désigne les "effets environnementaux". On pourrait distinguer les effets favorables des défavorables, par exemple, par le signe + ou -.

o
o o

Etant donné l'approche méthodologique qui conduit la recherche du CREDOC, on peut assimiler cette nomenclature à un vocabulaire. Ce sont, en effet, des concepts qui sont classés ; selon le but poursuivi, on pourrait ne retenir que telle ou telle grande partie de la nomenclature, notamment la partie "environnement proprement dit", où sont classés les objets environnementaux, et leurs regroupements en "milieux". Il en résulte que la nomenclature a trois fonctions, dont la réunion justifie l'appellation de "nomenclature-souche".

- 1° - En sélectionnant certains grands postes, ou en regroupant certains postes à plus de, disons, trois chiffres, on pourra établir des nomenclatures partielles dont l'homogénéité apparaîtra immédiatement aux yeux de l'utilisateur. Tel serait le cas, notamment, de la nomenclature des milieux (catégorie 06), de la nomenclature des activités (catégorie 03, catégorie 021), de la nomenclature de l'espace (catégorie 052) etc... Cette utilisation n'est pas exactement la même que l'approfondissement par "sous-systèmes" dont il sera question plus loin. Ici, il s'agit seulement de sélectionner des pans de la nomenclature, sans nécessairement les détailler, ou en les détaillant selon une logique qui n'est pas nécessairement celle qui a conduit à la nomenclature elle-même. Dans ce procédé, la nomenclature fonctionne comme une nomenclature de nomenclatures ; elle énumère des concepts : donc elle énumère les nomenclatures détaillant chacun de ces concepts.

- 2° - La nomenclature a une fonction de vocabulaire, permettant de construire des propositions : l'utilisation de cette fonction consistera dans des analyses de situations de fait, dans la constitution de dossiers d'entreprise, questionnaires, indicateurs, etc...

Par exemple, supposons que l'on considère un établissement de production de papier ; cet établissement et son impact environnemental se décriront par une suite de postes de nomenclatures (voir b) p. 57)

- établissement : poste 012
 - . selon qu'il est isolé ou dans un groupe géographique : poste 0121 ou 0122
- producteur de papier : poste 031 (à préciser)
- localisation : postes de la catégorie 082
- durée et heures de fonctionnement : postes de la catégorie 081
- espace occupé : poste 05212; caractérisé par une superficie : poste 0833
- prélèvements de matières premières et énergie : postes 0711, 0712, 083, 0511, 05123
- nature du milieu environnant : postes de la catégorie 06
- actions sur le milieu : postes de la catégorie 091, 10, 11, 12.

Bien entendu, la présentation ci-dessus n'est aucunement détaillée. Mais, même dans son état actuel, la nomenclature proposée permet une description beaucoup plus poussée ; nous nous en sommes assurés par certains exemples.

Deux conditions s'imposent donc à la nomenclature, conditions que l'avant-projet est loin de remplir :

- . les postes doivent pouvoir être clairement raccordés les uns aux autres, c'est une condition de cohérence
- . tous les concepts, c'est-à-dire tous les termes du langage propre à l'environnement, doivent y figurer, ou en tout cas, il doit être possible d'y trouver un équivalent satisfaisant et non équivoque. C'est une condition d'exhaustivité.

Bien entendu, il faut aussi qu'il n'y ait pas de chevauchement entre les postes : c'est le corollaire de la condition de cohérence.

Par contre, certains éléments du vocabulaire de l'environnement devront probablement figurer plus d'une fois. Pour ne pas troubler l'utilisateur, on choisira alors un classement principal, les autres étant présentés "pour mémoire".

3° - En appliquant la nomenclature à certains de ses propres postes, procédé dont il faudrait trouver une définition et une appellation satisfaisante, on peut établir des nomenclatures pour des sous-systèmes du système environnemental. Par exemple, on partira de l'objet environnemental "eau" (poste 0512) ; on se demandera :

- quels sont les agents environnementaux plus particulièrement intéressés par l'eau : application du poste 01 au poste 0512
 - quelles activités concernent plus particulièrement l'eau : application du poste 02 et 03 au poste 0512
 - quels objets environnementaux sont en relation plus particulière avec l'eau : application des postes de la catégorie 05 au poste 0512 : l'application du poste 0512 à lui-même n'est pas une absurdité ; il consiste en fait à établir une série de classifications plus pertinentes particulièrement pour l'eau.
 - dans quels milieux l'eau est-elle plus particulièrement importante : application des postes 06
- etc.....

On arrivera ainsi à une nomenclature qui ne recoupera pas nécessairement toute la nomenclature-souche, sauf au niveau des très grandes catégories. Chacune des sous-nomenclatures aura, en effet, des postes propres ; par exemple, on trouvera les barrages et les ports dans la nomenclature "eau", mais on ne les trouvera pas dans la nomenclature, disons, "charbon" ou "énergie".

Ce procédé peut sans doute être renouvelé pour tous les postes de la nomenclature ; nous avons dit plus haut que celle-ci est une nomenclature de nomenclatures ; on la voit ici fonctionner en outre comme une nomenclature-type, valable pour tout fait concernant l'environnement, donc valable pour chacun de ses propres postes puisque, par définition, elle doit justement comprendre tous ces faits.

D'une certaine façon, ce procédé consiste à détailler la nomenclature-souche. En effet, en mettant bout à bout, dans chaque grande catégorie, le résultat de l'application de la nomenclature à chacun de ses objets (par exemple : agents à considérer à propos de l'eau ; agents à considérer à propos de l'air, etc...), on aurait une nomenclature exhaustive et très détaillée. Mais on se heurte à des problèmes purement matériels de volume de la nomenclature, de lourdeur de son chiffrage et d'harmonisation.

o

o o

NOMENCLATURE

A - LES AGENTS ENVIRONNEMENTAUX ET LEURS ACTIVITES

01. Les agents

011. Personnes physiques (1)

0111. agissant isolément

0112. agissant en masse

012. Entreprises (1)

0121. isolées

0122. groupées

013. Administrations

0131. publiques

0132. privées

1321. Associations de défense de l'environnement

1322. Autres

02. Les activités des personnes

021. Activités de la vie quotidienne (2)

0211. Habiter

0212. Travailler

0213. Circuler

0214. Faire des achats (y compris achats du service "loisirs")

0215. Activités ne concernant pas l'environnement

022. Actions (2) (3)

0221. Respirer

0222. Voir

0223. Entendre

0224. Transformer

0225. Utiliser

0226. Produire

03. Les activités des entreprises

031. Activités (2) - se reporter provisoirement à la nomenclature des activités économiques de l'INSEE

032. Actions (2) (3) : à faire

(1) - Considérées, soit comme agressants, soit comme victimes ou bénéficiaires. Ces trois points de vue pourront donner lieu, par la suite, chacun à une partie de la nomenclature.

(2) - Une activité est définie comme un ensemble d'actions élémentaires.

(3) - Ces actions se distinguent des actions "environnementales" nomenclaturées plus loin, en ce qu'elles ne sont pas spécifiques de la problématique environnementale.

04. Les activités des administrations

041. Administrations publiques

- 0411. Règlements et autres interventions
- 0412. Subvention ou financement
- 0413. Etudes et recherches
- 0414. Formation, animation
- 0415. Autres

042. Administrations privées

B- L'ENVIRONNEMENT PROPREMENT DIT

05. Objets environnementaux

051. Environnement naturel

- 0511. Air
- 0512. Eau

- 05121. Plans d'eau
- 05122. Cours d'eau
- 05123. Comme ressource
 - 051231. alimentaire humaine
 - 051232. alimentaire animale
 - 051233. fonction écologique
 - 051234. source d'énergie
 - 051235. matière première industrielle

[0513. Sol : voir espace *]

0514. Faune

- 05141. comme élément écologique
- 05142. comme ressource
- 05143. comme source d'agrément

0515. Flore

- 05151. comme élément écologique
- 05152. comme ressource
- 05153. comme source d'agrément

0516. Eléments physico-sociaux en milieu naturel

052. Espace

0521. Espace construit, destiné à :

- 05211. habitat
- 05212. production de biens et services
- 05213. circulation

0522. Espace non construit

05221. boisés

05222. non boisés

052221. cultivés

052222. non cultivés

[052223. plans d'eau] *

[052224. cours d'eau] *

05223. Espaces verts en milieu urbain

0523. Espace visuel

0524. Espace sonore (?)

053. Environnement physico-social

0531. Installations fixes destinées à :

05311. production de biens et services

05312. voirie

0532. Objets mobiles et/ou animés

05321. voitures automobiles et autres moyens de locomotion

05322. objets animés, fixes (gros outillage)

05323. objets animés, transportables (petit outillage)

054. Produits environnementaux

0541. Agressants

05411. gazeux

05412. liquides

05413. solides

05414. bruit

05415. odeurs

0542. Produits environnementaux proprement dits

05421. Spectacle

05422. Cadre de vie

[x milieu : voir 6]

06. Milieux (1)

061. à dominance naturelle

0611. Sites naturels

0612. Parcs nationaux

0613. Espace rural

0614. Sentiers de grande randonnée

0615. Patrimoine écologique

etc...

* Pour mémoire : classé dans un autre poste.

(1) - "Milieu" = ensemble distinct d'objets environnementaux.

062. à dominance physico-sociale

0621. Cadre urbain

- 06211. spectacle urbain
- 06212. milieu sonore urbain
- [06213. air]*

0622. Grands ensembles d'habitation

- 06221. spectacle
- 06222. milieu sonore
- [06223. air]*

0623. Zones industrielles

063. Mixtes

- 0631. Espaces de circulation
- 0632. Cadre péri-urbain
- etc...

C - LES INTERACTIONS ENTRE LES AGENTS ET L'ENVIRONNEMENT07. Relations environnementales

071. entre usagers et objets, du fait de leurs activités

- 0711. prélèvements
- 0712. usages
- 0713. accès
- 0714. voisinage
- 0715. rejets et productions
 - 07151. rejets solides, liquides, gazeux (voir 0541)
 - 07152. production de bruit (05414)
 - 07153. production d'odeurs (05415)
 - 07154. production de spectacle (05421)

072. entre objets environnementaux : relations écologiques

- [x - actions environnementales : voir 09]
- [x - actions du milieu sur les agents : voir D]

08. Circonstances environnementales

081. Caractéristiques temporelles

- 0811. Durée
- 0812. Moment
- 0813. Continuité

* Pour mémoire : classé dans un autre poste.

082. Caractéristiques spatiales

0821. localisation

0822. distance

083. Caractéristiques numériques diverses

0831. nombre

0832. intensité

0833. dimensions et volumes

0834. débit

etc....

084. Caractéristiques non numériques

085. Caractéristiques économiques, juridiques et autres

0851. coût - gratuité

0852. existence - absence de réglementation

etc...

086. Caractéristiques de valorisation environnementale

0861. appréciation favorable ou défavorable des effets environnementaux

0862. indicateurs d'environnement

09. Actions environnementales

091. Actions sur le milieu *

0911. favorables

09111. amélioration

09112. protection matérielle

091121. spontanée

091122. imposée

09113. prévention

09114. création, reconstitution

09115. recyclage

09116. entretien

etc...

0912. défavorables

09121. atteintes à l'équilibre écologique

09122. destructions défavorables à l'environnement

09123. dégradations

0913. favorables ou défavorables

09131. transformation

09132. aménagement

09133. modification dans les techniques de production

* Actions par lesquelles les agents 1, en combinant les relations environnementales 7 dans le cadre de leurs activités 2-3-4, et dans celui des circonstances environnementales 8, font jouer les objets environnementaux 5, de façon à produire les effets 10 et suivants sur les milieux 6, et donc sur les agents eux-mêmes, notamment les personnes physiques 1.

Ces actions font logiquement partie des "interactions" C, mais sont nomenclaturées séparément pour des raisons de commodités matérielles.

092. Actions propres aux administrations publiques

0921. Actions du Ministère de la Qualité de la Vie

- 09211. traitement des agressions du système production-consommation
- 09212. gestion des milieux naturels
- 09213. protection du patrimoine écologique
- 09214. aménagement du cadre de vie

0922. Actions des autres administrations publiques

D- LES EFFETS ENVIRONNEMENTAUX10. Modification des milieux

- 101. Pollutions
- 102. Modifications de l'équilibre écologique
- 103. Restructurations de l'espace
 - 1031. urbain
 - 1032. non urbain
- 104. Raréfaction
 - 1041. des ressources naturelles
 - 1042. des espèces animales
 - 1043. des espèces végétales

11. Qualité du cadre de vie

- 111. Sécurité
- 112. Encombrement
- 113. Commodité des activités
- 114. Qualité du spectacle
- 115. Silence
- 116. Absence d'odeurs

12. Effets propres à certaines actions, ou concernant certains objets

- 121. Economie - gaspillage
- 122. Inondation
- etc...

o

o o

b) - Une analyse concrète :

Cet avant-projet est, comme nous l'avons précité, un vocabulaire, dont le but est de permettre l'analyse d'une situation concrète. Il suffira, en effet, pour toute situation concrète, d'utiliser la nomenclature comme une grille que l'on appliquera aux données qui caractérisent cette situation.

Ceci permettrait par exemple d'établir des "dossiers environnementaux" d'entreprises. Nous avons ainsi analysé la situation suivante, imaginaire, mais décrite en termes très réalistes.

ANALYSE ENVIRONNEMENTALE D'UNE USINE PRODUCTRICE DE PAPIER

I - RENSEIGNEMENTS COMMUNIQUES PAR L'ENTREPRISE (Questionnaire d'impact environnemental).

	N° de nomenclature
<u>Nature de l'agent</u> : entreprise industrielle	012
adresse	0821
activité : production de papier	031

Description technologique sommaire :

analyse de l'activité	032
installations fixes	0531
outillage	0532
modifications en cours	09133

Description du voisinage :

nature du milieu

		Distance			
		d1	d2	d3	d4
Nord					
Sud					
Est					
Ouest					

06

éléments isolés

0516
0521-0522

Ressources environnementales utilisées :

nature de la matière première	05152
consommation d'eau	051235
consommation d'énergie	?
utilisation de l'espace	05212-083

Précautions environnementales prises

09112
09113-09115

II - APPRECIATION ENVIRONNEMENTALE

Action sur le milieu

09

Effets environnementaux :

pollution de rivière	101
taux actuel de pollution	0832
augmentation prévue	0832
description de la rivière	{0821-0822
	{0834

Agents agressés :

Faune	0514
nature de l'agression	101-051232
gravité de l'agression	0852
Flore	0515
nature de l'agression	09121
gravité de l'agression	0852
Habitants de V	{0112
	{0821-0831
nature de l'agression	101-051231
gravité de l'agression	0852

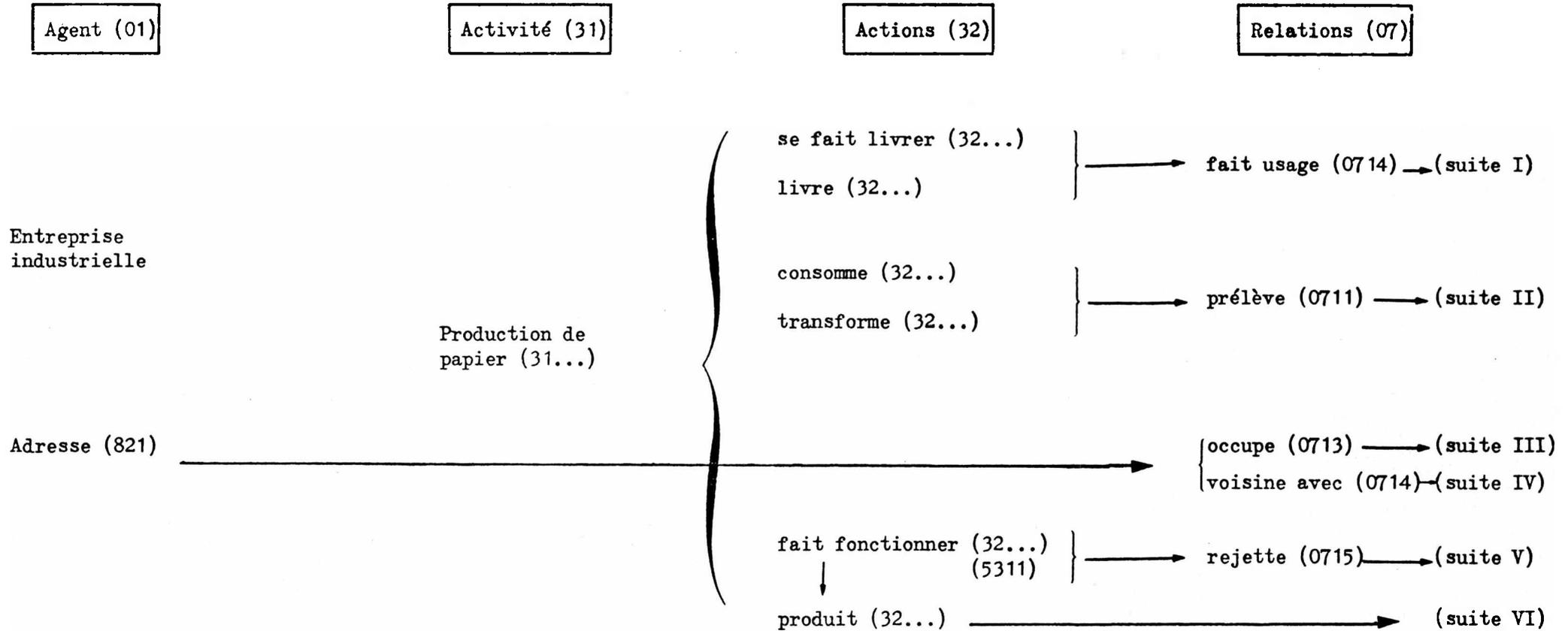
(Eventuellement : classification globale : 0851, 0852).

o

o o

ANNEXE 1 - Exemple de fonctionnement de la nomenclature :
 Analyse environnementale d'une usine productrice de papier
 (fonction de vocabulaire)

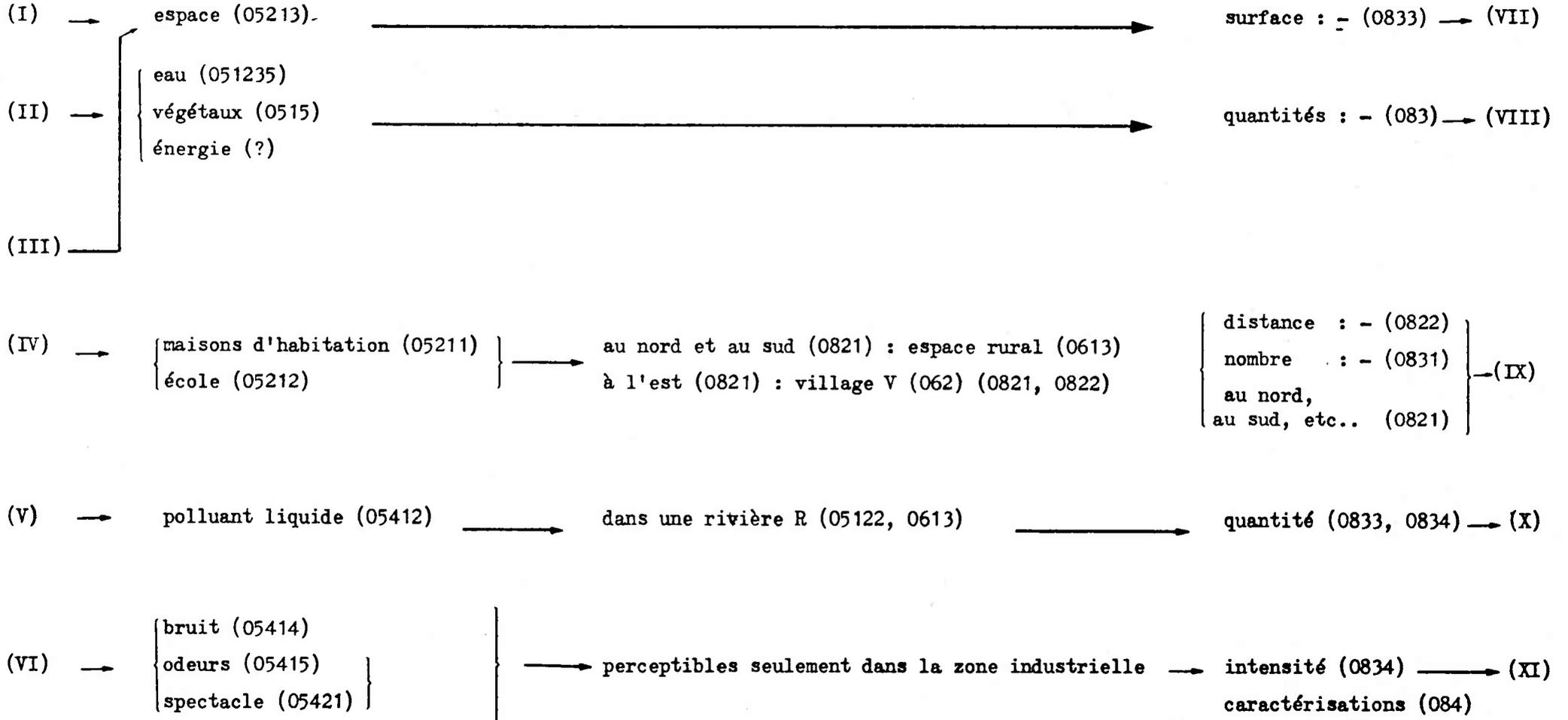
Entre parenthèses, les numéros de nomenclature ; les chiffres suivis de points indiquent que l'item n'a pas encore reçu de numéro complet.



Objets (05)

Milieu (06)

Circonstances (08)



Actions (09)
Effets (10)

Deuxième chaîne
de relations

Désignation
des agressés

(VII) → modifie l'aspect
du milieu (09131, 05421)

Habitants de V (01)

(VIII) → % d'augmentation des
prélèvements actuels (09122, 083)

Collectivité (01)

(IX) → Transforme le voisinage (09131, 0613)

Habitants de V (01)

(X) → Pollue (101)

Rivière R alimente (0711)
en eau potable (051231) le village V

Habitants de V (01)

" → Affecte écologie (09121)

R traverse un bois, alimente
alimente faune (051232)

Patrimoine écologique (0615)

(XI) Néant

III.2 - TRAVAUX EMPIRIQUES :

III.2.1 - Les discours sur l'environnement

par C. BASSAC

III.2.2 - Avant-projet de questionnaire d'impact

par JF. BERNARD
et J. TABOULET

III.2.3 - Adaptation de la nomenclature des investissements

par JF. BERNARD
et J. TABOULET

III.2.1 - Les discours sur l'environnement

I - Les notions de sens et de discours :

Nous avons à plusieurs reprises parlé d'une notion de "sens environnemental". Elle est essentielle en ce qu'elle "définit" l'environnement au sens qu'elle donne un contenu concret à la relation d'environnement. Cette notion de sens a été plus particulièrement approfondie dans [8]. Mais, dès le rapport "Typologie 3" [4] nous l'introduisons en ces termes :

. L'environnement comme système social de sens : sens et système de sens

a) - l'agrégation et la relation de sens

Comment passe-t-on de l'environnement au sens de la langue ("hyper-environnement") à l'environnement des environmentalistes ?

Un de ces processus est bien connu : c'est le passage du microscopique au macroscopique.

Ce passage consiste à agréger les objets avec lesquels les divers individus entrent en relation (leurs "hyper-environnements" (1)), pour dégager l'environnement de tous. Par le même fait, on agrège les personnes auxquelles l'environnement se rapporte, et l'ensemble des relations entre elles et cet environnement. Or, parmi ces relations, se trouvent les perceptions, et cette synthèse des relations perceptives qu'est la relation de sens. En effet, non seulement l'environnement se rapporte toujours à un sujet, mais il n'existe, conceptuellement, que par le sens que les sujets, ou un observateur extérieur aux sujets, donnent aux objets qui les environnent.

Il ne s'agit donc plus ici, du sens du "terme", mais de celui des objets.(2). Ce qu'il faut bien voir, c'est donc que le terme environnement ne "désigne" pas, comme nous l'avons expliqué, des objets, mais un certain type de sens des objets, que nous appellerons le sens environnemental. Et ce sens environnemental ne se "définit" pas in abstracto à la manière du philosophe en quête du sens "en soi". Il s'observe car c'est une donnée psychologique et sociale, une relation de fait entre la personne, ou le groupe, et les objets qui les environnent.

Plus généralement, c'est une relation entre un producteur de sens (sur cette notion, voir plus loin) et les objets de toute nature.

Que devient cette relation de sens au cours de l'agrégation ? A partir de quelles micro-relations de sens se dégage-t-il une macro-relation qui, seule, définit l'"environnemental" ? C'est toute la question du sens social de l'environnement, la seule question, croyons-nous, qui permette de dégager un sens du terme qui soit affranchi des a priori méthodologiques du chercheur et qui dépasse en même temps la notion vague de la langue. Répondre à cette question est le seul moyen de parvenir à un véritable concept d'environnement.

Nous essayerons donc de parvenir au sens environnemental en partant du sens des objets pour l'individu.

(1) - Sur le sens de ce terme, voir [4] et le présent rapport p. 36.

(2) - C'est ce que nous appelons, dans [8], le "sens vécu", par opposition au "sens nommé".

b) - Le sens des objets :

L'individu ne perçoit pas l'ensemble des objets qui l'environnent comme une masse incohérente. Il y établit un ordre, c'est-à-dire qu'il les classe, spontanément, en catégories homogènes. Deux types de critères président à ce classement, et on peut les définir comme les composantes fondamentales du sens.

Le premier de ces critères est l'intelligibilité. C'est elle qui fait que l'on sait distinguer, par exemple une cafetière d'un compte en banque et deux cafetières, ou deux comptes en banque, l'un de l'autre. Chaque objet entre ainsi dans au moins une catégorie conceptuelle, par un jeu de ressemblances avec les objets connus comme composant cette catégorie, et de dissemblances par rapport aux autres catégories. Le sens de l'objet résulte donc d'une première série d'associations, qui sont d'ordre plutôt formel.

Le deuxième critère est ce que nous appellerons la "signification". Celle-ci associe l'objet à d'autres objets, ou faits, qui ne concourent pas à son intelligibilité formelle, mais sans le jeu desquels, pourtant, le sens de l'objet resterait abstrait, incomplet. Tout objet évoque, par exemple, une fonction, un souvenir, un problème etc... Ces significations font que l'individu accorde à chaque objet une plus ou moins grande importance, et c'est pourquoi nous associerons toujours la signification et la valeur.

Ces notions ne sont évidemment pas aussi simples que ce qui vient d'être dit. Notamment, le sens n'est ni attribué, par l'individu de façon indépendante par rapport à la société, ni reçu de celle-ci comme une donnée. Il se manifeste en fait, au cours de la communication. Il se manifeste aussi au cours de l'action, et la sémiologie tend à négliger beaucoup trop cet aspect au profit de la seule communication. L'intelligibilité formelle peut-elle de son côté, être sans artifice dissociée de la signification ? N'est-ce pas le rapport de l'objet à une structure de significations qui détermine son intelligibilité ? Et quel est le rapport entre la signification, ou plus généralement, le sens, et la valeur ? Valorise-t-on l'objet à cause de sa signification, ou bien plutôt sa signification ne tient-elle pas à sa valeur même ? (1).

Quoi qu'il en soit, nous nous contenterons de ce schéma de base qu'un complément de réflexion pourrait enrichir, mais qui ne nous paraît pas pouvoir être remis en cause.

c) - La production de sens

Le sens n'est donc pas dans les objets. Il résulte d'un processus qu'en première approche on pourra considérer comme un fait d'attribution : le sujet "attribue" un sens aux objets. Toujours en première approche, on pourra admettre qu'il "attribue" surtout l'élément de signification, au sens où nous l'avons défini, tandis que l'intelligibilité lui est davantage donnée par la société et par la structure organique des objets.

(1) - Cette question du rapport entre le sens et la valeur est pratiquement ignorée de la recherche sémiologique. Nous projetons de lui consacrer une étude, dans un autre cadre, car elle est particulièrement intéressante au point de vue économique.

Ces significations, le sujet n'est pas le seul à pouvoir les attribuer. Un observateur extérieur peut également le faire, en se plaçant d'un point de vue qui peut être différent du sien. Les significations attribuées aux objets par cet observateur pourront donc être différentes de celles attribuées aux mêmes objets par l'individu lui-même (1).

Ce n'est pas autrement que se forment, conceptuellement parlant, des environnements tels que l'environnement, "familial", "social", "médical", etc... lorsqu'ils sont le produit d'un observateur et non de la personne même.

Ce n'est pas autrement que se forme l'environnement qui préoccupe l'environnementaliste.

Mais il est temps de passer de la notion simpliste d' "attribution de sens", à la notion plus complexe de "production" du sens.

Ni l'individu, ni l'observateur ne sont indépendants de la société. Or, la relation sociale fait circuler le sens, et cette seule remarque suffit à faire comprendre qu'il y a donc, pour engendrer cette circulation, un acte producteur. Lorsque nous demandons à un épicier "une boîte de haricots verts", nous émettons à son intention un message comportant le terme "boîte-de-haricots-verts", qui a, pour nous, un sens et dont nous pensons qu'il en a aussi un pour lui, avec, entre nos deux "interprétations", assez de points communs pour que l'épicier nous donne satisfaction. La communication porte ici sur une quantité minimale de sens. Dans l'usage de la boîte, ou plutôt de son contenu, d'autres significations pourront déjà apparaître plus complexes. Dans l'ensemble du repas au cours duquel elle sera consommée, ces significations contribueront au sens général du repas, notamment si celui-ci est offert à des invités (on ne compose pas un repas pour des intimes comme un repas officiel : la composition du repas a un "sens"). C'est alors le repas, comme ensemble structuré, qui est porteur d'un sens autonome.

Progressivement, le sens se détache ainsi de l'objet, pour prendre une existence sociale indépendante ; l'idée que l'objet est un "signe" au sens qu'il a une valeur symbolique est loin d'épuiser la notion de signe, et même elle la contredit si on comprend la "signification" comme la "désignation" par le signe d'un objet, un phénomène, une valeur etc... L'objet est un signe, au sens proprement sémiologique qu'il est mis en rapport avec d'autres signes, et qu'ainsi il instaure

(1) L'individu observé faisant partie de l'"environnement" de l'observateur, c'est donc en réalité à une organisation de son environnement propre que l'observateur procède. On peut, sur cette base, élaborer une théorie de l'observation "scientifique" susceptible d'éliminer la dissociation entre le "chercheur" et la "personne", dissociation qui fonde la conception traditionnelle de l'objectivité. Nous avons commencé à aborder cette question dans une étude sur l'épistémologie de la recherche socio-économique, à paraître.

un "système de signes", c'est-à-dire, un langage, avec lequel sont produits les discours sociaux (1).

On peut appliquer à l'objet l'expression de Guiraud à propos des termes : (v. plus haut) : il n'a pas de sens, mais seulement des emplois. Ce sont ces emplois qui produisent le sens des objets.

Chacun de nous concourt, certes, à cette production, mais de façon marginale (au sens des économistes), par rapport à la masse des productions individuelles que l'on peut appeler la production sociale de sens.

Ainsi apparaît ce qui distingue la structuration de l' "hyper-environnement" d'une personne par elle-même, de la structuration de ces mêmes objets par l'environnementaliste. La réalité est que, à partir des éléments de sens composant, dans la perception de chacun de nous, notre "hyper-environnement", la production sociale de sens fait apparaître l'environnement comme un objet signifiant autonome, ou plutôt, comme un système d'objets (ensemble relié par des liens organiques, tel que le tout prend un sens autonome par rapport aux éléments qui le composent). Comme l'individu, la société greffe des significations sur la pure intelligibilité formelle des objets, et ce sont ces significations combinées à l'intelligibilité, qui définissent l' "environnemental". L'environnement n'est ni un objet, ni un ensemble hétéroclite d'objets, mais un système de significations et d'intelligibilité, tenant, les premières, à des valeurs collectives, la seconde, aux relations organiques entre les objets environnementaux. L'environnement est un système social de sens.

A ce stade, nous ne tenons pas suffisamment compte du fait qu'il n'y a pas davantage de consensus linguistique total qu'il n'y a de consensus sur les valeurs sociales. Plus exactement, nous ne tenons pas compte du fait qu'un consensus linguistique peut ne concerner qu'une partie du sens, à savoir la partie "dénotée", tandis que les "valeurs connotées" restent des objets de dissension.

Nous avons donc introduit cette notion dans [8] § 1.3.

Or, lorsque l'on parle de "sens" dans une perspective sociologique, et non plus dans la perspective formalisante qui est celle de la sémiologie structurale (R. BARTHES étant le représentant le plus "sociologisant" de cette tendance), c'est que l'on s'intéresse surtout à la production sociale de sens. Le sens, en effet, n'est pas une donnée des objets, mais un produit social.

Qui produit le sens environnemental et comment ?

L'effort a porté ici sur une catégorie fort importante de producteurs de sens : les chercheurs [11] - leurs "discours" sur l'environnement ont été étudiés afin de repérer l'image qu'ils produisent, indépendamment de la question de son impact au niveau du sens commun.

Cette étude n'est pas une simple compilation. C'est en définitive une enquête d'ordre psycho-social, sur les représentations de l'environnement, dans ce "groupe social" très particulier qu'est l'ensemble des producteurs de ce que l'on peut appeler le "sens scientifique".

(1) - Par exemple, le système de la mode, analysé par R. BARTHES, le système des objets, analysé par BAUDRILLARD.

II - "Discours sur l'environnement" : une première approche partielle :

Que dit-on, à quoi pense-t-on lorsque l'on parle d'environnement ? Pour essayer de répondre à cette question, il est nécessaire de réunir un ensemble d'idées, d'opinions, de recommandations formulées à ce propos. Au travers d'une littérature particulièrement abondante sur un sujet aussi vaste que complexe, le document intitulé "Les discours sur l'environnement" [11] est un essai de synthèse, s'efforçant de dégager les divers angles sous lesquels le thème de l'environnement a été envisagé par les hommes de sciences (géographes, écologues, biologistes, sociologues, psychologues, architectes et urbanistes, économistes ...). Différente est la question des influences réciproques entre ce "discours scientifique" et les opinions, discours et conduites, du public, des responsables et des gouvernements.

Le thème de l'environnement est étudié dans le rapport selon quatre rubriques :

- . les "définitions"
- . les "perceptions"
- . les "problèmes"
- . les "politiques"

a/ On a souligné, plus haut, la diversité des emplois du terme "environnement" dans la langue.

Cette polysémie se retrouve dans le langage de la recherche.

L'analyse des textes fait donc ressortir l'extrême difficulté de saisir l'environnement en tant que concept global et c'est pourquoi l'on trouve le plus souvent évoqués des aspects particuliers auxquels sont attribués des noms les plus divers : l'environnement est qualifié de naturel, d'écologique, de biologique, de géographique ... On parle d'environnement social, socio-culturel, socio-économique, d'environnement urbain ... ou encore de milieu, cadre ou conditions de vie, etc... La multiplicité des expressions de ce type confirme l'analyse présentée plus haut.

Cependant, certains auteurs se sont efforcés de donner une vue globalisante de l'environnement. La meilleure définition est volontiers attribuée à R. PRUDHOMME qui situe le domaine de l'environnement à l'intersection de l'écologie et de l'économie (1), c'est-à-dire deux modèles explicatifs du monde dont les champs d'application se rejoignent et, pour mieux dire, s'intersectent, deux sciences qui ne doivent donc plus s'ignorer.

On notera la quasi-similitude entre la démarche de R. PRUDHOMME et celle du CREDOC. La seule différence est, en somme que, là où R. PRUDHOMME voit l'intersection de deux systèmes, nous voyons plutôt un système autonome, flanqué d'une série de systèmes "associés". Nous aurions peut-être pu parler aussi de l'intersection entre la série de ces systèmes : système autonome ou système induit ? La question est somme toute mineure, l'essentiel restant l'idée de "système".

(1) - R. PRUDHOMME - "La confrontation de l'analyse écologique et de l'analyse économique" - Revue Economique du Sud-Ouest - N° 1 1973.

b/ Le problème de la perception de l'environnement constitue un thème essentiel de la recherche. Il s'agit, en effet moins, comme nous avons essayé de le montrer, de savoir ce que l'environnement "est", que de connaître la vision qu'ont les hommes de leur milieu.

Si certains auteurs tendent à prononcer des définitions "objectives" au sens qu'elles reposent sur les "réalités de la nature", ou sur des concepts "scientifique", etc... de nombreuses disciplines (géographie, sociologie, psychologie) cherchent donc à établir la façon dont est perçu le monde qui nous entoure, selon des méthodes allant de l'étude de comportement à l'enquête d'opinion, en passant par les tests d'illusion optique.

Ces recherches mettent particulièrement en valeur l'impact du système socio-culturel sur ces perceptions. Nous dirons plutôt que celle-ci sont des éléments du système socio-culturel, qui constitue en quelque sorte leur "environnement" idéologique.

Les situations concrètes jouent également un rôle important. Or, elles ne sont pas relatives seulement aux individus, mais à des groupes : une typologie de l'environnement signifie donc aussi une typologie des conditions de vie, ou plus exactement, des situations environnementales concrètes selon les groupes sociaux. En un mot : une typologie sociologique des cadres matériels de vie.

c/ En troisième lieu, une analyse de ce que l'on nomme couramment les "problèmes de l'environnement" est proposée selon une démarche en trois étapes. Tout d'abord, pourquoi en sommes-nous arrivés à cette crise de l'environnement, avec toute la gravité actuelle que nous lui connaissons ? Selon de nombreux auteurs, il faut rechercher des facteurs explicatifs dans des "aspects historiques" et des "mutations spatio-temporelles", c'est-à-dire dans la longue histoire de la conquête de la nature par l'homme, dans l'évolution des rapports que celui-ci a entretenus avec son environnement, et qui ont abouti à main mise irrationnelle et une exploitation aveugle de la planète, sources de bien des déséquilibres présents. La conquête de la nature, mais aussi le progrès technique toujours plus grand, ont engendré de profondes transformations sociales et de nouveaux modes de comportement, s'accompagnant d'une destruction croissante du milieu. C'est ainsi que le procès de la technologie est fréquemment évoqué dans la littérature relative à ce sujet. Ensuite, sont citées à l'aide d'exemples précis, qui sont relatés dans tous les journaux et revues, quelques manifestations concrètes de cette crise. Il s'agit d'exemples de pollutions, nuisances, de dévastation d'un patrimoine existant, de dégradations, d'empoisonnements, de disparitions, d'atteintes au cadre physique et cadre social de notre vie ... de raréfaction d'espace et de temps ... autant de désagréments ressentis comme "gêne" et qui portent atteinte à la vie physique et psychique des individus du monde entier. Enfin, ces problèmes de l'environnement entraînent avec eux un certain nombre de coûts : coûts économiques, coûts sociaux, coûts humains, ... sans cesse croissants, que l'on ne peut plus ignorer maintenant.

d/ Conscience des dégradations de l'environnement et des coûts qu'elles entraînent, tensions qui compromettent la vie sociale et qui menacent de plus en plus l'équilibre des humains, et en particulier des habitants des villes "hyper-urbanisées", perte du sens de l'humain et de l'harmonie dans les paysages. Tout cela conduit, devant l'urgence de la situation, à rechercher des solutions propres à combattre le mal, à mener des actions positives pour créer un environnement de qualité, condition essentielle à l'épanouissement et au bonheur des hommes.

La dernière partie du rapport, intitulée "les politiques de l'environnement" rassemble les grands principes qui ont été évoqués ici et là, dans des congrès, colloques ou encore qui ont fait l'objet de programmes gouvernementaux.

Pluridisciplinarité, coordination, éducation, planification, coopération internationale apparaissent comme des éléments très importants pour essayer de remédier à une situation alarmante quant à l'avenir du monde. Là encore, les problèmes se complexent à élaborer, une politique globale de l'environnement ne semble pas chose facile.

Ces quelques lignes ne donnent qu'une idée très générale du contenu d'un document qui est lui-même loin d'être complet sur un sujet aussi vaste et aussi complexe que celui de l'environnement, et que l'on ne peut résumer brièvement.

o

o

o

III.2.2 - Avant-projet de questionnaire d'impact environnemental

L'intérêt de la recherche entreprise n'est pas la production et la contemplation d'un objet théorique. Ainsi que nous l'avons montré plus haut (II), la réflexion théorique et le souci pratique se sont constamment épaulés l'un à l'autre.

L'élaboration d'un questionnaire d'impact environnemental procède bien d'un souci pratique. Cette recherche a été demandée au CREDOC en 1974. La structure du questionnaire, la nature des questions, procèdent directement de la réflexion théorique exposée plus haut (III). Mais elles y ont beaucoup contribué en retour.

o

o o

Cet avant-projet a été constitué pour les établissements industriels et de distribution en gros, à l'exclusion de :

- . étude d'installations existantes et en cours de fonctionnement ;
 - . projets de modification ;
 - . notamment, modification des conditions technologiques pouvant avoir un impact environnemental ;
 - . travaux de voirie ;
- etc...

Pour ces différents points, d'autres questionnaires devront être établis.

De même il faudrait des questionnaires pour les constructions de logement, installations de commerce de détail, petite et grande surface, à coordonner avec la réglementation actuelle du permis de construire.

Il a paru souhaitable de prévoir une présentation attrayante, sous forme d'un dessin commenté, qui constitue ni plus ni moins que l'exposé rudimentaire de la relation d'environnement et de la typologie environnementale dans son état actuel. Le lecteur averti reconnaîtra les relations environnementales principales et les grandes idées directrices qui ont guidé la recherche du CREDOC. L'utilisateur, croyons-nous, verra surtout un schéma relativement simple, clair, sans "méta-physique" plutôt trop "évident" que pas assez.

Le questionnaire reprend, une à une, les cases "relations" du schéma, en distinguant la partie gauche (environnement physico-social) de la partie droite. Il comporte donc deux parties et plusieurs sous-parties, selon le plan suivant, qui est celui du dessin, et qui n'a pas de signification logique ou théorique, mais qui doit être examiné du point de vue de son effet psychologique sur l'utilisateur :

- 1 - Environnement physico-social
 - 11 - Espace visuel
 - 12 - Bruits
 - 13 - Odeurs
 - 14 - Description du voisinage
 - 15 - Effets sur le trafic

- 2 - Espace et environnement naturel
 - 21 - Espace
 - 22 - Prélèvements
 - 221 - Occupation du sol
 - 222 - Prélèvements nets sur la végétation
 - 223 - Ressources naturelles principales

 - 23 - Rejets
 - 231 - Rejets gazeux
 - 232 - Rejets liquides
 - 233 - Rejets solides

 - 24 - Effets écologiques
 - 241 - Effets thermiques
 - 242 - Effets sur le régime des eaux
 - 243 - Effets sur la faune et la flore

Le questionnaire se présente comme suit :

A gauche l'utilisateur a une liste de "questions" qui sont plutôt les sujets sur lesquels il doit répondre ; à droite on lui précise ce qu'il doit indiquer parfois sous simple forme de oui-non, croix, etc...

Dans le projet qui suit, on n'a pas approfondi la nature exacte de ces indications ; de même, on n'a pas formulé les questions sous leur forme définitive. Dans la forme définitive, il faudra, en effet, veiller à réduire au maximum les possibilités de réponses évasives, biaisées, etc...

Dans cette forme définitive, le questionnaire pourrait se réduire à la partie de droite de l'avant-projet. Pourtant, il paraît souhaitable de garder la partie de gauche plus "explicative".

Soulignons enfin qu'il ne s'agit pas ici d'un questionnaire au sens des questionnaires d'enquête habituellement constitués par le CREDOC. Il s'agit d'un document administratif, comparable aux formulaires que les usagers des services publics ont d'innombrables occasions de remplir. Ce point de vue a une incidence sur la rédaction des questions.

VOTRE INVESTISSEMENT EST ICI

Autour de vous, des personnes :

habitent des logements L
travaillent dans des établissements T
fréquentent des établissements tels qu'hôpital, école, E
font leurs achats ou prennent leurs loisirs dans des lieux A
utilisent la voirie V pour circuler et stationner

Vous faites partie de leur environnement ;

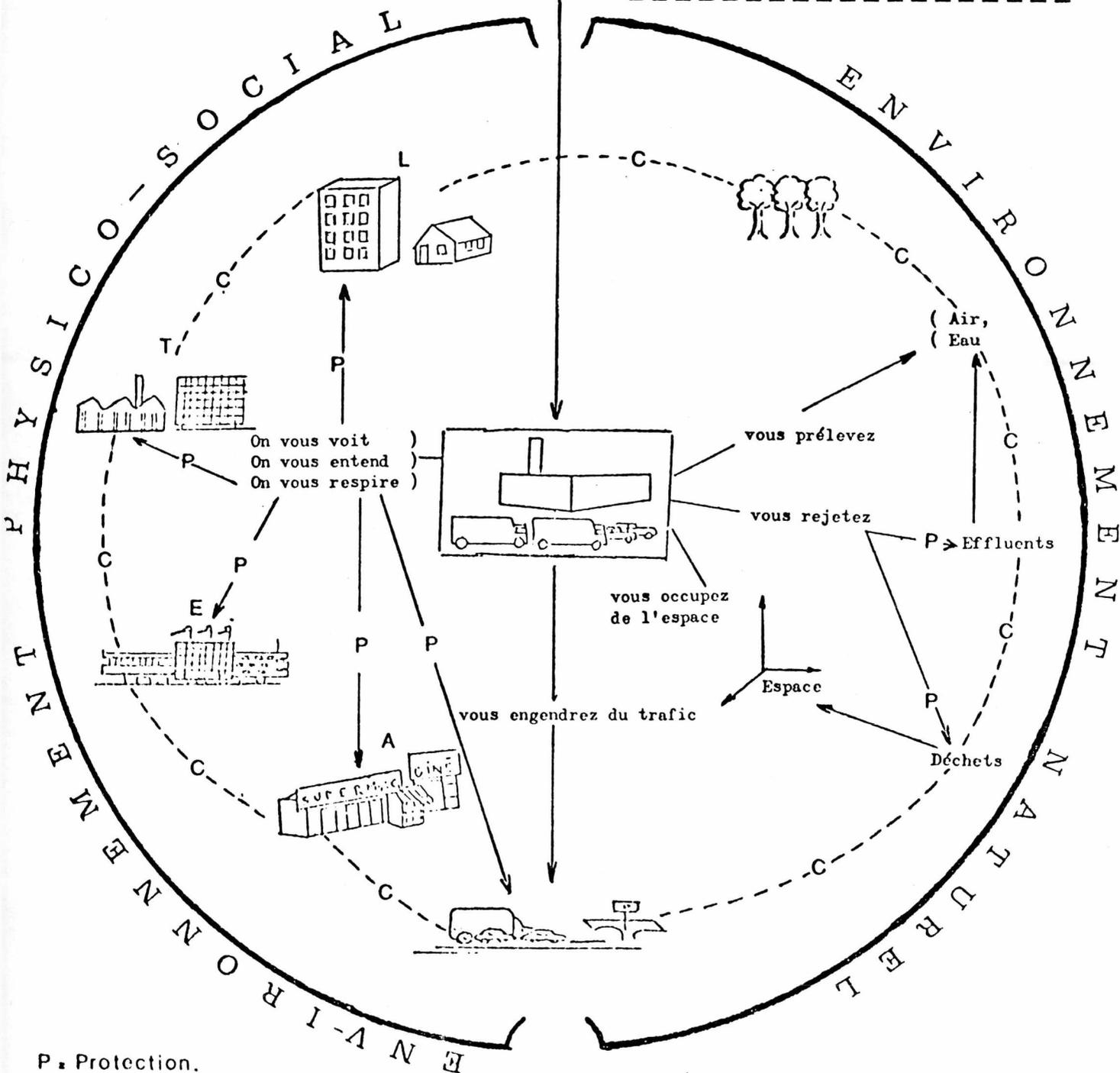
Elles font partie du vôtre

- . pour construire, vous avez peut-être dû abattre des arbres, transformer la nature
- . pour fonctionner, vous prélevez de l'air, vous consommez de l'eau

Elles font partie de l'environnement naturel

- . vous engendrez du bruit, des odeurs, vous rejetez divers effluents et déchets
- . vous occupez de l'espace au sol et de l'espace visuel

Vous faites usage de l'Environnement



P. Protection.

C. Effets en chaîne.

Le présent questionnaire a pour but d'évaluer l'importance de ces diverses relations.

MODE D'EMPLOI

Le questionnaire, ci-après, reprend les relations schématisées dans la page précédente, à savoir :

PREMIERE PARTIE :

- . point de vue des usagers avec qui vous vivez :
 - . ils verront vos installations ;
 - . ils entendront le bruit qu'elles feront, si c'est le cas ;
 - . ils respireront leurs odeurs, si c'est le cas ;
- . point de vue du trafic :
 - . vous engendrez une circulation, vous avez besoin d'espace et de voies d'accès.

Dans cette partie, en outre, vous aurez la possibilité de décrire approximativement le voisinage par un procédé extrêmement simple.

DEUXIEME PARTIE :

- . relations avec l'environnement naturel :
 - . vous allez occuper de l'espace ;
 - . vous allez donc modifier celui-ci ;
 - . vous allez y déverser des sous-produits ;
 - . si votre opération est de grande importance, elle peut avoir un impact écologique.

A gauche sont formulées les questions, c'est-à-dire ce qu'il importe de déceler.

A droite est précisée la nature des indications que vous devez donner.

Toutes ces questions ne vous concernent pas nécessairement. Vous cochez alors la case "n.c." (non concerné).

QUESTIONS

1 - RELATIONS AVEC VOTRE ENVIRONNEMENT PHYSICO-SOCIAL

11. Espace visuel

- . vous devez fournir un croquis (échelle à préciser) de vos façades extérieures, terrains compris, avec figuration de la végétation prévue, représentée à leur taille adulte.
- . surfaces en façade
- . surfaces visibles du côté des :
 - . logements les plus proches (1)
 - . lieux de loisirs et d'approvisionnement les plus proches (1)
 - . lieux de circulation et de stationnement les plus proches (1)
 - . établissements tels qu'écoles, hôpitaux, postes, etc... les plus proches (1)
 - . lieux de travail les plus proches (1)
- . hauteur atteinte par le point le plus élevé de vos installations (mâts, cheminées ...)
- . hauteur des éléments comparables les plus proches
- . à quelle distance maximale peut-on vous voir ?
 - . protections prévues, telles que rideaux d'arbres
 - . précautions prises
 - . protections possibles
 - . dispositions particulières, prises en vue de la qualité du spectacle
- . y-a-t-il émission de fumées visibles ?
- . y-a-t-il dépôt de matériel visible ?
- . y-a-t-il dépôt de déchets visibles ?
- . les véhicules seront-ils visibles ? Si oui, seront-ils nombreux ?

(1) - Indiquez la distance.

Indiquez

)
)
) surface totale - longueur - hauteur
) Plus grande surface continue
) Nature du revêtement
) Couleur

(Hauteur
(Nombre d'éléments de cette nature

)
) Hauteur
) Nombre
) Distance

	<u>Nord</u>	<u>Sud</u>	<u>Est</u>	<u>Ouest</u>
10 m				
100 m				
1000 m				

)
) Nature et importance

(Oui - importance, continuité, couleur
(Non

)
) Oui, nature, surface occupée

(Oui - Non - surface si possible (voir 15)

QUESTIONS

12 - Bruits

- . Nature des installations, outillages, etc..., susceptibles d'engendrer un bruit audible à plus de 100 m le jour, 200 m la nuit

- . Nature du bruit

- . Ces bruits sont-ils permanents le Jour ?

- . Ces bruits sont-ils permanents la Nuit ?
 - . sinon quelle est :
 - leur fréquence ?
 - leur durée habituelle ?

- . Sens du vent dominant
 - . nature du voisinage situé sous le vent, dans le périmètre d'audibilité

- . Quelles précautions particulières avez-vous prises ?
- . Quelles autres protections seraient possibles ?

- . Description et si possible évaluation du bruit environnant causé par les tiers (autres usines, circulation, etc ...) dans le périmètre d'audibilité de votre propre bruit.

Indiquez

Néant

-) . nature des installations
-) . distance au-delà de laquelle le bruit cesse d'être appréciable.

(Type de bruits

- (. grincement
- (. coups
- (. souffle, chuintement, etc...
- (. ronflement
- (. moteurs à explosion
- (Volume en décibels à 50 m - 150 m - 500 m
 - (1000 m - 2000 m - 4000 m - plus de
 - (4000 m.

) . Oui Non

(. Oui Non

) . Rythme d'apparition

(. Durée en heures

) . Orientation

- (. Logement
- (. Approvisionnement
- (. Loisirs
- (. circulation
- (. travail
- (. Espace naturel

QUESTIONS

13. Odeurs

- . Nature des installations, outillages, opérations, susceptibles d'engendrer une odeur perceptible à plus de :
 - . 50 mètres
 - . 100 mètres
 - . 200 mètres
 - . 500 mètres
 - . 1000 mètres
 - . 2000 mètres
 - . 4000 mètres
 - . plus de 4000 mètres

- . Description des odeurs

- . Ces odeurs sont-elles permanentes le Jour ?
" " " " " la Nuit ?

- . Sinon quelle est leur fréquence ?
" " " " durée habituelle ?
.

- . Sens du vent

- . Quelles précautions particulières avez-vous prises ?

- . Quelles autres précautions pourraient être prises ?

- . Quelles autres odeurs existent déjà ?

Indiquez

Néant

) . nature des installations, etc...

(
(
(
(
(
(
(

. distance au-delà de laquelle l'odeur n'est plus perceptible

) . Fétides, âcres, soufrées, etc...

{ . Oui Non
(. Oui Non

) . Rythme d'apparition

(. Durée

) . Orientation

QUESTIONS

14. Description du voisinage

. Inscrivez, dans les secteurs entre les traits pointillés du schéma ci-contre, la nature principale de votre environnement :

- . logements,
- . commerces de détail
- . loisirs
- . espaces naturels et espaces verts
- . usines et commerces de gros
- . bureaux
- . autres.

. Dans la mesure du possible, indiquez :

- . les hauteurs moyennes
- . les hauteurs et surfaces comparables

à votre projet.

. Situez approximativement, les établissements tels qu'écoles, hôpitaux, mairies, églises, gares, postes, etc...

. Situez approximativement, les voies de circulation et de stationnement.

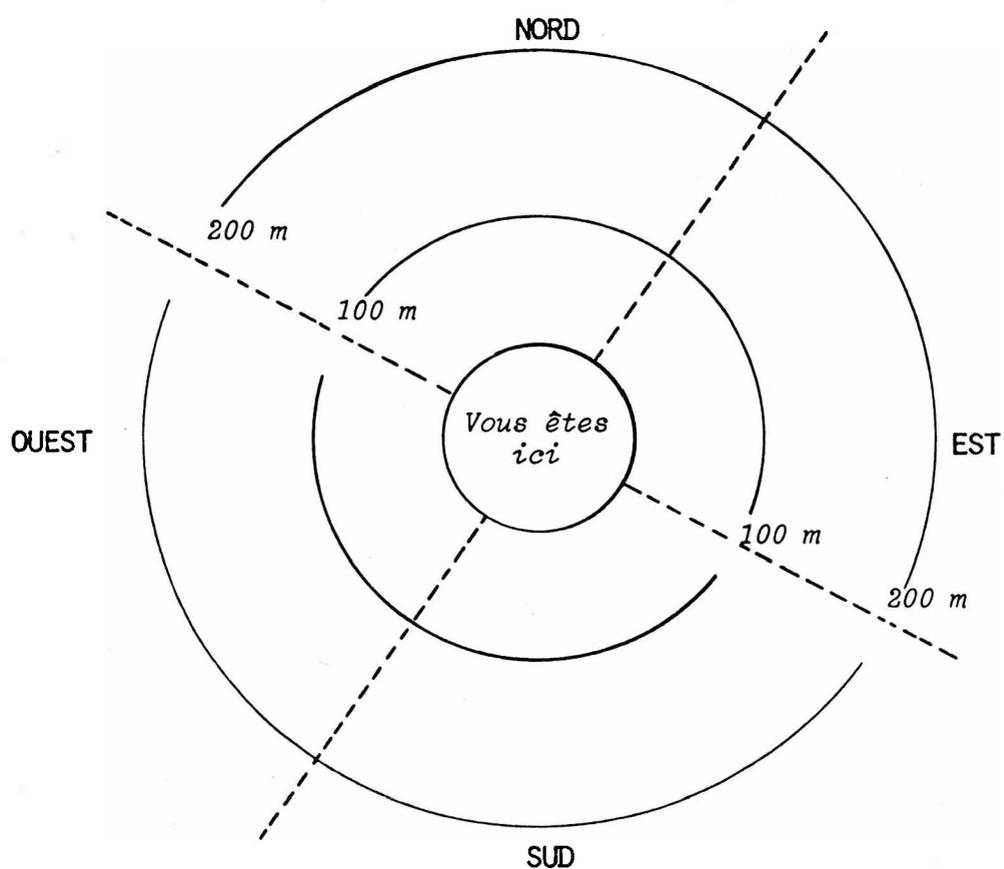
. Situez approximativement les plans d'eau et cours d'eau.

ATTENTION, VOUS DEVEZ FOURNIR, EN MEME TEMPS QUE CE QUESTIONNAIRE, UN PLAN DU QUARTIER, OU UNE CARTE A GRANDE ECHELLE RECENTE ET INDIQUER L'EMPLACEMENT DE VOTRE PROJET PAR UNE CROIX.

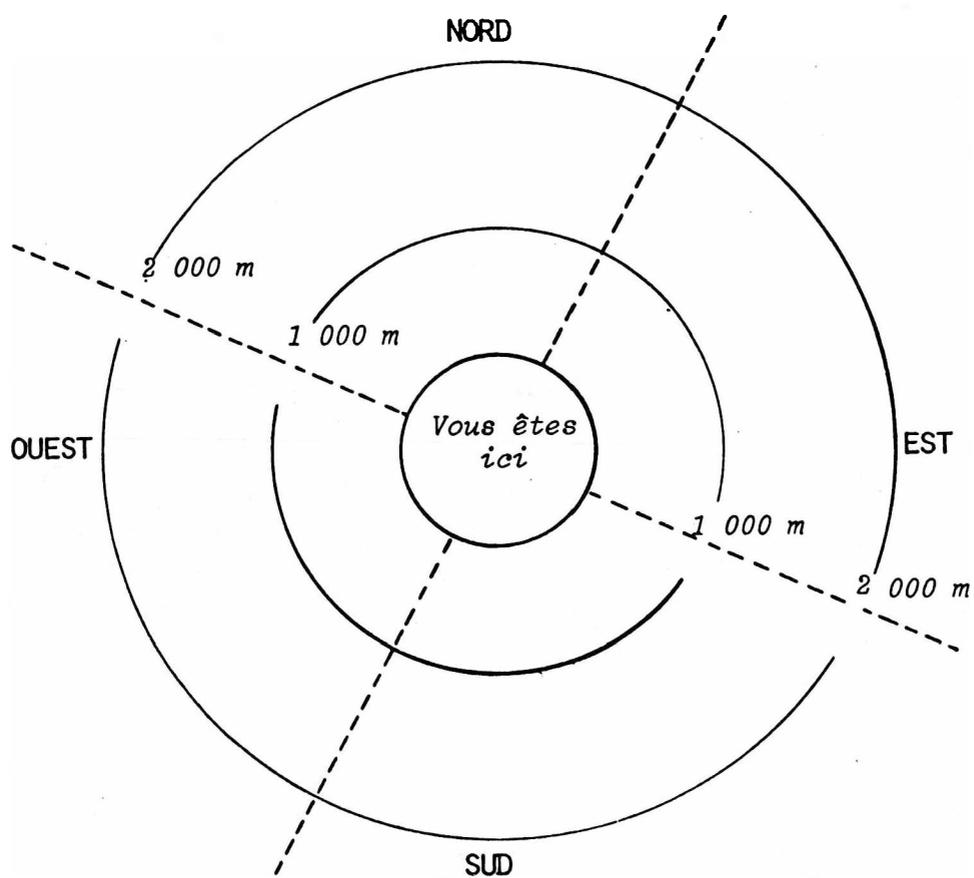
Deux exemples sont joints au schéma à remplir.

(Plans à remplir)

1 - INVESTISSEMENT EN PERIMETRE URBAIN

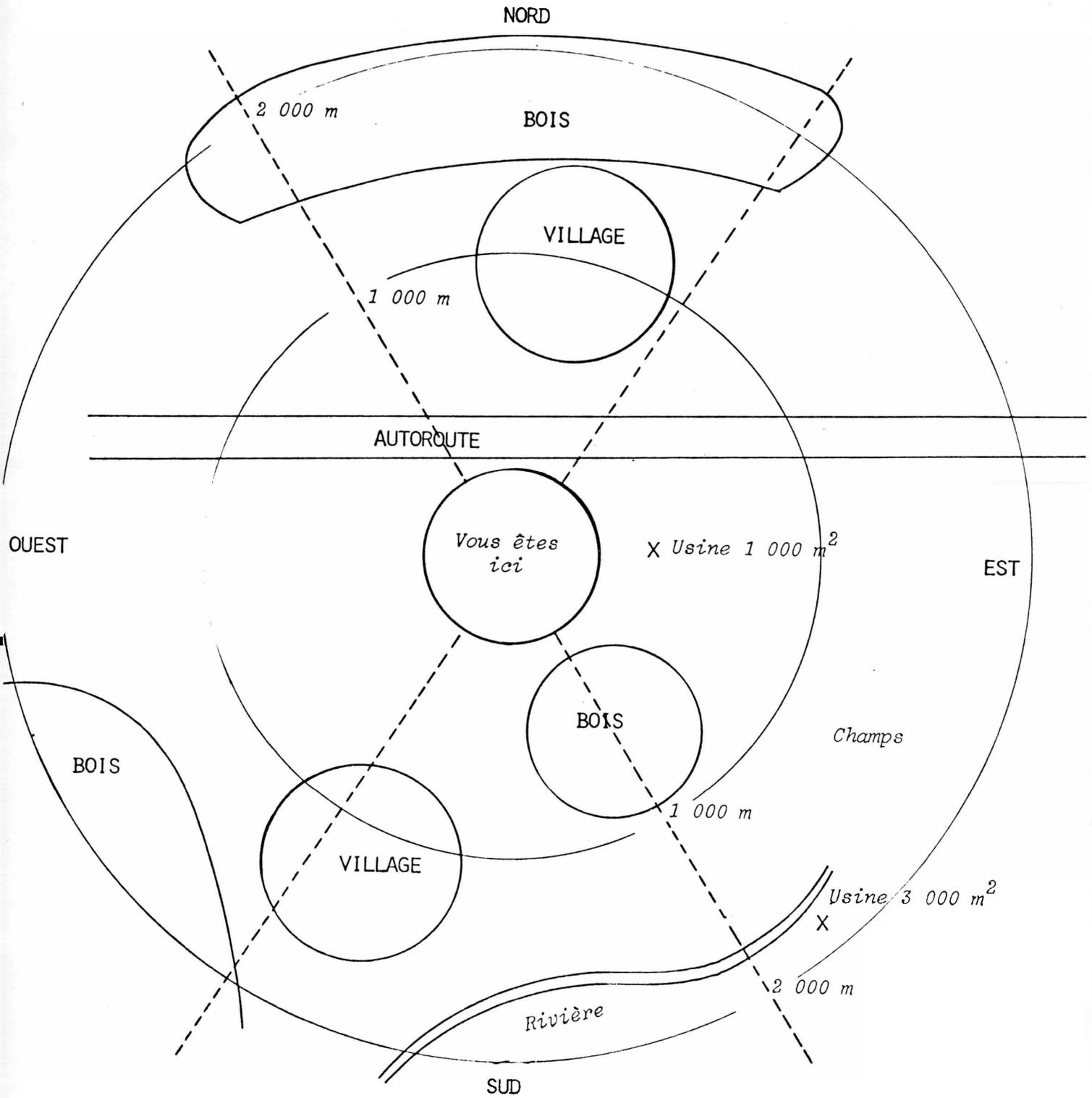


N.B. - On peut également retenir comme échelle un multiple de la dimension la plus grande, soit de la construction, soit de son terrain.

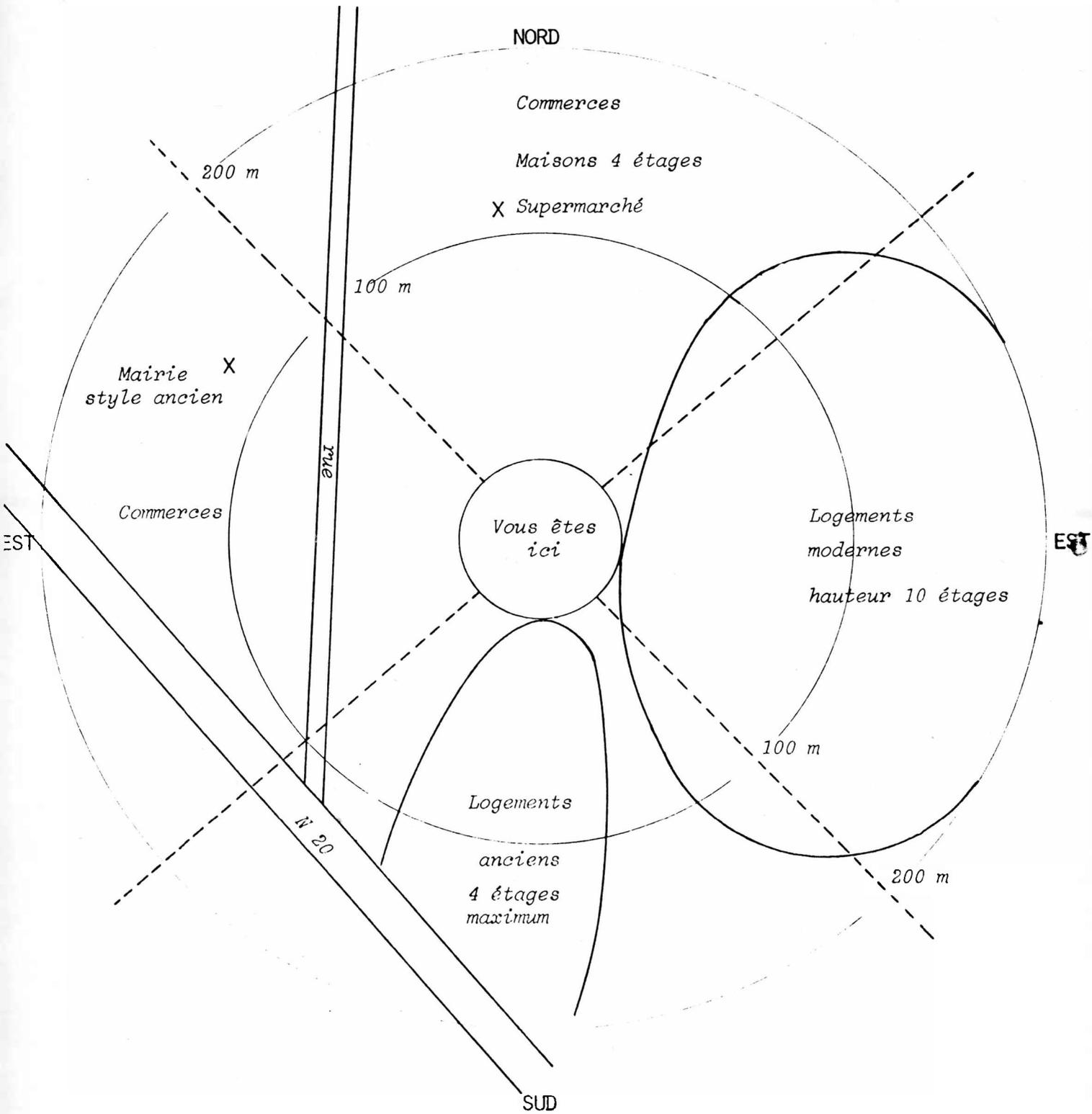
2 - INVESTISSEMENT HORS DU PERIMETRE URBAIN

N.B. - Se reporter à la note de la page précédente.

3 - INVESTISSEMENT HORS PERIMETRE URBAIN



4 - INVESTISSEMENT EN PERIMETRE URBAIN



QUESTIONS

15. Effets sur le trafic

- . Vos activités engendrent-elles un trafic professionnel ?

- . Quelle surface vous paraît nécessaire pour assurer le stationnement des véhicules ?
 - . particuliers (personnel, clientèle)
 - . industriels (les vôtres, ceux de vos clients et fournisseurs)

- . De quelle surface de stationnement disposez-vous sur le lieu de votre établissement ?

- . Quelle est la proportion (approximative) de votre personnel qui vient :
 - . en voitures particulières
 - . en cars et autres de votre entreprise
 - . à pied
 - . deux roues

- . Combien de véhicules de livraison se rendront-ils par jour en moyenne à votre établissement ?

- . A quelle distance se trouve la plus proche station de transport public ?
 - . nature de celle-ci
 - . fréquence des transports

- . Quelle est la nature de votre voie de desserte principale, ou vos voies :
 - . sur une distance de 10 à 100 m pour investissement en périmètre urbain ?

 - . sur une distance de 100 à 2000 m pour investissement hors périmètre urbain ?

- . A quelle distance de votre établissement cette voie se trouve-t-elle ?

- . Quel est l'encombrement actuel de cette voie ?

- . Le trafic livraisons est-il constant, ou se produit-il à certaines heures ?

- . Quelles sont les heures d'arrivée et de départ du personnel ?

Indiquez

- (. Livraisons (camions de plus de 2 t.,
- (camions, camionnettes de 1 - 2 t.)
- (. voitures particulières et breaks

)
)
) . surface ,ou nombre de véhicules

(. surface

)
)
) . %

Nombre de véhicules	Nombre moyen de passagers	Nombre total de passagers

) . Distance

(_____
) _____

Mettre une croix :

	Accès direct	Voie privée conduisant à
1. <u>périmètre urbain</u>		
(Rue étroite		
(Rue deux voies		
(Rue large		
(Grande artère		
(Périphérique		
2. <u>Hors pér. urbain</u>		
(Vicinal		
(Départementale ou		
(nationale 2 voies		
(Nationale 3 voies		
(Autoroute		

) . Distance :

(Mettre une croix :

(très faible faible fort très fort

2 - OCCUPATION D'ESPACE ET RELATIONS AVEC L'ENVIRONNEMENT NATUREL

21. Espace

. Surface totale au sol occupée par l'investissement projeté

22. Prélèvements

221. Quelle était la nature d'occupation du sol avant votre installation ?

222. Prélèvements nets sur la végétation

a) - Arbres abattus

b) - Arbres replantés, espaces verts créés, jardins

223. Consommation annuelle de ressources naturelles principales :

- . Eau
- . Air
- . Energie, toutes sources confondues pour tous emplois confondus

indiqués

Mettre une croix :

-) 1. Espace boisé
 - . Espace naturel non boisé, en friche
 - . Espace naturel non boisé, cultivé
-) 2. Espace construit
 - . Logements
 - . Usines, bureaux
 - . Entrepôts
 - . Commerces
-) 3. Autres (précisez) ex : carrière

- (. Nombre approximatif ! ___ : ___ : ___ !
- (. Espèces : _____ !
- (. Age _____ !
- (. Hauteur _____ !
- (. Buissons, bocages,) surface : _____
baies, arbres isolés)

-) . Nombre approximatif ! ___ : ___ : ___ !
-) . Espèces : _____ !
-) . Age _____ !
-) . Hauteur _____ !
-) . Buissons, bocages,) surface : _____
baies, arbres isolés)

- (m³
-) m³
-) kw

QUESTIONS

Indiquez

23. Rejets

231. Rejets gazeux :

a) - Nature et composition des principaux effluents gazeux

- . Volume rejeté par jour
- . Hauteur au-dessus du sol à laquelle ils sont rejetés
- . Sens du vent
- . Nombre d'heures d'émission
- . Température

b) - Protections particulières, précautions prises

c) - Nombre et importance des établissements polluants voisins :

Rayon de :

	200 m et moins	500 m	1000 m
Mêmes effluents que les vôtres			
Autres effluents			

QUESTIONS

232. Rejets liquides

a) - Nature et composition des principaux effluents liquides et produits de dissolution

Volume rejeté par jour :

. produits liquides

. eau contenant des produits de dissolution

Nombre d'heures d'émission

Température

b) - Lieux de déversement (directs, indirects)

Distance où ils se trouvent

Mode de transport (canalisation, voie ouverte, etc...)

c) - Protections particulières, précautions prises

d) - Nombre et importance des autres établissements polluants :

	200 m et moins	500 m	1000 m
Mêmes effluents que les vôtres			
Autres effluents			

Indiquez

) . Volume |__| : __| : __| |
) . Teneur) Nature _____
) Taux _____

(. |_____|

) . |_____|

(. _____

) . Distance : _____

(. _____

) . _____

QUESTIONS

233. Rejets solides

A/ Description

B/ Mode d'évacuation

Indiquez

Mettre une croix

-) . a1 - nature :
-) . emballages
-) . matières premières
-) . sous produits solides
-) . casse, rebut
-) . poussières
-) . ordures diverses

a2 - indiquez le volume : ! _____ !

Mettre une croix

- (. destruction par feu
- (acides
- (autres

(. indiquez incidence sur questions 231

- (. évacuation par camion
- (. autres

. indiquez incidence sur questions 15

QUESTIONS

24. Effets écologiques

241. Effets thermiques

Température des cheminées

Surfaces réfléchissantes ou chauffantes

242. Effets sur le régime des eaux :

- . détournements de cours d'eau, effet sur le débit
- . création de cours d'eau, surfaces d'eau
- . effets possibles sur l'irrigation des sols
- . élévation de température au lieu de vos déversements

243. Effets sur la faune et la flore :

. Arbres abattus

- . Nature et importance des espèces atteintes (cas d'abattage et destruction de plus de 2 ha, ou déversement d'un volume de toxiques liquides supérieurs à un certain taux)
- . Nature et importance de l'effet

25. Economies et gaspillage

LE QUESTIONNAIRE POURRAIT S'INTERESSER A CES QUESTIONS (?)

Indiquez

(. verre
(. métal
(. ciment

) . Nombre approximatif { _ : _ : _ !
) . Espèces : _____
) . Age { _____ !
) . Hauteur { _____ !
) . Buissons, bocages, } surface : _____
) baies, arbres isolés }

III.2.3 - Adaptation de la nomenclature des investissements de l'Etat

III.2.3.1 - Recherche d'un système d'information: il suppose évidemment le raccordement de celui-ci aux systèmes existants. La recherche d'une typologie de l'environnement signifiait donc un raccordement aux nomenclatures existantes, notamment aux nomenclatures économiques de l'I.N.S.E.E. D'ailleurs, la proposition peut s'inverser : il tombe sous le sens qu'une adaptation des nomenclatures existantes (sauf "bricolage") suppose la recherche préalable d'une définition et d'une classification de l'objet auquel on cherche à les adapter !.

La recherche du CREDOC combinant comme on l'a montré (I, II) le théorique et l'appliqué, a donc consisté à étudier le problème sous les deux angles :

- . d'une part, définition et typologie de l'environnement en vue d'un résultat raccordable aux systèmes existants ;
- . d'autre part, essais d'adaptation de certains éléments de ce système à l'environnement, d'où contribution à la définition et à la classification de l'environnement.

Nous avons précisé ce rapport dans les termes suivants ([2] p.2)

Deux remarques sur le champ d'étude .

- Par "nomenclatures", il ne faut pas entendre seulement les nomenclatures d'ordre statistique et budgétaire, bien qu'évidemment ces deux types de nomenclature aient une importance toute particulière.

L'étude porte sur l'ensemble des nomenclatures utilisées dans le cadre de l'action publique. Le Ministère de la Protection de la Nature et de l'Environnement, est en effet appelé à intervenir dans toute action de l'Etat pouvant avoir un effet sur la Nature et l'Environnement. Or, l'action publique, si elle se traduit toujours par une dépense, ne se réduit pas à celle-ci. A côté de l'action budgétaire, l'Etat et les collectivités locales ont, dans le domaine de l'environnement, une très importante action réglementaire (1), qui peut nécessiter la mise en oeuvre de nomenclatures, de divers ordres. C'est donc bien l'ensemble des nomenclatures publiques qui entrent dans notre champ de recherche. Nous devons évidemment distinguer, voire classer systématiquement ces nomenclatures du point de vue de leur importance à l'égard des problèmes de l'environnement.

(1) - CODE PERMANENT : Environnement et nuisances. Recueil permanent des textes réglementaires, avec leur analyse, la jurisprudence, etc... - Paris Editions Législatives et Administratives

LAMARQUE "Droit de la protection de la nature et de l'environnement" - L.G.D.J. 1973 - XV - 974 p.

Cf. également pour le Royaume Uni : BIGHAM (D.A) "The law and administration relating to the protection of environment".

A ce champ étendu du domaine de l'action publique, doit répondre une notion étendue d'environnement. Trop souvent, celui-ci est ramené aux seuls éléments naturels, ou aux seuls éléments "quantifiables", ou encore "objectifs" (1), etc... Notre conception sera au contraire extensive, malgré les innombrables difficultés qui en résulteront. Et ceci, non seulement pour des raisons scientifiques ou autres, mais simplement pour adapter notre recherche aux fonctions mêmes et au cadre d'action des pouvoirs publics, plus particulièrement du Ministère de l'Environnement.

Nous devons également ne pas perdre de vue que la recherche typologique, de son côté, dépasse les problèmes de l'intervention immédiate, et se propose de produire une sorte de "modèle", permettant la "connaissance" non plus seulement des "problèmes" de l'environnement, mais bien de l'environnement lui-même, comme entité physique et culturelle (2). Toute une prospective de la protection, la problématique de l'aménagement du cadre de vie, bref, les faits généraux par lesquels l'homme dispose de l'environnement, apparaissant alors dans le champ de l'action publique. L'adaptation des nomenclatures publiques devra tenir compte de cette perspective.

Ainsi, la recherche théorique sur la typologie et la recherche plus pratique sur les "nomenclatures" dictent chacune à l'autre ses principes méthodologiques : l'une devra se tenir au plus près des problèmes concrets de l'action publique ; l'autre devra s'ouvrir sur les problèmes plus généraux de cette action.

- (1) - "Pollution" par opposition à "nuisance". Cf. pour la réfutation de cette distinction, le projet de recherche du CREDOC.
- (2) La notion d'"environnement" comme entité culturelle est extrêmement extensive. D'autant plus que nous ne prenons évidemment pas le terme "culturel" au sens des "affaires culturelles" (musées, théâtres, etc...) ou de "loisirs et culture", mais au sens anthropologique. Le terme culturel désigne alors l'infrastructure de connaissances, de valeurs sociales, bref, le capital intellectuel et moral sur laquelle reposent les relations interpersonnelles et de groupes. Les rapports de l'homme et de son environnement sont régis par la culture prise en ce sens, et en retour, ils la déterminent. Retenons cette remarquable définition de Herskovits : "la culture est DANS LE MILIEU ce qui est dû à l'homme" (M.J. Herskovits, "les bases de l'anthropologie structurale". Payot, p. 6, souligné par nous. Cf. également Linton : "La somme des connaissances, des attitudes et des modèles habituels de comportement qu'ont en commun et que se transmettent les membres d'une société particulière". Sur la culture et le "milieu naturel et technique", cf. notamment Encyclopédie La Pléiade ("Ethnologie générale", pp. 926-929).

Bien entendu, nous ne pouvons pas nous situer d'emblée dans une perspective aussi vaste et aussi complexe. Mais nous prenons comme principe de recherche, que nous projetons de nous rapprocher le plus possible de cette perspective en respectant la progressivité qui convient et, en lui empruntant tout élément contribuant à former une problématique satisfaisante de l'environnement.

III.2.3.2 - Recherche d'une méthode active

Nous avons ensuite cherché quelle devrait être la méthode à suivre et ceci a nécessité :

- . un approfondissement de la notion même de nomenclature, ce qui présentait un intérêt, non seulement pour le problème concret de l'adaptation des nomenclatures publiques, mais par induction, pour le problème "théorique" de la typologie de l'environnement [2]
- . une recherche critériologique, qui a été conduite dans le cas particulier de la Nomenclature des Investissements de l'Etat (sous la seule forme disponible au moment de l'étude, c'est-à-dire avant publication de l'actuelle).

I - Approfondissement de la notion de nomenclature [2]

Une nomenclature est un classement d'objets identiques (ou plus exactement un classement de classes d'objets). C'est donc, d'une certaine façon, un "modèle" d'un ensemble d'objets, envisagés d'une série de points de vue qui, tous, se ramènent à un seul point de vue synthétique. Lorsque ces objets sont, en outre, homogènes d'un point de vue de "mesure", et lorsque le but de la nomenclature est d'arriver à dégager une mesure globale, par sommation arithmétique ou algébrique, les classes doivent être des sous-ensembles disjoints.

Dans un domaine comme celui-ci, il est nécessaire de prendre une vue approfondie de ce qu'est une nomenclature. Trois éléments paraissent plus particulièrement concourir à sa constitution :

- sa matière,
- son intention,
- ses critères de classement.

Bien entendu, d'autres facteurs interviennent, parmi lesquels la disponibilité des informations joue un rôle très important. D'autre part, il faut distinguer la genèse réelle de toute nomenclature, qui est beaucoup plus pragmatique. Enfin, les éléments que nous soulignons sont intimement reliés entre eux, et si nous les dissociions, c'est pour guider la recherche d'une méthode. Il s'agit en effet de savoir sur lequel de ces éléments il est le plus opportun d'agir, et comment le projet d'adapter les nomenclatures publiques aux problèmes de l'environnement peut se heurter à l'un d'eux, ou mieux, à leurs interrelations.

Une nomenclature porte sur une certaine "matière". Celle-ci se définit par un ou plusieurs "objets", et par les relations qu'ils entretiennent entre eux, ou avec d'autres objets formant d'autres "matières". Le seul fait qu'une nomenclature soit possible, quelles que soient ses imperfections (et, dans un sens, une nomenclature est toujours "imparfaite" puisqu'elle ne représente qu'un état provisoire de la pensée : cf. les nomenclatures en biologie), signifie que l'objet est déjà conçu.

Tel est le cas des nomenclatures publiques. Elles portent sur des objets, tels que des secteurs de production, des agents économiques ou juridiques, ou sociaux, des espaces, des éléments de capital, etc... Ces objets sont plus ou moins "simples", plus ou moins "concrets", c'est-à-dire plus ou moins proches d'une réalité sensible. En fait, s'ils nous paraissent simples, "évidents", c'est que nous en avons suffisamment la pratique parce qu'ils sont conçus de longue date, et qu'un consensus suffisant a

été atteint à leur propos. Pourtant ils sont en réalité le fruit de tout un processus intellectuel, dont l'accomplissement a parfois demandé du temps historique et des efforts. Ils sont "construits".

Ceci signifie en particulier :

- 1°. que l'on a intérêt à respecter le sens de ces objets, et, oubliant toute métaphysique à leur égard, les considérer comme "connus".
- 2°. mais que, selon le stade de conception où ils se trouvent, et selon l'intérêt que cela peut représenter, il ne faut pas les considérer comme intangibles, car ce ne sont pas des données "naturelles", comme on tend trop souvent à le croire (d'ailleurs, même dans les sciences de la nature, il n'y a pas de données "naturelles" !).

La situation est bien différente en ce qui concerne les objets constituant l'environnement (1). On notera toutefois que, parmi ces objets, se trouvent ce que l'on appelle justement les "éléments naturels". La "simplicité" de ceux-ci, leur "évidence", sont cause que, trop souvent, les observateurs voient en eux la seule "matière" de l'environnement ; c'est ainsi que l'on annonce "l'environnement" et qu'on parle "pollution", (et même pas toujours "ressources" : cf. notre note ultérieure sur les "modèles de l'environnement")

En réalité, cette simplicité s'évanouit dès que l'on cherche à mieux saisir les éléments en question ; de plus, leur caractère "naturel" est largement illusoire, car s'ils sont "naturels", ils prennent leur signification du fait qu'ils entrent dans une culture en posant des problèmes de décision et d'action. Enfin, ces constituants simples ne se prêtent pas à l'établissement de relations conceptuelles internes ou externes, pour la raison que, justement, ils ne sont pas conçus comme des éléments de relations, mais comme des contenus. Or, le propre de la recherche est d'établir des relations, et un "objet" ne se définit pas autrement que par ses relations (y compris bien entendu, les objets "simples" nomenclaturés dans les nomenclatures publiques).

La "matière" environnement est donc à construire. En attendant que cette construction soit faite, au moins à titre provisoire pour les besoins de notre recherche, nous devons en emprunter les éléments à un ensemble de préoccupations, de conceptions, telles qu'elles apparaissent notamment dans la politique et dans les projets gouvernementaux, mais telles également, qu'on les trouve dans l'opinion du public et chez les spécialistes éclairés. (cf. plus loin, § 2.2.3.)

(1) - Par "objet", nous entendons ici tout élément conceptuel concourant à une représentation de l'environnement, c'est-à-dire non seulement les objets physiques appelés O dans le projet de recherche du CREDOC, mais les éléments r ("relations") et S ("sujets").

L'adaptation des nomenclatures publiques aux problèmes de l'environnement va donc poser un problème au niveau de ces "matières" ; il s'agit, soit de "passer" de l'une à l'autre, c'est-à-dire de faire correspondre le contenu des nomenclatures à des contenus d'environnement, soit de les "combiner". Nous examinerons cette option plus synthétiquement au § 2.2. Mais dès à présent, nous indiquerons le principe d'articulation entre les nomenclatures et l'environnement.

Le point où la "construction" intellectuelle de l'objet nomenclaturé et celle de l'environnement se rencontrent est en effet dans la fusion de pré-occupations différentes. Si on établit des nomenclatures d'objets, et si on cherche à les adapter à des problèmes d'environnement, c'est que l'on attribue à ces objets et à l'environnement, une certaine importance, une "valeur" sociale, politique, etc... Plus précisément, chaque nomenclature, d'une part, et d'autre part chaque "objet" constituant l'environnement (à commencer par ces fameux objets "naturels"), SONT ASSOCIES A UNE PROBLEMATIQUE. Nous appellerons "signification" cette association (1).

Cette notion est importante, car elle nous évitera d'essayer de résoudre de faux problèmes tels que "qu'est-ce qu'EST l'environnement" : pour nous l'environnement sera ce qui importe d'un certain nombre de points de vue librement choisis, mais cohérents entre eux. Les postes des nomenclatures ont une signification au regard d'une certaine problématique et dont il s'agit par ailleurs de mettre à jour leurs significations environnementales. La recherche de ces significations, de leur compatibilité, de leurs composants etc..., constitue la base même du travail d'adaptation des nomenclatures publiques aux problèmes de l'environnement.

- Le deuxième élément d'une nomenclature réside dans le classement même, c'est-à-dire dans le choix des critères selon lesquels la matière est qualifiée, voire définie, et rangée dans diverses catégories.

Deux questions se posent, dont nous allons voir l'importance pour nous : la question de la liaison entre les critères et la matière d'une nomenclature sera examinée dans le présent paragraphe ; la question de leur liaison avec une problématique, sera examinée au paragraphe suivant.

- a/ Les critères peuvent être empruntés à la matière. Par exemple, les établissements industriels et commerciaux, qui sont des objets "économiques" peuvent être regroupés de façon à faire entrer dans une même catégorie les établissements ayant en commun le plus grand nombre de critères économiques (nature des marchés et des approvisionnements par exemple). A ces critères économiques peuvent être joints des critères technologiques qui ne feront pas partie intégrante du point de vue "économique" (par exemple les processus de production), ou qui pourront les recouper (par exemple les matières premières relèvent à la fois d'un point de vue technologique pour ce qui est de leur nature bio-chimique, etc... et d'un point de vue économique pour ce qui est de leurs marchés).

(1) - Le terme n'est pas pris au hasard, mais emprunté à la linguistique, où il désigne soit l'association entre les deux constituants du "signe", soit l'association entre le signe lui-même (par exemple un mot) et un objet. C'est ce deuxième sens que nous retenons.

b/ Mais les critères peuvent être indépendants de la matière. Par exemple, les établissements industriels et commerciaux peuvent être classés d'un point de vue géographique, social, juridique, etc...

Ceci a une importance pour nous. En effet, l'adaptation des nomenclatures publiques aux problèmes de l'environnement peut signifier que l'on ajoute aux critères déjà appliqués, de nouveaux critères propres à l'environnement. Dans quelle mesure cela est-il possible ou souhaitable ? C'est un problème qui devra être examiné à propos de chaque nomenclature.

c/ Plus généralement, il s'agit de savoir dans quelle mesure et de quelle façon la matière et les critères des nomenclatures seront affectés par l'introduction d'une problématique de l'environnement étrangère à la nomenclature.

La matière des nomenclatures sera affectée si la considération de l'environnement conduit à augmenter celle-ci (ou la diminuer) de nouveaux objets qui n'étaient pas prévus, ce qui pourra être le cas de résidus d'activités économiques, ou de biens de capital naturel.

Les critères seront affectés lorsque, sans que la matière change, le point de vue de l'environnement ajoutera une préoccupation nouvelle. Par exemple, le souci de "protection" de l'objet nomenclaturé (espaces naturels notamment).

Enfin, la matière et les critères à la fois pourront être affectés : par exemple, à propos des investissements publics, on ajoutera le souci de protéger des sites urbains, soit :

- 1° - un critère supplémentaire de protection ;
- 2° - une matière supplémentaire : l'espace urbain comme spectacle.

On voit dès lors l'importance primordiale que prend la recherche théorique sur l'environnement. Elle a pour fonction d'établir des classements dans une "matière" actuellement fort mal définie et dans une "problématique" (critères) tout aussi peu formulée.

- Liaison entre les critères et une problématique.

Un classement répond toujours à une intention. Une nomenclature est un classement qui a la particularité d'être fixé, immuable, pour une certaine durée relative à un certain but. La modification du but, pour tenir compte de problèmes nouveaux, signifie la fin de la période de validité de la nomenclature. C'est donc bien le but de la nomenclature qui la rend intelligible et non le classement lui-même. Le classement n'est que le résultat, ou l'expression, de ce but. Une nomenclature n'a pas de sens en soi ; elle n'a qu'une utilité, au regard d'un projet d'action. Les nomenclatures dont s'équipent les pouvoirs publics, n'échappent pas à cette règle. Elles sont liées

à un but général, qui est l'action publique, et chacune d'elles est liée aux buts poursuivis par l'agent public qui l'utilise.

On peut noter aussi qu'elles sont normatives, et cela de deux façons :

- . parce que l'action publique devra être "comptabilisée" obligatoirement selon cette nomenclature, mais aussi, dans un sens tout différent :
- . parce que d'une certaine façon, une nomenclature peut, derrière son apparence innocente et passive, exprimer des normes sociales (par exemple les nomenclatures dans le cadre judiciaire).

Ces deux derniers points de vue ne sont pas très importants, du point de vue qui nous occupe. Par contre, l'idée de "but" est essentielle. Nous reviendrons sur le problème d'adaptation qu'il pose.

II - Problématique générale de l'adaptation des nomenclatures publiques aux problèmes de l'environnement :

L'examen auquel nous venons de procéder a mis en lumière certaines questions qui nous paraissent pouvoir être synthétisées en une seule :

- . l'adaptation des nomenclatures publiques doit-elle être comprise comme une modification de celles-ci ou comme l'établissement d'un système de raccordement entre ces nomenclatures et une représentation de l'environnement et de ses problèmes ?

Nous examinerons ces deux solutions, avant d'indiquer le sens de notre recherche.

Il nous est apparu qu'une nomenclature, si elle se caractérise par une matière classée et un mode de classement, tire son sens principal de l'usage auquel elle est destinée. Une nomenclature est inintelligible, ou en tout cas inintéressante (non significative), si on ne sait pas à quoi elle sert.

Dans ces conditions, la solution de modifier les nomenclatures paraît, pour l'instant, des plus hasardeuses. En tout état de cause, en effet, une nomenclature doit recenser au premier chef des faits qui relèvent de la finalité propre à cette nomenclature elle-même. Il est donc bien difficile d'introduire les faits d'environnement en tant que tels, dans une nomenclature dont le but n'est pas de les recenser. En fait, la "matière" de la nomenclature et son intention, que nous avons séparées plus haut pour les besoins de l'exposé, sont étroitement associées : dans une certaine mesure, c'est l'intention qui conduit, avant tout classement à l'intérieur de la matière, à constituer la matière même. Et cette constitution se fait par élimination de toute matière qui ne fait pas partie du champ visé par la nomenclature.

Modifier une nomenclature (au sens très précis du changement de ses postes) c'est donc intervenir au niveau même de sa finalité. Mais seuls les auteurs d'une nomenclature connaissent parfaitement celle-ci, et seuls, en tout cas, ils ont mission d'agir sur son élément vraiment significatif, à savoir sa fonction (ou ce que nous avons appelé son "intention", ou encore son but, sa finalité, etc...). En nous substituant à ces auteurs, nous risquerions de passer à côté de cette fonction.

Sans doute, l'idée d' "adaptation" ne signifie pas une refonte. On peut penser, en première approche, à des transferts de poste à poste, de façon à introduire, dans la nomenclature existante, un second critère d'homogénéité emprunté à l' "environnement", qui agira concurremment avec le critère principal.

Pourtant, la structure d'une nomenclature est tout entière guidée, comme nous avons essayé de le montrer, par la finalité de la nomenclature beaucoup plus que par la logique propre de sa matière. Ce n'est donc pas, au moins pour commencer, au niveau des postes des nomenclatures, ni même à celui des objets nomenclaturés, qu'il faut conduire la recherche, mais bien à celui des intentions. Il ne s'agit pas d'introduire des "faits" nouveaux dans des "listes" existantes, mais d'introduire la préoccupation de l'environnement dans l'ensemble de l'action publique, en considérant celle-ci à travers ses nomenclatures.

- Le raccordement pourrait être conçu comme un système qui ferait correspondre aux postes des nomenclatures existantes, les postes d'une autre nomenclature, propre à l'environnement. Cette solution paraît idéalement préférable, car elle évite de faire interférer dans une même nomenclature, des critères de classements hétérogènes.

La partie "théorique" de notre recherche, serait de nature à fournir les éléments d'une nomenclature "environnement" à laquelle pourraient être raccordées les autres nomenclatures publiques. Toutefois, il est évident d'un point de vue pratique que la tâche d'adaptation des nomenclatures ne peut pas être suspendue à l'achèvement d'une nomenclature "environnement". Par ailleurs, nous avons souligné que la recherche "nomenclature" est de nature à enrichir la recherche "typologie". Enfin, la démarche exposée ci-après, reprend cette idée, mais sous une forme plus satisfaisante, tant du point de vue pratique que du point de vue méthodologique "pur".

- a/ Il est en fait difficile de prévoir un choix définitif entre les deux procédures d'adaptation envisagées ci-dessus. La "modification" pose des problèmes de fond. Le "raccordement" pose des problèmes pratiques. Nous n'avons pas pour l'instant les moyens de résoudre ces problèmes. La procédure devra donc en fait combiner pragmatiquement les deux méthodes. Pourtant, il est possible de poser avec un peu plus de précision cette méthodologie. Pour cela, nous introduirons une nouvelle considération.

En effet, nous nous sommes tenus jusqu'ici à un niveau d'analyse très formel. Mais s'il faut éviter les risques d'une trop grande simplification du problème, il faut aussi éviter, en posant ce problème de manière trop radicale, de le compliquer au-delà de ce qu'il est possible de réaliser en fait. Notre analyse formelle fournit des concepts et des méthodes propres à éclairer l'analyse pratique. Mais il n'est pas question de chercher à retrouver, tels quels, ces concepts dans la réalité des nomenclatures. Comme toute réflexion théorique, celle qui vient d'être esquissée tente d'avoir une valeur instrumentale.

Comme tout modèle théorique, ceux qui seront éventuellement proposés, auront une valeur de référence (1).

- b/ Une nomenclature est un cadre d'action. Sa structure tient donc à des choix et à des décisions d'ordre politique et pratique, autant qu'à la logique propre du sujet. Nous dirons même que cette perspective praxique peut prendre le pas sur le point de vue conceptuel, et qu'il en résulte un flou certain, dans ce qui devrait être rigoureux. Peu de nomenclatures nous donneront vraisemblablement l'exemple d'une partition en sous-ensembles disjoints !

Il se trouve en particulier que les nomenclatures que nous aurons à adapter font co-exister, non seulement des "matières" peu homogènes, soumises à des critères pas toujours cohérents, mais parfois des cadres d'action administrative divers, ayant chacun sa propre mission, ses propres problématiques, ses règles, etc... (voir plus loin). L'ensemble des matières nomenclaturées représente donc la structure du fait des interventions publiques, avec tout ce que cela comporte de relatif avec certaines conjonctures.

- c/ De son côté, l'environnement ne fait actuellement l'objet d'aucune définition consensuelle. La matière environnement en est à peu près où en était la matière économique avant A. SMITH, si ce n'est avant BOIS-GUILBERT, voire MALESTROIT !

Mais notre recherche dispose d'un élément concret auquel nous reporter, à savoir les missions confiées au Ministère de la Qualité de la Vie, et plus généralement l'action publique dans le domaine de l'environnement. Dès lors, le problème formel trouve une expression plus positive.

En première approche, en effet, nous pourrions "définir" l'environnement par l'analyse des actions de fait et des principes d'actions des pouvoirs publics en matière d'Environnement. Ce principe est conforme à nos vues méthodologiques selon lesquelles l'environnement est défini par des préoccupations (voir conclusion de la présente note et notes ultérieures). Bien entendu, cela ne veut pas dire que nous nous contentions de prendre cette action telle qu'elle se présente. Au contraire, il entre dans le cadre de notre recherche de contribuer à une prospective de l'action publique dans ce domaine. Mais c'est par approximations successives, et en passant sans cesse de l'état des faits à celui des intentions, que nous pourrions progresser.

(1) - Telle est d'ailleurs la méthode de toutes les disciplines qui tentent d'allier la forme à la substance : linguistique, analyse économique, analyse statistique des faits sociaux, comptabilité nationale, etc...

Cette analyse nous fournira un "cadre", prenant lui-même la forme éventuelle d'une nomenclature. On notera que le budget du Ministère de la Qualité de la Vie fournit déjà une nomenclature de ce type. Mais il nous semble que ce budget, et son cadre, ne suffisent pas à établir une nomenclature de l'action publique : celle-ci doit tenir compte des actions des autres ministères, et se placer au niveau de la réglementation, aussi bien que des actions budgétaires.

Cette nomenclature pourra être alors croisée avec les nomenclatures publiques qu'il s'agit d'adapter. Ainsi, au moins dans une première étape, dont on peut penser qu'elle débouchera sur un "produit concret", la recherche des significations environnementales des nomenclatures, s'effectuera comme un rapprochement entre les significations "propres" de ces nomenclatures et leur signification par rapport à une problématique actuelle, positive, de l'action en matière d'environnement, considérée comme premier palier pour déterminer un élargissement et contribuer à une planification plus systématique de cette action.

III - Application de ces principes à une nomenclature particulière :

Rappelons qu'il s'agit de la Nomenclature des Investissements de l'Etat, Décrets du Journal Officiel des 6 Novembre 1974 et 27 Mars 1975 - Annexe aux circulaires des 31 Octobre 1974 et 19 Mars 1975.

a) - Caractérisation de la nomenclature :

1) - Matière

Il s'agit des investissements publics ; mais pour comprendre cette "matière", il faut définir les investissements publics tels qu'ils sont nomenclaturés. On voit qu'il s'agit de dépenses de l'Etat. La matière est donc plutôt financière ; ce n'est pas une nomenclature d'investissements au sens économique, c'est-à-dire "production marginale de capital".

2) - Critères

Ils résultent en partie de la matière, en partie de quelque chose qui ressemble à la structure de l'Etat français par ministère. Les critères paraissent donc plutôt comptables et administratifs.

3) - But

Il est énoncé ainsi par les instructions aux préfets qui accompagnent la nomenclature : exécuter et préparer le budget au niveau préfectoral.

Ceci souligne la nature comptable de cette nomenclature, et la nature administrative de la notion d'investissements publics. Ceci pose un sérieux problème quant à la notion d'adaptation : est-ce en modifiant une structure comptable que l'on peut guider des choix d'action ? Par exemple, est-ce en modifiant la structure de la comptabilité d'une entreprise qu'on définit une nouvelle politique ? La réponse paraît bien être : non!

4) - Structure

Si on considère d'autres caractères, économiques etc... et notamment environnementaux, on constate que la structure n'est pas homogène : certains secteurs correspondent à des objets abstraits, tels que la Santé, d'autres à des modifications d'état, tels le développement économique, d'autres à des activités, tels la recherche.

b) - Adaptation

On peut se demander si ce n'est pas la matière même de la nomenclature qui doit être adaptée : comment définir l'investissement public de façon que cette définition ait une signification environnementale ? On notera que c'est surtout la notion d'investissement qui doit être définie ; cette notion serait alors "qualifiée", de façon à définir l'investissement "public". Le premier point est un problème de théorie générale de l'environnement (voir annexe III). Le second ajoute à cette théorie une question d'ordre administratif, juridique et politique.

La structure de la NIE étant une structure comptable, l'écart paraît trop grand avec une structure environnementale pour pouvoir être comblé par retouches. Adapter semble devoir signifier ici une refonte complète, impliquant notamment l'éclatement de certains items de la NIE de façon à les faire entrer dans les nouveaux postes de nomenclature.

c) - Méthode

1° - Commençons par raisonner sur un cas relativement abstrait : supposons qu'il faille classer les éléments de mobilier que l'on trouve dans un appartement. On pourrait ne retenir qu'un seul caractère servant de critère, par exemple, la nature physique :

Objets en bois :

- . en sapin
- . en chêne
- etc...

Objets en métal :

- . en fer
- . en cuivre
- . en alliage de...
- etc...

Ce critère ne suffit pas. Par exemple, sous "sapin", on trouvera côte à côte l'escalier et les épingles à linge. Il faut plusieurs critères.

Supposons que l'on retienne les critères : nature physique ; fonction (utilitaire et décoration) ; emplacement (cuisine ; bureau). La règle est que, dans chaque critère, un objet ne puisse prendre qu'une valeur. On pourrait s'imposer la règle supplémentaire qu'il n'ait de valeur que dans deux critères, jamais dans trois ou dans un seul. Si on ne s'impose pas cette règle, une nomenclature reste possible, bien que sa logique ne soit pas immédiatement évidente (mais la NIP est-elle de toute évidence logique ?).

Ces trois critères et leurs deux valeurs donnent lieu à 22 objets possibles, "a" à "v". Un "objet" (un item de la NIE) se définit par une combinaison de caractères où l'ordre n'est pas significatif ; par exemple, dire qu'un objet est un objet en bois, décoratif, placé dans la cuisine, revient au même que dire qu'il est placé dans la cuisine, qu'il est décoratif et en bois ("marquise vos beaux yeux..." : mais justement, dans la langue l'ordre est soumis à une règle de syntaxe, il est donc significatif, c'est-à-dire qu'il faut le respecter pour produire un sens ; ici c'est le contraire). Un poste de nomenclature se définit également par une combinaison de critères, mais l'ordre est dans ce cas significatif, puisque c'est celui des niveaux de nomenclature (chaque critère définit en effet un de ces niveaux).

Pour les objets "a" à "v", parmi les nomenclatures possibles, on a par exemple celle-ci, où les niveaux successifs sont : matière, fonction, emplacement :

<u>Postes de nomenclature</u>	<u>Objets</u>
11 : décoratifs :	
111 : dans la cuisine	a
112 : dans le bureau	b
12 : utilitaires	
121 : dans la cuisine	c
122 : dans le bureau	d
13 : autres (fonction non spécifiée)	
131 : dans la cuisine	e
132 : dans le bureau	f
133 : emplacement non spécifié	g ("g" est caractérisé par une seule valeur : il est en bois)

2. Objets en métal
même structure.

h à n

3. Objets décoratifs

31 : dans la cuisine

o

32 : dans le bureau

p

33 : emplacement non spécifié

q ("q" est caractérisé
par une seule valeur
il est "décoratif")

4. Objets utilitaires

même structure que 3

r s t

5 Autres objets (matière et fonction non spécifiées)

51 de cuisine

52 de bureau

u } ne sont caractérisés
v } chacun que par une
seule valeur : bureau,
cuisine.

Ce raisonnement de première approche donne une idée, des difficultés auxquelles on se prépare si l'on veut adapter une nomenclature selon une méthode très rigoureuse. Il faut en effet trouver une méthode pour réduire ces nombres à des niveaux opérationnels. Mais on voit aussi se dégager deux étapes dans la procédure : la caractérisation des items, leur mise en ordre. Au niveau de la caractérisation, le problème consiste à établir une logique des critères ; au niveau de la mise en ordre, le problème concerne la procédure formelle.

2° - Ceci étant, nous avons procédé de façon pragmatique, d'abord sur une dizaine d'investissements pris au hasard, à titre d'essai, puis sur la totalité des postes.

On a ainsi obtenu la grille méthodologique suivante, où figurent les trois premiers investissements ayant résulté du tirage.

Investissements	Milieu modifié			Nature du besoin		
	Urbain	Ecologique	Silence	Espace.....
Standard Tél.						
Logements anciens						
Logements neufs etc...						

Ce tableau peut donner lieu à toute une série de nomenclatures parmi lesquelles on choisira la plus cohérente, ou la plus pratique etc... entre lesquelles on fera des compromis. On arrive par exemple à la nomenclature donnée en annexe I.

3° - L'application à la totalité de la nomenclature a donné lieu aux conclusions suivantes concernant les critères ; ils doivent être :

- . significatifs du point de vue environnemental,
- . discriminants.

Cette application s'est faite en deux étapes :

- 1 - d'abord par la sélection de 20 investissements ou groupes d'investissements, non plus au hasard, mais parcequ'ils paraissaient "intéressants" du point de vue "environnemental".
- 2 - puis par l'introduction des 30 autres postes

4° - Le résultat final a été le suivant :

CLASSIMENT DE 50 INVESTISSEMENTS ET GROUPES D'INVESTISSEMENTS DE L'ETAT

DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT

I N V E S T I S S E M E N T S	Nature de l'environnement à protéger, reconstituer ou instaurer						
	Equilibre écologique	Specta- cle urbain	Specta- cle rural	Commodité de circulation et de station- nement (Hommes et vé- hicules)	Qualité de l'air	Qualité de l'eau	Silence
1. INVESTISSEMENTS A FINALITE ENVIRONNEMENTALE							
1.1. en milieu urbain							
. amélioration de logements anciens		X					
. aménagement du tissu urbain		X		X			
. conservation du patrimoine		X					
1.2. en milieu rural							
. aménagement foncier	X						
. eau (investissements du Groupe IV.6)	X					X	
. lutte contre la pollution	X				X	X	
. protection contre l'érosion et autres agents déprédateurs	X						
. irrigation	X						
. protection des réserves naturelles	X						
1.3. études à finalité environnementale							
2. INVESTISSEMENTS COMPORTANT UN RISQUE POUR L'ENVIRONNEMENT							
2.1. investissements affectant le cadre urbain et péri-urbain (1)							
2.1.1. Investissements affectant principalement le spectacle urbain :							
. constructions scolaires et adminis- tratives		X		X			X
. autres constructions							
. construction de logements neufs							
. équipement social							
2.1.2. Investissements nécessitant en outre d'importants espaces d'accès ou d'implantation, ou une infrastructure technique :							
. installations sportives		X		X			
. télécommunications (2)							
. C.H.U.		X		X			X
. constructions universitaires		X		X			X
. équipement des services de soins et de protection		X		X			
2.1.3. Investissements comportant des risques de pollution et de nuisance							
. équipements bruyants et polluants ..		X		X	X	X	X
2.1.4. Investissements constituant un risque environnemental grave							
. circulation et transports en milieu urbain (Groupe V.2)		X		X	X	X	
. Industries gazière et électrique (2)		X		X	X	X	
. constructions industrielles (2)		X		X	X	X	
. abattoirs		X		X	X	X	
2.2. Investissements affectant le cadre rural et semi-rural (3)							
2.2.1. Investissements nécessitant la recons- titution du cadre après les travaux							
. Voirie	X		X	X	X		
. ports fluviaux et maritimes, sauf ports de plaisance	X		X	X		X	
. transports terrestres			X	X	X		X
. aéroports	X		X	X	X		X
. construction de logements neufs			X	X	X	X	X

(1) - Agglomération de plus de x habitants.

(2) - Ces investissements devront de préférence être exécutés en zone industrielle.

(3) - Agglomération de moins de x habitants.

INVESTISSEMENTS	Equilibre écologique	Spectacle urbain	Spectacle rural	Commodités de circulation et de stationnement (hommes et véhicules)	Qualité de l'air	Qualité de l'eau	Silence
2.2.2. Investissement nécessitant d'importantes mesures de protection ou de reconstitution :							
. hôpitaux ruraux			X	X			X
. Stations d'épuration en zone rurale			X				X
. adduction d'eau			X		X		
. collecte des ordures ménagères.	X						
. constructions en milieu rural (télécommunications, stockage alimentaire, etc...)			X				X
. aménagement de villages	X		X	X			
2.2.3. investissements affectant en outre les équilibres écologiques							
. barrages	X		X			X	
. voies navigables	X		X	X		X	
2.2.4. Investissements bénéficiant à l'environnement mais nécessitant des mesures							
. aménagement des eaux						X	X
. villages d'enfants	X		X	X			
. tourisme nautique de montagne, thermal, etc.....	X		X	X			X
. réseaux et services urbains (investissement V.3)							
. production agricoles et forestières	X		X				
. villages de vacances.....	X		X	X			X
. camping.....	X		X	X			X
3 - <u>GRANDS AMENAGEMENTS REGIONAUX</u>							
4 - <u>INVESTISSEMENTS N'AFECTANT PAS L'ENVIRONNEMENT</u>							
. équipements non bruyants, non polluants							
. études, autres qu'à finalité environnementale							
. archives							
. formation de personnels							
. action culturelle (sauf construction d'établissements)							
. Primes d'incitations diverses							
. recherche							
. divers							

5° - On se reportera au rapport [5] pour le détail des opérations et les commentaires qu'elles ont inspirés.

Nous attirons l'attention sur les Annexes III et V de ce rapport, où l'on trouvera un essai de définition "environnementale de l'investissement public" et une série de critères de classements.

IV - CONCLUSIONS

IV.1 - UNITE DE LA RECHERCHE

IV.2 - ETAT D'AVANCEMENT

IV.3 - RAPPORT ENTRE LE "THEORIQUE"
ET "L'OPERATIONNEL"

IV.4 - PERSPECTIVES

IV - CONCLUSIONS

La recherche entreprise nous paraît être parvenue aux résultats qu'il était raisonnable d'espérer au cours de la période et dans la mesure des moyens qui lui étaient impartis.

Mais la nature et le but de la tâche sont au-delà de cette période et de ces moyens. Il s'agit en fait d'une recherche en cours.

Nous dresserons donc plutôt un état d'avancement des travaux qu'un "bilan".

Nous esquisserons, ensuite, les recherches ultérieures qu'ils paraissent appeler.

IV.1 - ETAT D'AVANCEMENT DES TRAVAUX

a) - L'avancement de la recherche théorique a déjà été illustré dans l'historique exposé plus haut. On peut dire que la phase de la théorie de la relation d'environnement est terminée, c'est-à-dire que l'on a tiré de cette relation, semble-t-il, l'essentiel de ce qu'il est possible d'en tirer du point de vue de sa logique conceptuelle. Le concept "abstrait" appelle, nous l'avons vu, un concept de "sens" et celui-ci, à son tour, appelle d'une part un recours à la notion de système, d'autre part une approche psycho-sociale liée à ce que nous avons appelé la "socialité" du sens.

On est donc parvenu au point où, sur la théorie de la relation d'environnement, doit et peut se fonder une théorie "de l'environnement", c'est-à-dire, la théorie du contenu concret des relations SO, OS, OO d'une part et des relations S'S' d'autre part. Ces questions seront donc évoquées plus loin, en tant que développements ultérieurs possibles de la recherche.

b) - En ce qui concerne les applications, les résultats acquis ne sont pas complets.

. l'adaptation des nomenclatures publiques est limitée à la nomenclature des investissements de l'Etat de 1970. Elle consiste dans un reclassement "environnemental" des postes. Mais il faudrait, en fait, "casser" les postes eux-mêmes, car une même opération, justifiable d'un classement unique en tant que contribution, disons à la production économique, ou à l'action sociale, peut avoir des effets environnementaux justifiables de plusieurs classements. Par exemple, des travaux d'adduction d'eau en zone rurale peuvent avoir pour effet environnemental d'une part, une destruction d'arbres, nécessitant un certain contrôle, d'autre part, un effet sur le paysage rural (château d'eau), sans parler de leur effet écologique.

Ce qui paraît le plus utile, outre l'intérêt du reclassement, réside donc dans la méthodologie qui a été mise en oeuvre pour parvenir au résultat, à savoir la caractérisation environnementale des investissements.

En outre, cette partie de la recherche nécessite une collaboration avec l'INSEE plus étroite qu'elle n'a été.

- . Le questionnaire d'impact doit encore être mis sous sa forme définitive, ce qui nécessite une étroite collaboration avec les services du Ministère.

D'autres questionnaires doivent être établis pour d'autres catégories d'investissements et travaux.

- . Le rapport "discours sur l'environnement" concerne un aspect seulement de la "production sociale" du sens environnemental. Mais il commence à explorer ce domaine qui a été jusqu'ici fort négligé, et il l'aborde sous un angle inhabituel, à savoir la contribution du discours "scientifique" à la formation du "sens commun".

IV.2 - DEVELOPPEMENTS ULTERIEURS

IV.2.1 - Nomenclatures publiques et questionnaires.

Le travail à faire en ce qui concerne les nomenclatures et le questionnaire vient d'être évoqué et tombe sous le sens. Aussi, nous ne reviendrons pas sur les opérations à conduire.

Toutefois, en ce qui concerne les nomenclatures, nous soulignerons fortement l'idée que l'adaptation des nomenclatures aux problèmes de l'environnement doit être conduite en rapport avec une analyse théorique et conceptuelle, que ce soit celle qui a été esquissée ici ou une autre, et que cette analyse doit être "environnementale". Faute de remplir la première condition, ce travail restera un "bricolage" dont le résultat sera illusoire. Faute de remplir la seconde, il n'y aura pas d'adaptation aux problèmes de l'environnement, mais à un point de vue partiel de ces problèmes, et le résultat sera biaisé. Il n'y a pas de nomenclatures "pures", ni de nomenclatures "innocentes". Toutes répondent à une intention ; toutes reposent sur un système conceptuel plus ou moins explicite, sur une "vision" de la matière nomenclaturée.

L'adaptation des nomenclatures publiques aux problèmes de l'environnement, si on veut qu'elle se fasse avec un certain ordre et une certaine rigueur, ne doit donc pas se faire d'emblée au niveau des postes, ni même de la structure d'ensemble, mais au niveau des buts auxquels répondent ces nomenclatures (et l'on n'a rien dit lorsque l'on a défini ce but comme "l'information") et au niveau des matières nomenclaturées.

IV.2.2 - Théorie de l'environnement

- a) - En ce qui concerne la recherche théorique, nous appellerons tout d'abord l'attention sur le fait que la synthèse esquissée plus haut est très brève, et n'entre donc pas suffisamment dans un nombre important de questions, telles que le rapport entre les perceptions collectives, les agressions physiques et les buts de l'action publique. De même, les rapports entre les relations SO, OS, OO, ne sont pas explicités ; les "circonstances environnementales" sont énumérées, mais insuffisamment classées ; la notion et la typologie des milieux ne sont qu'esquissées ; la notion d' "effet environnemental" se distingue mal de la notion "d'action" ; les "activités" sont très superficiellement définies en ce qui concerne les personnes et ne le sont pas du tout en ce qui concerne les entreprises. Cette liste de remarques ne peut d'ailleurs se terminer que sur un "et coetera" vigoureusement souligné.

Bref, une mise en forme plus complète, plus détaillée, plus rigoureuse, de la théorie de la relation d'environnement reste souhaitable, qui aille au-delà de la simple présentation faite plus haut.

- b) - Quant à ce que nous appelons "théorie de l'environnement", par opposition à théorie de la "relation" d'environnement, elle paraît devoir se développer pour l'essentiel selon les lignes suivantes :

- . une importante recherche d'ordre psycho-social, concernant les représentations collectives et les valeurs liées au cadre matériel de vie. Rappelons que, sous cette recherche nous entendons une typologie sociale de ces représentations et valeurs, et que nous croyons qu'il faut considérer comme des faits psychosociaux les représentations "scientifiques", selon une démarche qui peut surprendre, mais qui repose sur une analyse rigoureuse du "discours scientifique" comme fait social.
- . Une recherche concrète sur le contenu et la typologie des relations environnementales "usage", "accès", "prélèvement", "voisinage", lesquelles devront éventuellement être complétées.

La typologie des "activités" fait partie de cette recherche. Une difficulté essentielle de cette recherche réside dans la disposition d'analyses technologiques des activités de production industrielle et plus généralement physiques.

- . Une recherche caractériologique sur les "circonstances environnementales".

- c) - On aurait ainsi les moyens théoriques d'une série de recherches sur des sujets importants et mal connus, parmi lesquels on peut citer :

- . la typologie des cadres matériels de vie, spécifiques de groupes sociaux définis par leur implantation géographique et par leurs caractéristiques sociologiques ;
- . le décalage entre ces cadres matériels de vie et les représentations idéales propres à ces groupes ;
- . la place effective de la problématique environnementale chez ceux-ci.

- d) - Enfin, un des débouchés les plus intéressants de cette recherche paraît résider dans la recherche d'indicateurs d'environnement. Ce point paraît assez important pour justifier un rapport complémentaire de celui-ci.

Ces deux derniers points sont autant "appliqués" que "théoriques", ce qui est conforme à l'esprit général de cette recherche.

L'aboutissement de ces recherches et leur synthèse devrait constituer la typologie "concrète" de l'environnement, dont il semble que, sans l'atteindre, les résultats acquis dans le cadre de cette recherche, se rapprochent sensiblement.

BIBLIOGRAPHIE

- [1] Projet de recherche .- J.F. BERNARD .- Ronéoté
- [2] Typologie 1 .- "Les nomenclatures publiques face aux problèmes de l'environnement" .- J.F. BERNARD * Ronéoté.
- [3] Typologie 2 .- "Modèles de l'environnement" .- J.F. BERNARD *
- [4] Typologie 3 .- "Problématique de la conception et de la représentation" .- J.F. BERNARD * .- Ronéoté.
- [5] Typologie 4 .- "Adaptation de la nomenclature des investissements de l'Etat" .- J.F. BERNARD * .- Ronéoté.
- [6] "Relations entre les ménages et l'environnement" .- J.F. BERNARD, avec la collaboration de M. JAMBU.
- [8] "Pour une définition de l'environnement" .- Article, J.F. BERNARD .- Consommation 1975 N° 3 .- J.F. BERNARD - Ronéoté.
- [9] "Avant-projet de nomenclature-souche" .- J.F. BERNARD *
- [10] "Avant-projet de questionnaire d'impact" .- J.F. BERNARD * .- Ronéoté.
- [11] "Les discours sur l'environnement" .- C. BASSAC .- Ronéoté.

* Avec la collaboration de J. DESCE et J. TABOULET.

Λ_{ex} - n° 1

31 1005 1173

